



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

Programme 2

Affaires politiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	69
II. Missions politiques spéciales	93
III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	95
Avant-propos	95
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	96

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	107
IV.	Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	113
	Avant-propos	113
A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	114
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	122
V.	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	127
	Avant-propos	127
A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	128
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	141
VI.	Bureau de lutte contre le terrorisme	147
	Avant-propos	147
A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	149
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	162
Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2022	167
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	173
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	174

I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

Avant-propos

En se propageant et en semant la dévastation à travers le monde, la maladie à coronavirus (COVID-19) a non seulement détruit un nombre incalculable de vies humaines mais aussi ouvert la voie partout sur la planète à l'instabilité, aux tensions et aux conflits. La pandémie a entravé la croissance économique et mis à l'épreuve les institutions et les structures censées atténuer les effets d'une telle catastrophe, tout en creusant les inégalités. Parallèlement, l'incertitude engendrée par la COVID-19 a favorisé et nourri la désinformation, la stigmatisation et les discours de haine, aggravant ainsi les tensions et l'instabilité politiques.

Si les populations et les États se sont employés à combattre la pandémie, les conflits et les tensions n'en ont pas pour autant disparu. L'appel au cessez-le-feu lancé au début de la pandémie par le Secrétaire général a permis des avancées, comme en Libye et en Ukraine, où les cessez-le-feu mis en place continuent d'être en vigueur, mais d'autres situations ont connu une escalade dangereuse, comme au Haut-Karabakh dans le Caucase du Sud en septembre 2020. Ailleurs, nous avons assisté à un véritable recul des initiatives de réforme politique, comme au Myanmar, ou à une montée des tensions régionales, notamment dans la Corne de l'Afrique.

Face à ces tendances et dynamiques, l'action menée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix s'est révélée capitale pour promouvoir la prévention des conflits et la paix. Ses travaux n'ont pas été sans difficultés en temps de COVID-19. Les mesures prises pour enrayer la pandémie, comme la fermeture des frontières et l'arrêt de l'activité, ont compliqué la tâche de la diplomatie alors même que les fragilités et les vulnérabilités s'accroissaient, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations marginalisées.

Néanmoins, les Représentants et Envoyés spéciaux et les missions sur le terrain ont su s'adapter à la nouvelle situation, combinant travail à distance et présence physique, tout en acceptant de prendre des risques calculés face à la COVID-19 pour continuer à exécuter leurs mandats au service de la paix, de l'apaisement des crises et de la prévention des conflits. Les règles de distanciation physique ayant rendu impossibles les rencontres en face-en-face, nous avons eu recours à de nouveaux outils (plateformes numériques, groupes de discussion en ligne et autres moyens de communication virtuelle), qui nous ont été d'un précieux secours en particulier pour nous rapprocher des femmes et des jeunes. Ces outils ont permis au Département d'élargir son action en faveur de l'inclusion et continueront d'occuper une grande place dans ses activités en 2022.

Le Département a réorienté ses travaux et s'est adapté aux nouvelles circonstances tout en continuant à prêter appui aux processus de paix politique, notamment en Afghanistan, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. Malgré l'impact des restrictions dus à la COVID-19 sur les opérations électorales, le Département a apporté un soutien à la tenue de 22 élections et référendums dans 18 pays en 2020. Pour 2022, les défis restent nombreux, d'autant que la pandémie continue de faire rage. Le regroupement en une seule entité des affaires politiques et de la consolidation de la paix ne pouvait arriver à un moment plus opportun et nous poursuivrons sur la voie d'une plus grande collaboration en mettant à profit nos différents domaines de compétence et d'activité. En continuant de tirer parti de l'expertise qu'il a acquise sur les questions régionales et thématiques et de son vaste réseau d'entités présentes sur le terrain, le Département contribuera à l'action visant à « reconstruire en mieux », en tenant compte des leçons tirées de la pandémie, en déployant et exploitant au mieux ses capacités de prévention et en améliorant l'appui qu'il apporte aux États Membres dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques
et à la consolidation de la paix
(Signé) Rosemary A. DiCarlo

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits dans le monde. C'est à lui qu'incombent au premier chef les fonctions de bons offices, d'analyse politique, de médiation, d'assistance électorale, d'appui à la consolidation de la paix et d'orientation politique chaque fois notamment que l'ONU mène une action de diplomatie préventive ou œuvre en faveur du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions dont il a la charge, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de paix et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.
- 3.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [46/232](#) par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution [72/262 C](#), adoptée récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observées ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives et d'activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 3.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il tiendra compte de l'évolution des conflits, et notamment de l'apparition de nouvelles menaces, pour définir des stratégies spécifiques, en particulier des stratégies régionales globales, visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.
- 3.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège et sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, y compris les bureaux régionaux, et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales. La restructuration de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, notamment la création d'une structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au

Département des opérations de paix, a permis de gagner en cohérence et en efficacité dans l'élaboration des stratégies régionales globales et de mieux planifier les transitions, par exemple lors du retrait des opérations de maintien de la paix, les fonctions politiques et opérationnelles ayant été rattachées. L'intégration du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a permis de renforcer les échanges entre, d'un côté, le Département et la structure politique et opérationnelle régionale unique et, de l'autre, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Favorisant les synergies et la coopération aux fins de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix et faisant fond sur les travaux menés au fil des ans pour améliorer la coopération avec les entités présentes sur le terrain, les réformes entreprises offrent une assise solide et claire à la collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et permettent aux acteurs du pilier Paix et sécurité de renforcer le rôle de conseil et de soutien qu'ils jouent au quotidien auprès des équipes de pays et des coordonnateurs résidents pour les aider à remédier aux problèmes rencontrés dans chaque pays. Ces diverses formes de collaboration vont en s'approfondissant, ce qui est particulièrement utile lors des phases de transition.

- 3.5 Le Département continuera de : fournir des conseil et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de façon à faciliter les débats et à l'aider à exécuter son programme de travail annuel.
- 3.6 Le Département a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) que le États Membres rencontrent ou pourraient rencontrer. Il continuera de procéder à des analyses politiques, de fournir une assistance technique en matière électorale, d'établir les projets de rapport du Secrétaire général et de mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général. Parmi les produits et activités prévus, il entend notamment : a) redoubler d'efforts pour être mieux à même d'aider à distance les États Membres à remédier aux nouvelles difficultés et inquiétudes que la pandémie a fait naître dans les zones de conflit ; b) adapter au format en ligne les ateliers d'accueil qu'il propose aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, en collaboration avec les animateurs de ces ateliers, l'objectif étant d'améliorer encore l'expérience des participants ; c) renforcer ses capacités technologiques en s'intéressant aux outils et plateformes qui lui permettraient d'obtenir des informations officielles et vérifiables susceptibles d'éclairer les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux lorsqu'il examine la situation des territoires non autonomes ; d) planifier davantage à l'avance et proposer, dans le cadre des missions politiques spéciales déployées dans la région arabe, des ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité, selon divers formats, l'objectif étant de renforcer et d'améliorer les relations entre l'ONU et la Ligue des États arabes. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 3, 4 et 7.
- 3.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveau mondial, régional, national et local, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continue de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, il s'emploie également à renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Le secrétariat du Cadre de partenariat est assuré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ce qui permet d'appliquer une approche interpilliers associant toutes les entités du système des Nations Unies concernées, le Bureau apportant un appui consultatif aux entités déployées sur le terrain dans une quarantaine de pays. Le Département continuera, dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix

et aux partenariats, de favoriser la collaboration entre les équipes sur le terrain et le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne la collecte des données, l'analyse et la conduite des opérations. Il s'emploiera également à nouer des partenariats avec d'autres acteurs, y compris la société civile, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.

- 3.8 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général. De plus, il préside plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire.
- 3.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
 - b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir tout conflit ;
 - c) Les parties à tout conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.
- 3.10 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 3.11 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa dernière politique en date sur les femmes et la paix et la sécurité a été publiée en juin 2019. Établie sur la base des bonnes pratiques du Département et des missions politiques spéciales, elle vise à garantir que le Département et les missions politiques spéciales intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans l'analyse politique et l'analyse des conflits ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. Ainsi, s'agissant du sous-programme 2 (Assistance électorale), le résultat 3, qui mesure l'augmentation du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les pays ayant bénéficié de l'assistance électorale de l'ONU, témoigne du fait que les questions de genre sont systématiquement prises en compte dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU.
- 3.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Département entend appliquer la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap afin, comme le prévoit ladite Stratégie, d'asseoir une culture institutionnelle soucieuse des droits humains et propice à l'inclusion des personnes en situation de handicap, de mieux tenir compte des questions de handicap dans la planification et la gestion stratégiques, la gestion des connaissances et de l'information et l'évolution de carrières des membres du personnel, et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité sur le lieu de travail et dans l'exercice des fonctions. En outre, il entend se rapprocher davantage des États et des organisations de la société civile en vue de rendre les processus politiques plus inclusifs et faire en sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 3.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Département. En particulier, elle a entraîné une diminution du nombre de réunions et d'activités de formation, dont certaines ont été annulées ou reportées, tandis que d'autres se sont tenues en ligne. De même, les services fonctionnels à l'appui des travaux du Conseil de sécurité, de ses organes subsidiaires et d'autres organes intergouvernementaux, y compris diverses initiatives politiques, ont été assurés grâce à des plateformes de réunion en ligne ou dans un cadre hybride. Certaines missions électorales ont dû être annulées. On trouvera des exemples plus précis de l'impact de la pandémie dans les parties consacrées à chaque sous-programme. Le changement d'approche et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans les parties portant sur l'exécution de chaque sous-programme.
- 3.14 Parallèlement, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ainsi, un appui a été apporté à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, au moyen d'outils virtuels et de communication à distance, et un soutien a été fourni aux États Membres qui ont organisé des élections en 2020 afin de les aider à prendre des mesures pour protéger de la COVID-19 les électeurs, les candidats et les agents électoraux. Dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, une procédure accélérée a été mise en place afin d'aider les coordonnateurs résidents à combattre la COVID-19 avec l'appui de la Banque mondiale ; ainsi, des demandes de fonds pouvant atteindre 50 000 dollars et destinés à mettre sur pied des consultations à distance ou sur le terrain ont été approuvées en seulement 24 heures, le but étant de coordonner l'action de l'ONU et de la Banque mondiale et de faciliter la planification du relèvement dans les situations de conflit. Ces activités ont contribué à l'obtention des résultats en 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 1, 2, 3, 5 et 6.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

Résolution de l'Assemblée générale

[46/232](#)

Revitalisation du Secrétariat de
l'Organisation des Nations Unies

[72/262 C](#)

Questions spéciales relatives au budget-
programme de l'exercice biennal 2018-2019
(section III)

Résolutions du Conseil de sécurité

[2171 \(2014\)](#)

Produits

- 3.16 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 3.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Report on the session of the Commission	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions ; publication de manuels, de guides et de supports de communication sur les travaux du Département				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département				

Activités d'évaluation

- 3.17 L'auto-évaluation des transitions de l'ONU, qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.
- 3.18 Il a été tenu compte des conclusions de l'auto-évaluation précitée au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. On a prévu notamment de renforcer et d'améliorer les mécanismes de coordination qui, au Siège et dans les missions, assurent la transition d'une configuration de la présence des Nations Unies à une autre.
- 3.19 En 2022, il est prévu de faire procéder à une évaluation externe consacrée aux moyens d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les travaux d'analyse du Département.

Programme de travail**Sous-programme 1****Prévention, maîtrise et règlement des conflits****Objectif**

- 3.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Stratégie

- 3.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme entend faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix. À cette fin, il travaillera en étroite coopération avec de nombreux d'acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte. La stratégie qu'il s'est fixée traduit la conviction que des solutions politiques sont indispensables à l'instauration d'une paix durable.
- 3.22 Pour contribuer à prévenir, atténuer, maîtriser et régler les conflits, le sous-programme promeut une action plus efficace et cohérente fondée sur les principes suivants : a) réagir rapidement face aux situations de conflit ; b) fournir rapidement des informations exactes, des analyses et des propositions d'action ; c) formuler des recommandations sur les mesures que pourrait prendre le système des Nations Unies ; d) organiser et fournir un appui fonctionnel et technique aux missions de bons offices du Secrétaire général, y compris dans le cadre d'une médiation formelle, le cas échéant ; e) fournir un appui fonctionnel, politique et technique au Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et la conduite des relations qu'il entretient avec les États Membres ; f) renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales ; g) fournir des conseils et un appui fonctionnel aux missions politiques spéciales ; h) renforcer les capacités et l'expertise du Département et les partenariats qu'il entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales, régionales et internationales de façon à mieux régler les problèmes de paix et de sécurité ; i) assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des principales initiatives de prévention et d'atténuation des conflits et de leur rapport coût-efficacité ; j) élaborer des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix, en articulant les activités menées par le système des Nations Unies sur le plan de la diplomatie, de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement à celles des autres acteurs internationaux et régionaux ; k) renforcer les liens politiques et opérationnels avec le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) (à cette fin, le sous-programme collaborera étroitement avec les autres entités concernées du système des Nations Unies) ; l) donner aux femmes les moyens de participer aux activités de consolidation de la paix et de médiation.
- 3.23 Le travail susmentionné devrait avoir comme résultat de permettre aux États Membres d'être mieux en mesure d'identifier, de prévenir et de régler les situations de conflit.

Exécution du programme en 2020

- 3.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en vue de mettre fin à tous les conflits

- 3.25 En bouleversant les vies et les économies, en mettant à l'épreuve les relations sociales et en sapant la confiance dans les institutions censées remédier à ses répercussions, la pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités, favorisé la désinformation et les discours de haine et, en définitive, créé de nouveaux foyers de tension et accru les risques d'instabilité. L'impact de la pandémie sur les femmes et les jeunes, ainsi que sur les autres populations marginalisées, a été disproportionné, si l'on considère notamment les pertes d'emploi et de revenus et la hausse considérable des violences domestiques et fondées sur le genre. Les jeunes femmes et hommes ont également vu leurs perspectives scolaires et économiques sérieusement ébranlées. La pandémie a entravé l'action diplomatique et compliqué les initiatives de rétablissement de la paix de l'ONU, tout en exacerbant les fragilités existantes et en amplifiant les obstacles à la prévention. Face à ces difficultés, le sous-programme s'est attaché à soutenir l'appel lancé dès le 23 mars 2020 par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, en apportant un appui technique et politique aux États Membres

et aux parties aux conflits en Libye, en Ukraine, dans le Caucase du Sud et ailleurs, en vue de leur permettre de conclure des accords de cessez-le-feu et des accords politiques. Le sous-programme a également fourni un soutien technique aux missions politiques spéciales et aux autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain, assurant la liaison avec elles et les aidant à se coordonner les unes avec les autres, afin de promouvoir l'appel du Secrétaire général et de lui donner plus d'écho.

- 3.26 Plus précisément, le sous-programme a apporté un appui direct au dialogue politique libyen, notamment en s'employant à faciliter la participation inclusive des Libyens aux discussions et à la désignation des nouvelles autorités intérimaires par des moyens virtuels.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la signature de l'accord de cessez-le-feu par les parties libyennes le 23 octobre 2020 et les travaux entrepris ensuite par la Commission militaire conjointe 5+5 pour mettre en œuvre l'accord et établir un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Le Forum de dialogue politique interlibyen s'est réuni à Tunis, ce qui a permis la désignation des autorités intérimaires qui se sont engagées à organiser des élections nationales le 24 décembre 2021 (voir le tableau 3.2).

Tableau 3.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Signature de l'accord de cessez-le-feu par les parties libyennes le 23 octobre et travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 visant à mettre en œuvre l'accord et à établir un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Tenue à Tunis du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a permis de désigner les autorités intérimaires qui se sont engagées à organiser des élections nationales le 24 décembre 2021

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.28 En raison de la COVID-19 et des conséquences qu'elle a eues en 2020, le sous-programme a modifié la façon dont il conduit ses principales activités (soutien à la médiation, analyse politique, collaboration avec les organisations régionales) et a dû annuler plusieurs activités de formation qui n'auraient pu avoir lieu qu'en présentiel. Il a fait également grand usage des outils de travail à distance et de communication virtuelle dans ses activités de dialogue politique et ses travaux d'analyse politique.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.29 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : des stratégies régionales globales¹**Exécution du programme en 2020**

- 3.30 Le sous-programme a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales en étroite coordination avec d'autres entités des Nations Unies et en consultation avec les partenaires concernés, dont les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales. Il a permis d'avancer dans la mise en œuvre desdites stratégies, notamment en coordonnant l'action des entités du système des Nations Unies et en veillant à ce qu'elles coopèrent les unes avec les autres, par exemple dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Ainsi, grâce à l'appui apporté au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, il a continué de soutenir les efforts déployés au niveau régional en vue d'assurer une meilleure coordination avec les mécanismes régionaux, comme le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Parallèlement, il a continué d'appuyer l'action menée par le Bureau en vue de permettre le bon fonctionnement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et le renforcement de l'état de droit dans la région. Des initiatives ont été prises en vue de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance adoptée en mai 2019 par les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale. On trouve dans la Déclaration des recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour assurer le plein respect des droits humains et de l'état de droit. Des ateliers et des consultations en ligne ont permis de renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, notamment par l'élaboration de feuilles de route nationales adaptées aux besoins de chaque pays, de façon que ces institutions puissent mieux remplir leur mandat.
- 3.31 Le travail susmentionné a contribué à l'approfondissement des stratégies régionales globales et à leur mise en œuvre, y compris à l'adoption de 12 feuilles de route nationales sur les droits humains et l'état de droit, cela favorisant une meilleure harmonisation de l'action menée par les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes dans la région des Grands Lacs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.32 Conformément au mandat fixé, le sous-programme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, il continuera d'approfondir et de mettre en œuvre les stratégies existantes et en élaborera de nouvelles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.3).

Tableau 3.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires vers la mise en place de nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour	Les stratégies régionales globales sont approfondies et mises en œuvre, 12 feuilles de route nationales étant notamment adoptées, ce qui permet une meilleure	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 et en 2020 sont poursuivies et approfondies, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des	Les stratégies régionales globales sont poursuivies et approfondies, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
	plusieurs régions ou sous-régions	harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes dans la région des Grands Lacs	organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	autres parties prenantes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : une coopération renforcée en matière de paix et de sécurité²

Exécution du programme en 2020

- 3.33 Le sous-programme a veillé à ce que, partout dans le monde, toutes les activités politiques et de consolidation de la paix soient menées selon une approche holistique. Ses travaux ont permis d'appuyer et de conduire trois transitions dans trois contextes différents, où les divers outils à la disposition du Département ont été utilisés de manière intégrée. Ces trois transitions, destinées à assurer le passage d'une configuration de la présence de l'ONU sur le terrain à une autre, ont eu lieu en Haïti (transition initiée en 2019) et en Guinée-Bissau et au Soudan (transitions initiées en 2020). Le sous-programme s'est également employé à ce que l'analyse politique soit davantage prise en compte lors de l'élaboration des programmes de consolidation de la paix et à ce que la consolidation de la paix soit davantage prise en compte lors de l'élaboration des programmes relatifs aux affaires politiques. Ainsi, en Guinée-Bissau, le sous-programme a apporté un appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel lors de la transition qui a conduit à la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le bureau du coordinateur résident se voyant confier la charge d'assurer la présence de l'ONU dans le pays, tandis que le Conseil de sécurité confiait au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel le soin d'assurer la mission de bons offices du Secrétaire général dans le pays.
- 3.34 Le travail susmentionné a facilité la transition en Guinée-Bissau, les activités régionales ayant été adaptées à la nouvelle configuration de la présence de l'ONU dans le pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir la bonne mise en œuvre des stratégies régionales globales, aux fins d'une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.35 Conformément au mandat fixé, le sous-programme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, il planifiera et conduira les prochaines transitions et continuera d'accompagner les trois transitions précitées en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.4).

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 3.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires vers la mise en place de nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Transition conduite en Guinée-Bissau, les activités régionales étant adaptées à la nouvelle configuration de la présence de l'ONU dans le pays, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : des menaces moins fortes sur la paix et la sécurité

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.36 La pandémie de COVID-19 a entravé l'action diplomatique et compliqué les initiatives de rétablissement de la paix partout sur la planète. Elle a peu affecté la dynamique sous-jacente des conflits armés mais, en exacerbant les situations existantes, a amplifié les obstacles à prévention. Au croisement d'enjeux sanitaires, socioéconomiques, politiques et humanitaires, la pandémie menaçait de faire échouer les processus de paix les plus fragiles et les initiatives de prévention des conflits, du fait des restrictions de voyages et des limitations imposées aux rencontres en face-à-face. En 2020, à l'appui de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, le sous-programme a poursuivi et renforcé son action auprès des États Membres et des parties qui en ont fait la demande et apporté un soutien accru aux initiatives de rétablissement de la paix, notamment en dépêchant des experts en médiation à l'appui des processus en cours, par exemple en Libye et au Soudan.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.37 L'enseignement tiré est le suivant : les restrictions de voyages et les limitations imposées par la pandémie de COVID-19 aux rencontres en face-à-face ont nui à l'action du Département, qui a rencontré des difficultés pour fournir un appui suffisant aux États Membres et aux parties concernées et les aider à prévenir, maîtriser et régler les conflits. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme s'attachera à renforcer les capacités dont disposent les États Membres pour dialoguer et négocier à distance. Il redoublera d'efforts pour être mieux en mesure d'aider à distance les États Membres à faire face aux nouvelles difficultés et inquiétudes que la pandémie a fait naître dans les zones de conflit. Il s'emploiera notamment à développer des analyses politiques solides et à apporter un appui technique aux processus politiques. Il s'attachera également à façonner des programmes de consolidation de la paix visant à atténuer les risques d'instabilité dans les zones de conflit.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.38 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États Membres, ayant accès à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance prévus à cette fin, pourront davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits (voir le tableau 3.5).

Tableau 3.5

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	Tenue du Forum de dialogue politique interlibyen	Amélioration du processus de justice transitionnelle en Colombie	Les États Membres, ayant accès à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance prévus à cette fin, peuvent davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.39 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

Résolutions de l'Assemblée générale

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
47/120 B	Agenda pour la paix	60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	64/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	61/230	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	61/293	Prévention des conflits armés
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	61/294	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	64/223	Vers des partenariats mondiaux
63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	64/254	Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix	65/283	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée	66/253 A et B	La situation en République arabe syrienne
63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire	66/291	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies
63/261	Renforcement du Département des affaires politiques	67/123	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	68/15	Règlement pacifique de la question de Palestine
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	68/16	Jérusalem
63/308	Responsabilité de protéger	68/79	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	68/127	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent
64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne
64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies	69/1	Mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest
64/14	L'Alliance des civilisations	69/3	Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	69/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
64/118	Mesures visant à éliminer le terrorisme international	69/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	69/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée	69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	69/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
		69/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
		69/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Titre II Affaires politiques

69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	70/85	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	70/86	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
69/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe	70/87	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
69/110	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est		
69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés
69/112	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	70/89	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé
69/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	70/90	Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est
69/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie		
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	70/91	Le Golan syrien occupé
		70/92	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
69/286	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	70/98	Question du Sahara occidental
		70/108	Assistance au peuple palestinien
		70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent
69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	70/141	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
		70/185	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise	70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
69/314	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages		
69/317	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	70/232	Droits des peuples autochtones
69/318	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique	70/233	Situation des droits de l'homme au Myanmar
		70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
69/322	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud		
70/5	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique	70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
70/64	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	72/14	Règlement pacifique de la question de Palestine
		72/15	Jérusalem
70/83	Aide aux réfugiés de Palestine	72/16	Le Golan syrien
70/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures	72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens

72/134	Assistance au peuple palestinien	73/194	Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov
72/248	Situation des droits de l'homme au Myanmar		
72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	73/249	Coopération Sud-Sud
72/280	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova	73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale	73/267	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	74/158	Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM	74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
73/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe	75/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants	75/100	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
73/88	La situation en Afghanistan	75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
73/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
		ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne

Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité

1196 (1998)	1887 (2009)
1197 (1998)	1888 (2009)
1208 (1998)	1889 (2009)
1209 (1998)	1894 (2009)
1318 (2000)	1904 (2009)
1325 (2000)	1907 (2009)
1366 (2001)	2039 (2012)
1559 (2004)	2046 (2012)
1631 (2005)	2048 (2012)
1645 (2005)	2056 (2012)
1646 (2005)	2092 (2013)
1680 (2006)	2093 (2013)
1699 (2006)	2098 (2013)
1701(2006)	2103 (2013)
1810 (2008)	2106 (2013)
1820 (2008)	2107 (2013)
1860 (2009)	2118 (2013)
1882 (2009)	2122 (2013)

2139 (2014)	2554 (2020)	
2145 (2014)	2555 (2020)	
2157 (2014)	2558 (2020)	
2158 (2014)	2559 (2020)	
2165 (2014)	2561 (2021)	
2171 (2014)	2562 (2021)	
2186 (2014)	2563 (2021)	
2203 (2015)	2570 (2021)	
2214 (2015)	S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
2218 (2015)		
2232 (2015)	S/2015/555	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
2238 (2015)		
2242 (2015)	S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
2245 (2015)	S/PRST/2011/4	
2246 (2015)	S/PRST/2011/15	
2250 (2015)	S/PRST/2011/18	
2253 (2015)	S/PRST/2011/21	
2254 (2015)	S/PRST/2012/2	
2259 (2015)	S/PRST/2012/11	
2267 (2016)	S/PRST/2012/18	
2320 (2016)	S/PRST/2012/21	
2334 (2016)	S/PRST/2012/25	
2337 (2017)	S/PRST/2012/28	
2379 (2017)	S/PRST/2013/4	
2487 (2019)	S/PRST/2013/6	
2489 (2019)	S/PRST/2013/10	
2493 (2019)	S/PRST/2013/12	
2506 (2020)	S/PRST/2013/13	
2509 (2020)	S/PRST/2013/18	
2510 (2020)	S/PRST/2013/19	
2512 (2020)	S/PRST/2013/20	
2516 (2020)	S/PRST/2013/22	
2525 (2020)	S/PRST/2014/6	
2527 (2020)	S/PRST/2014/8	
2532 (2020)	S/PRST/2014/17	
2533 (2020)	S/PRST/2014/25	
2534 (2020)	S/PRST/2015/4	
2535 (2020)	S/PRST/2015/12	
2537 (2020)	S/PRST/2015/14	
2539 (2020)	S/PRST/2015/22	
2542 (2020)	S/PRST/2015/24	
2543 (2020)	S/PRST/2016/4	
2545 (2020)	S/PRST/2016/8	
2546 (2020)	S/PRST/2016/11	
2547 (2020)	S/PRST/2016/19	
2548 (2020)	S/PRST/2017/2	
2553 (2020)	S/PRST/2017/10	

S/PRST/2017/17	S/PRST/2020/9
S/PRST/2018/3	S/PRST/2020/10
S/PRST/2018/16	S/PRST/2020/11
S/PRST/2019/1	S/PRST/2020/12
S/PRST/2019/5	S/PRST/2020/13
S/PRST/2020/1	S/PRST/2021/2
S/PRST/2020/2	S/PRST/2021/3
S/PRST/2020/3	S/PRST/2021/4
S/PRST/2020/4	S/PRST/2021/5
S/PRST/2020/5	S/PRST/2021/6
S/PRST/2020/6	S/PRST/2021/7
S/PRST/2020/7	S/PRST/2021/9
S/PRST/2020/8	

Produits

- 3.40 On trouvera dans le tableau 3.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	70	68	70
1. Rapport du Secrétaire général à l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	1	1	—	1
2. Rapports du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	1	1	—	1
4. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	50	50	50	50
5. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	104	112	105	105
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	16	19	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	80	83	80	80
8. Séances du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	4	6	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	195	178	195	195
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	195	178	195	195
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec plus de 20 organisations régionales ; appui à 22 missions politiques spéciales, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres de toutes les régions, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
Bases de données et supports numériques : bases de données à jour sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.				

Sous-programme 2 Assistance électorale

Objectif

- 3.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

Stratégie

- 3.42 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de donner suite rapidement aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. Fournie aux États Membres qui en font la demande ou au titre d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, cette assistance est essentiellement technique. Elle consiste à déployer des experts techniques et divers types de missions électorales afin d'aider les États Membres à mener à bien leurs opérations électorales. Il s'agit en général de donner des conseils techniques sur la constitution et la mise en place des organismes électoraux, l'élaboration ou la modification des cadres et systèmes électoraux, les activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux processus électoraux et politiques. Il s'agit également d'établir des partenariats avec les organisations régionales et de fournir à celles-ci un appui en matière de renforcement des capacités, notamment de coorganiser (avec les organisations régionales partenaires), à l'intention des États Membres dans diverses régions, des ateliers de formation sur les grandes problématiques électorales telles que le genre et les élections, de renforcer la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux et de prévenir la violence électorale. Dans le cadre du sous-programme, les politiques internes existantes seront actualisées et de nouvelles directives électorales

des Nations Unies seront élaborées afin de garantir la cohérence et la coordination des activités d'assistance électorale menées par le système des Nations Unies, et le fichier unique des spécialistes des affaires électorales sera tenu à jour et étoffé encore, de même que la mémoire institutionnelle en matière d'assistance électorale.

- 3.43 Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de soutenir les États Membres sur les questions relatives à la COVID-19 en continuant d'adapter les activités aux nouvelles conditions, selon qu'il conviendra, et en renforçant le cas échéant l'assistance électorale fournie aux États Membres dans le contexte de la pandémie. Il s'agira notamment de renforcer les activités d'éducation des électeurs et de sensibilisation pour faciliter l'application des mesures d'atténuation des effets de la pandémie et aider les agents électoraux à assurer la sécurité des électeurs et des parties concernées, en particulier le jour de l'élection, tout en préservant l'intégrité du processus électoral.
- 3.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) les organes électoraux seront renforcés ;
 - b) les cadres et systèmes électoraux seront plus efficaces ;
 - c) les activités d'éducation et d'inscription des électeurs seront plus efficaces ;
 - d) les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés participeront davantage aux processus électoraux et politiques ;
 - e) les élections seront pacifiques et ouvertes à tous et les processus électoraux seront plus crédibles.
- 3.45 Le soutien qu'il est prévu d'apporter sur les questions relatives à la COVID-19 devrait permettre aux États Membres de tenir des élections dans de bonnes conditions de sécurité en réduisant au minimum les risques liés à la COVID-19 pour les électeurs, les agents électoraux et les candidates et candidats, tout en préservant l'intégrité du processus électoral.

Exécution du programme en 2020

- 3.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Un fichier d'experts électoraux plus représentatif et plus divers

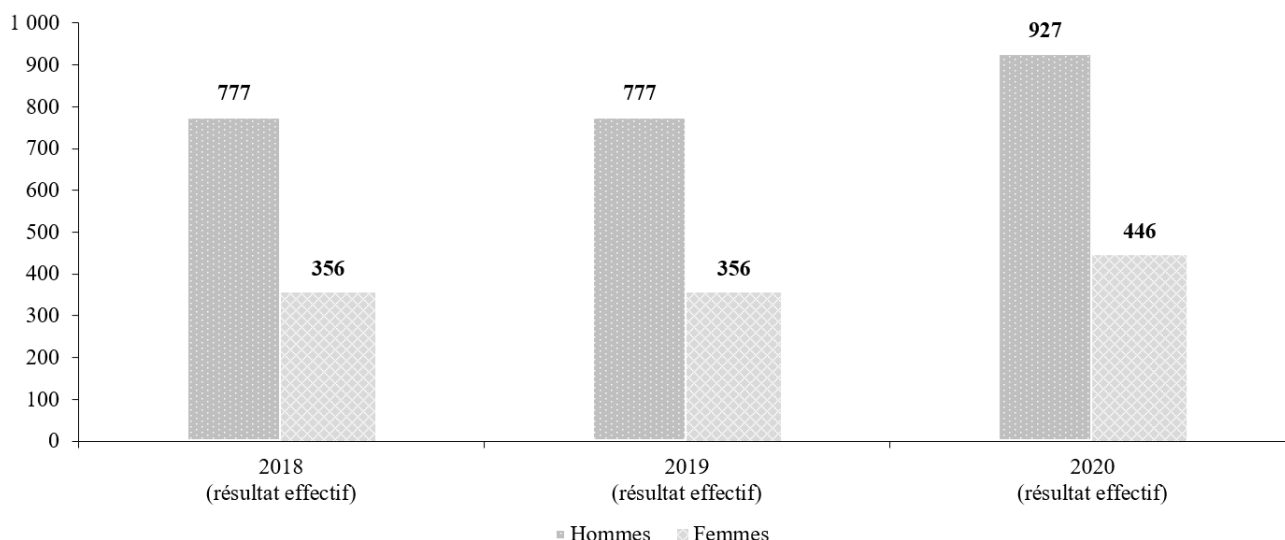
- 3.47 Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [74/158](#), le sous-programme gère et tient à jour le fichier unique des spécialistes des affaires électorales, qui peuvent être déployés rapidement dans le cadre des missions électorales de l'ONU, en cas de besoin. Malgré la pandémie et les difficultés qu'elle pose, des mesures d'atténuation des risques ont été prises, notamment l'organisation de séances virtuelles des jurys d'entretien, et la campagne visant à élargir le fichier et de le rendre plus divers en termes de genre, de répartition géographique et de langue a pu être menée à bien. Cette initiative a permis de renforcer et de diversifier la liste des expertes et experts présélectionnés et prêts à être déployés pour fournir une assistance électorale aux États Membres qui en font la demande.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.48 Le travail effectué a contribué à l'objectif, comme le montre l'augmentation, dans le fichier, de 21 % du nombre global d'experts – et de 25 % du nombre de femmes –, pouvant être déployés pour mener des opérations électorales sur le terrain (voir fig. 3.I).

Figure 3.I

Mesure des résultats : nombre d'experts, y compris de femmes, inscrits dans le fichier unique des experts électoraux de l'ONU



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.49 En raison des effets qu'avait la COVID-19 en 2020, il a fallu, dans le cadre du sous-programme, organiser autrement, reporter ou annuler certaines missions électorales, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités et de stages régionaux de formation électorale. Ainsi, plusieurs missions d'évaluation des besoins ont dû être reportées ou annulées. Avant de prêter appui aux États Membres, il faut effectuer ces missions pour évaluer les besoins de ceux-ci et faire des recommandations et établir des paramètres concernant l'assistance électorale de l'ONU. Le sous-programme s'est adapté et d'autres solutions ont été employées, comme l'examen sur dossier et le renforcement du soutien à distance, afin de poursuivre l'exécution du mandat et de continuer à prêter soutien aux États Membres. Même s'ils n'ont pas donné le maximum de résultats, ces changements ont permis de fournir sans discontinuité des services aux États Membres en 2020. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.
- 3.50 En même temps, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des arrangements à certaines, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a ainsi aidé les États Membres qui tenaient des élections en 2020 à prendre des mesures pour atténuer les risques posés par la COVID-19 pour les électeurs, les candidats et les agents électoraux. On a notamment renforcé les activités d'éducation des électeurs et de sensibilisation aux questions touchant la pandémie et fourni des articles et du matériel et dispensé des formations à certaines commissions électorales pour garantir la sécurité des électeurs, des candidats et des agents électoraux, en particulier le jour de l'élection.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.51 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes³

Exécution du programme en 2020

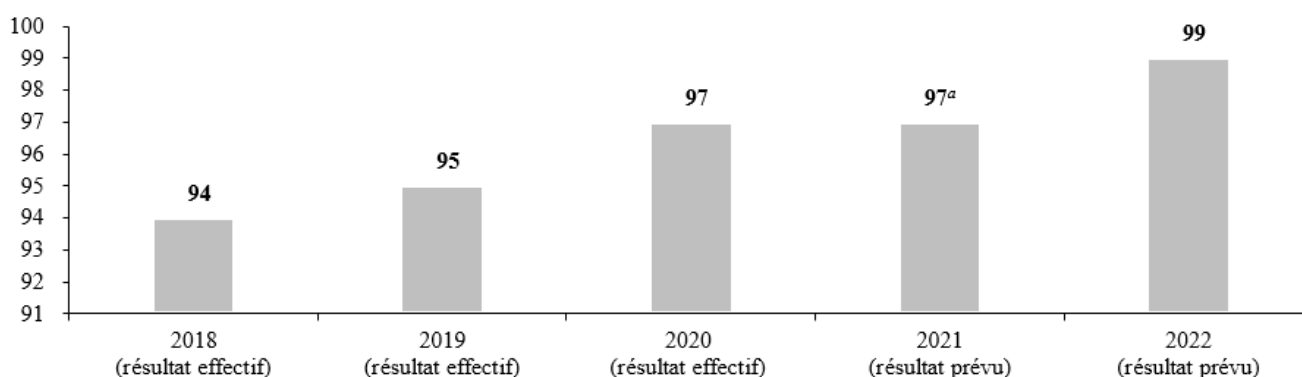
- 3.52 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un soutien technique en matière électorale à 53 États Membres en 2020. On a aidé ces États Membres à renforcer la confiance du public dans l'administration électorale et dans le processus électoral même, en faisant comprendre que les élections s'inscrivent dans un processus politique général ouvert. Dans la mesure nécessaire et sur demande, on a également aidé les États Membres à créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, en offrant ses bons offices et en soutenant le dialogue politique et les activités de médiation, souvent en agissant en collaboration avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs. On a aussi entrepris, après avoir consulté diverses entités des Nations Unies, d'élaborer et d'actualiser un certain nombre de directives relatives à l'assistance électorale applicables à l'échelle du système, notamment des directives sur la conduite du personnel des Nations Unies sur les sites électoraux et dans leurs parages et sur l'appui à la prévention de la violence électorale.
- 3.53 Le travail effectué a contribué à ce que dans 97 % des cas, les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale, ce qui a dépassé l'objectif de 96 % visé dans le projet de budget-programme pour 2020. Le sous-programme a également facilité la tenue de 22 élections et référendums, qui se sont déroulés généralement dans le calme en 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.54 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de donner suite rapidement, de manière coordonnée et efficace et dans les délais fixés, aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.II).

Figure 3.II

Mesure des résultats : : pourcentage de cas où les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation du Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale (chiffre annuel)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

Résultat 2 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques et renforcement de l'appui apporté aux organisations régionales⁴

Exécution du programme en 2020

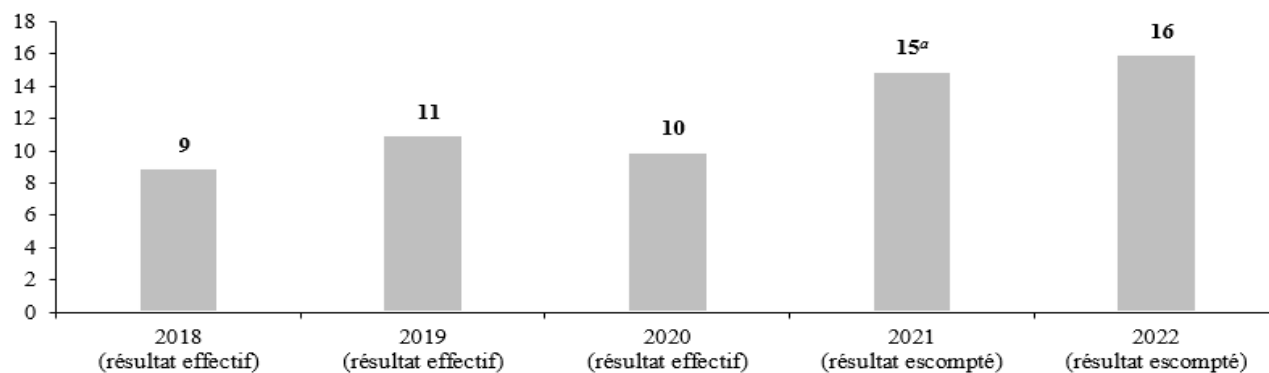
- 3.55 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui en matière de renforcement des capacités aux organisations régionales partenaires, notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour les aider à perfectionner leurs services électoraux. On a également continué de soutenir les plateformes concourant au renforcement des capacités, à l'entretien de la mémoire institutionnelle et au partage des connaissances au niveau mondial, dont le Réseau du savoir électoral ACE et le projet Building Resources in Democracy, Governance and Elections. Ces outils d'enrichissement des connaissances et de formation peuvent être utilisés par les agents et les professionnels électoraux du monde entier. L'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires de ces initiatives ont contribué activement et régulièrement à leur actualisation et à leur utilisation.
- 3.56 Le travail effectué a contribué à 10 activités menées à l'appui des organisations régionales et de leurs États membres, ainsi qu'à des initiatives électorales mondiales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 13 initiatives régionales de développement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres, dont il est question dans le budget-programme de 2021. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus dans ce domaine pour le sous-programme. En particulier, au moins trois initiatives régionales de renforcement des capacités ont dû être reportées.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.57 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à organiser, en partenariat avec les organisations régionales concernées, au moins deux stages de formation régionaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres initiatives de renforcement des capacités, à l'intention des États Membres dans différentes régions du monde, sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, observation électorale et prévention de la violence électorale). On lancera également de nouvelles initiatives pour renforcer davantage la coopération avec les organisations régionales partenaires et apporter à celles-ci un soutien en matière de renforcement des capacités, notamment par la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III).

Figure 3.III

Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres (chiffre annuel)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

⁴ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux et politiques**Projet de plan-programme pour 2022**

- 3.58 Le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans le monde reste très éloigné de l'équilibre entre les sexes visé dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La promotion de la participation des femmes aux processus politiques et électoraux est l'un des grands principes directeurs des activités d'assistance électorale de l'ONU, et grâce au soutien technique apporté par l'Organisation, les taux de participation et de représentation des femmes n'ont cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Les 50 et quelques projets d'appui électoral menés par l'ONU sur le terrain font tous une place importante à la problématique femmes-hommes, et beaucoup des stages de formation régionaux organisés dans le cadre du sous-programme pour les États Membres, en partenariat avec les organisations régionales, sont axés sur la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière de promotion de la participation des femmes aux processus politiques et électoraux. La pandémie a entraîné des difficultés pour tout le monde partout, mais elle a eu des conséquences encore plus préjudiciables pour les groupes vulnérables et les femmes et a mis en évidence la nécessité de faire des efforts constants pour lutter contre les inégalités du passé, qu'elle avait encore exacerbées.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.59 Les enseignements tirés sont les suivants : il est possible de mieux coordonner l'action de toutes les entités des Nations Unies qui soutiennent les processus électoraux des États Membres. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on veillera à améliorer la coordination et la répartition des responsabilités entre les diverses entités des Nations Unies qui fournissent appui et conseils aux États Membres, notamment pour promouvoir la participation des femmes. Dans certains contextes, il est possible de mettre à profit les compétences particulières d'une entité pour promouvoir la participation des femmes en tant qu'électrices, agentes électorales ou candidates.

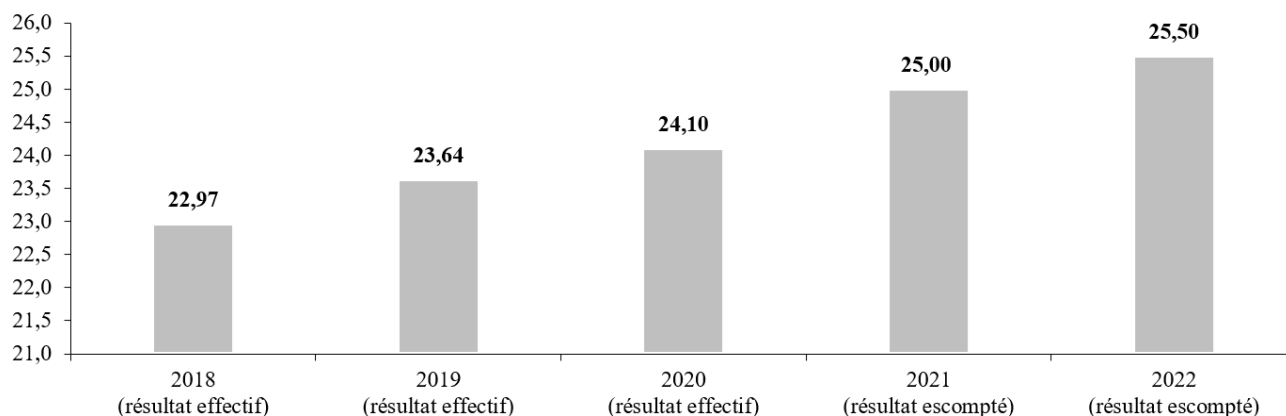
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.60 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation globale du pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU (voir la figure 3.IV).

Figure 3.IV

Mesure des résultats : proportion de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU (chiffre cumulatif)

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.61 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolution de l'Assemblée générale

74/158 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation

Produits

3.62 On trouvera dans le tableau 3.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	1	—
1. Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	1	—
2. Services fonctionnels pour la séance plénière de l'Assemblée générale	—	—	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	26	28	26	30
3. Coordination et appui apporté au déploiement d'observateurs électoraux internationaux lorsque des États Membres ou d'autres organisations en font la demande	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	25	27	25	29
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	9	19	20
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national à l'intention des administrateurs et agents électoraux et portant sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, violence électorale, observation électorale)	19	9	19	20
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	6
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	5	5	5	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui technique à au moins 50 États Membres chaque année par la conception et l'exécution de projets électoraux visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales dans divers domaines (systèmes et cadres électoraux, prise en compte des questions de genre, inscription des électeurs, opérations électorales) ; fourniture de conseils sur la création et l'amélioration des bases de données électorales à aux moins 2 organisations régionales.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : au moins 60 missions électorales, y compris des missions d'évaluation des besoins visant à définir des plans d'action à l'échelle du système pour aider les États Membres qui en font la demande à organiser leurs élections ; missions d'aide technique, de conseil, d'examen ou autres visant à fournir un appui en matière électorale aux États Membres qui en font la demande.

Bases de données et autres supports numériques : mise à jour du fichier unique des spécialistes des affaires électorales ; mise à jours des dossiers sur la fourniture de l'assistance électorale en vue de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Objectif

- 3.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

Stratégie

- 3.64 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera dans le cadre du sous-programme à veiller à l'exécution pleine, entière et diligente du programme de travail du Conseil et à faire en sorte que les documents officiels dont il est saisi ou qui en émanent soient publiés en temps voulu et ne comportent pas d'erreurs. À cette fin, on aidera avant tout la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles et on fournira à celle-ci, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des avis techniques et de procédure concernant le déroulement des séances et les activités du Conseil. On assurera également la publication et la remise en temps voulu des décisions du Conseil et des autres documents en émanant, en veillant à ce qu'ils ne comportent pas d'erreurs, ainsi que la publication des communications que le Conseil reçoit du Secrétariat, des États Membres et des entités. On continuera aussi de coordonner la programmation et l'administration des séances et des réunions. Pour ce faire, on appliquera les procédures et pratiques établies et, s'il y a lieu, on diffusera rapidement tout document de pratique ou de procédure, dont on coordonnera l'édition, la traduction et la publication.
- 3.65 Dans le cadre du sous-programme, on fournira également un appui aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment aux comités des sanctions et aux groupes de travail. On aidera notamment le Conseil et ses organes subsidiaires chargés des sanctions à élaborer et appliquer des régimes de sanctions. On fournira également un appui technique et administratif aux équipes de surveillance des sanctions créées par le Conseil pour qu'elles puissent assurer un suivi minutieux et crédible de l'application des sanctions et signaler les infractions. On se concertera avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions ainsi que de faire mieux connaître les sanctions du Conseil et d'en renforcer l'application. À cet égard, on continuera d'organiser des séances de formation annuelles à l'intention des nouveaux présidents et des nouveaux membres des comités des sanctions, on diffusera immédiatement auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des autres organisations régionales et internationales et du secteur privé la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU chaque fois que le Conseil et les comités

des sanctions décideront d'inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations, et on aidera à mettre sur pied rapidement les groupes d'experts.

- 3.66 Dans le cadre du sous-programme, on fournira aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur les pratiques et la procédure du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil. Toutes les études et analyses seront mises à la disposition des États Membres sur le site Web du Conseil. On continuera également d'exécuter des travaux de secrétariat pour le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, notamment en fournissant à la présidence et aux autres membres du Conseil des conseils techniques ou de procédure. On répondra également aux demandes de recherche ou de conseil émanant des États Membres et organisera, si demande en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point.
- 3.67 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) le Conseil de sécurité reçoit le plein appui du Secrétariat pour s'acquitter des responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies ;
 - b) le Conseil de sécurité et les comités des sanctions reçoivent tout l'appui nécessaire pour appliquer des sanctions ciblées ;
 - c) les États Membres ont un meilleur accès aux ressources et aux informations concernant le Conseil de sécurité et sont de ce fait mieux informés de ses travaux et mieux à même d'y participer et de contribuer à l'application de ses décisions.

Exécution du programme en 2020

- 3.68 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Activités du Conseil de sécurité durant la pandémie de COVID-19

- 3.69 La pandémie de COVID-19 a causé d'importantes interruptions dans le déroulement des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, en raison de l'impossibilité de tenir des séances au Siège. Les membres du Conseil ayant adopté d'un commun accord, à la mi-mars 2020, des méthodes de travail extraordinaires et provisoires, on a aidé dans le cadre du sous-programme à la création et au lancement d'une plateforme de réunion virtuelle, qui a été complétée par la suite par une autre plateforme permettant d'assurer l'interprétation simultanée dans les six langues officielles. Des procédures spéciales ont également été mises en place pour permettre l'adoption à distance des projets de résolution et des décisions du Conseil.
- 3.70 Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé les équipes de surveillance des sanctions à tenir leurs consultations à distance et, à la fin de 2020, à reprendre les déplacements, quand les conditions le permettaient. En continuant d'aider le Conseil à élaborer et appliquer des régimes de sanctions, on a mené à bien les quatre évaluations prescrites au moyen de consultations virtuelles.
- 3.71 Dans le cadre du sous-programme, on a également adapté la présentation du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité pour tenir compte des aménagements apportés aux modalités de travail du Conseil. Des éléments concernant les travaux menés à distance par le Conseil ont été ajoutés dans le Répertoire et l'Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité, le but étant de préserver la mémoire institutionnelle et les archives historiques pour le Conseil et les États Membres de l'ONU.

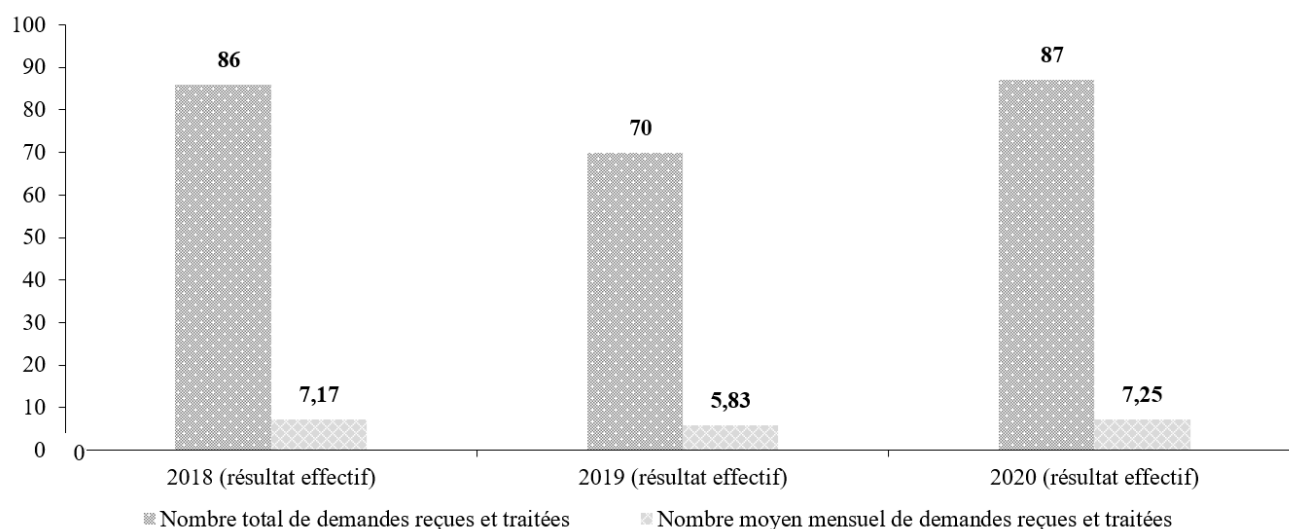
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation en 2020 du nombre total des demandes d'information ou de recherche et du nombre moyen mensuel des demandes traitées. On peut voir par-là que les États Membres ont continué de solliciter les

compétences et les nombreux services d'appui offerts par le sous-programme, malgré les effets de la pandémie (voir la figure 3.V).

Figure 3.V

Mesure des résultats : nombre de demandes d'information et de demandes de recherche traitées (chiffre annuel)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.73 En raison des effets qu'avait la pandémie en 2020, il a fallu apporter des changements à la façon d'assurer, dans le cadre du sous-programme, des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, notamment l'utilisation de plateformes de réunion en ligne pour la tenue des séances, la réalisation des évaluations des mesures de sanctions qui avaient été prescrites au moyen de consultations virtuelles et l'adaptation de la présentation de certaines publications pour prendre en compte les aménagements apportés aux méthodes de travail du Conseil. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 3.74 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à ouvrir sur le site Web du Conseil une nouvelle section consacrée aux séances tenues par visioconférence et aux décisions qui en étaient issues. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : interlocuteur privilégié des membres du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées sur toutes les affaires du Conseil⁵**Exécution du programme en 2020**

- 3.76 Compte tenu des conditions entraînées par la pandémie et dans le but de continuer à fournir des services d'appui et des avis techniques et de procédure aux membres du Conseil de sécurité et aux États Membres, on a dans le cadre du sous-programme ouvert sur le site Web du Conseil une nouvelle section consacrée aux séances tenues par visioconférence et aux décisions qui en étaient issues. Le Conseil ne pouvant pas se réunir en personne, l'application du Règlement intérieur provisoire du Conseil et la publication des comptes rendus de séance étaient difficiles. Sur la nouvelle section du site Web, les membres du Conseil et les États Membres pouvaient trouver toutes les informations concernant les méthodes de travail extraordinaires et provisoires du Conseil, les comptes rendus écrits des travaux et les décisions issues des séances.
- 3.77 Des activités de formation sur les sanctions ont été organisées pour les États Membres siégeant au Conseil et les autres afin d'encourager l'application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies et de mieux faire connaître et comprendre le dispositif de sanctions de l'Organisation aux praticiens, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Certaines activités ont été menées à bien au début de 2020 et d'autres ont été organisées en ligne. Toutefois, en raison de la pandémie, certaines activités de formation sur les sanctions prévues pour les États Membres ont dû être annulées.
- 3.78 En 2020, le sous-programme a amélioré ses moyens pour fournir aux membres du Conseil de sécurité des produits d'informations diversifiés et plus riches. On a ainsi continué de développer le portail iSCAD+ pour y améliorer la collecte de données et la visualisation de l'information sur les séances, de la documentation et des archives afin qu'il puisse être utilisé plus tard par les membres du Conseil et les États Membres de l'ONU. Afin de renforcer le rôle du sous-programme en matière de recherche et de conseil, on a lancé en 2020 cinq tableaux de bord interactifs contenant des séries de données sur certaines activités et la pratique du Conseil. Grâce à la diffusion de ces produits sur le site Web du Conseil et à leur promotion au moyen des comptes du programme sur les médias sociaux, les membres du Conseil, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et le public intéressé disposent à présent d'outils de recherche et d'information qui contiennent des données clefs et qui sont faciles à utiliser.
- 3.79 Le travail susmentionné a permis d'enregistrer 2 :10 minutes comme temps moyen passé sur le site Web du Conseil de sécurité et de faire mieux que la cible fixée, à savoir 1 :20 minutes, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

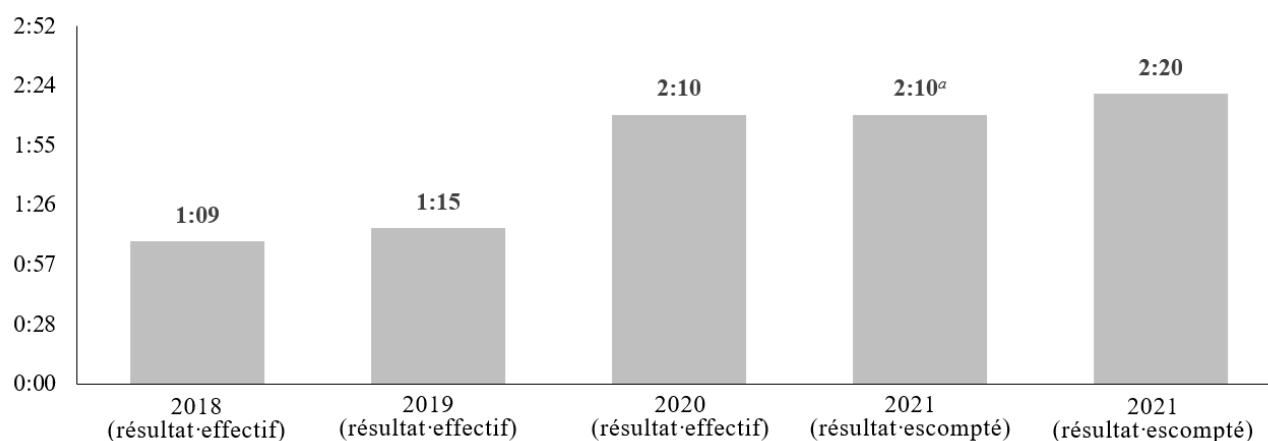
- 3.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'adapter les activités aux conditions dans lesquelles le Conseil de sécurité mènera ses travaux afin de fournir les avis techniques et de procédure les plus utiles. Le portail iSCAD+ sera rendu opérationnel de manière que les délibérations du Conseil puissent s'appuyer sur de meilleurs outils de connaissance et de meilleures données. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VI). L'augmentation du temps passé sur le site Web du Conseil signifie que les utilisateurs restent plus longtemps sur le site pour consulter les contenus dont ils ont besoin ou qui les intéressent.

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 A [A/74/6 (Sect. 3)].

Figure 3.VI

Mesure des résultats : temps passé sur les site Web du Conseil de sécurité

(En minutes)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : les membres du Conseil reçoivent en temps utile des informations sur l'application des mesures de sanctions⁶

Exécution du programme en 2020

- 3.81 Dans le cadre du sous-programme, des groupes d'experts ont continué d'être mis sur pied rapidement pour aider le Conseil de sécurité et les comités des sanctions à surveiller en permanence l'application des sanctions. Des contacts assidus ont été entretenus avec les États Membres pour pourvoir aux recrutements dans les différents groupes d'experts et pour les avertir en cas d'ouverture de possibilités. On a continué de tenir à jour et de gérer un fichier d'experts dans lequel figurent les noms de personnes qualifiées et présélectionnées qui ont exprimé leur intérêt à faire partie d'un groupe d'experts. On a continué de donner la priorité à une représentation adéquate des sexes et des groupes régionaux, en tenant compte de la résolution 2467 (2019) dans laquelle le Conseil a encouragé le Secrétaire général à veiller à ce que les groupes d'experts comprennent des spécialistes des questions de genre et de violence sexuelle, selon leur mandat.
- 3.82 Le travail susmentionné a contribué à ce que, pour 100 % des sièges à pourvoir, des candidats aient été proposés aux comités des sanctions dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans les six semaines suivant la création du groupe, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

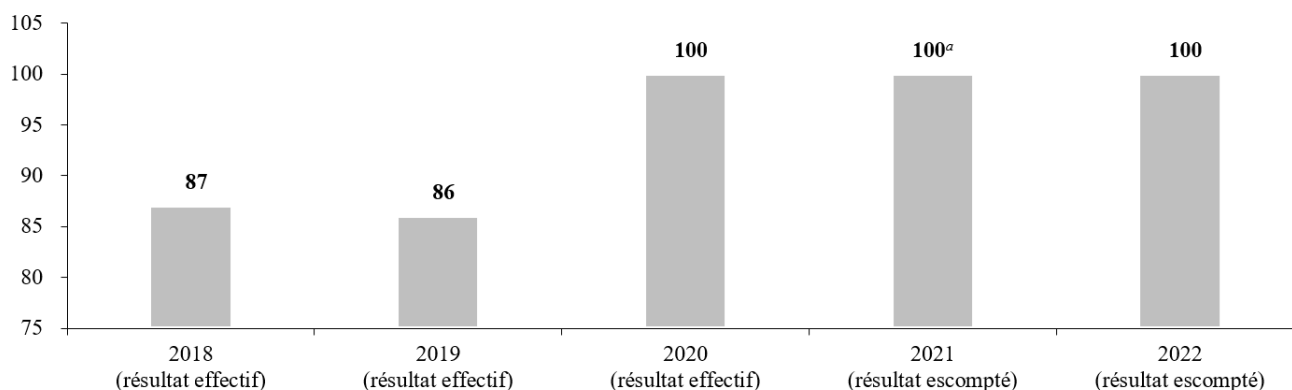
- 3.83 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on multipliera les contacts avec les États Membres, on tiendra à jour et gèrera le fichier d'experts et on veillera à l'équilibre entre les sexes et entre les groupes régionaux dans la composition des groupes d'experts. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VII).

⁶ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 3.VII

Mesure des résultats : proportion de candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe

(En pourcentage)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration de l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.84 Une des grandes priorités du sous-programme est de renforcer la capacité des nouveaux membres du Conseil de sécurité. Depuis 2016, un atelier de formation initiale est organisé chaque année pour présenter aux représentants des nouveaux membres les pratiques et les méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, leur faire découvrir les divers services d'appui fournis aux membres du Conseil dans le cadre du sous-programme et les présenter aux différentes équipes relevant du programme qui collaborent avec le Conseil sur des questions touchant son ordre du jour. Les réactions des participants aux ateliers ont toujours été positives.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.85 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut modifier le contenu de la formation pour mieux répondre aux besoins des participants, et il faut adapter l'atelier pour qu'il se déroule efficacement en ligne durant la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera d'étudier les moyens d'améliorer encore l'expérience des participants à l'atelier en consultant les nouveaux membres du Conseil durant la phase de planification pour déterminer leurs domaines d'intérêt et en collaborant avec les intervenants pour veiller à ce que les exposés soient plus interactifs et adaptables au format virtuel.

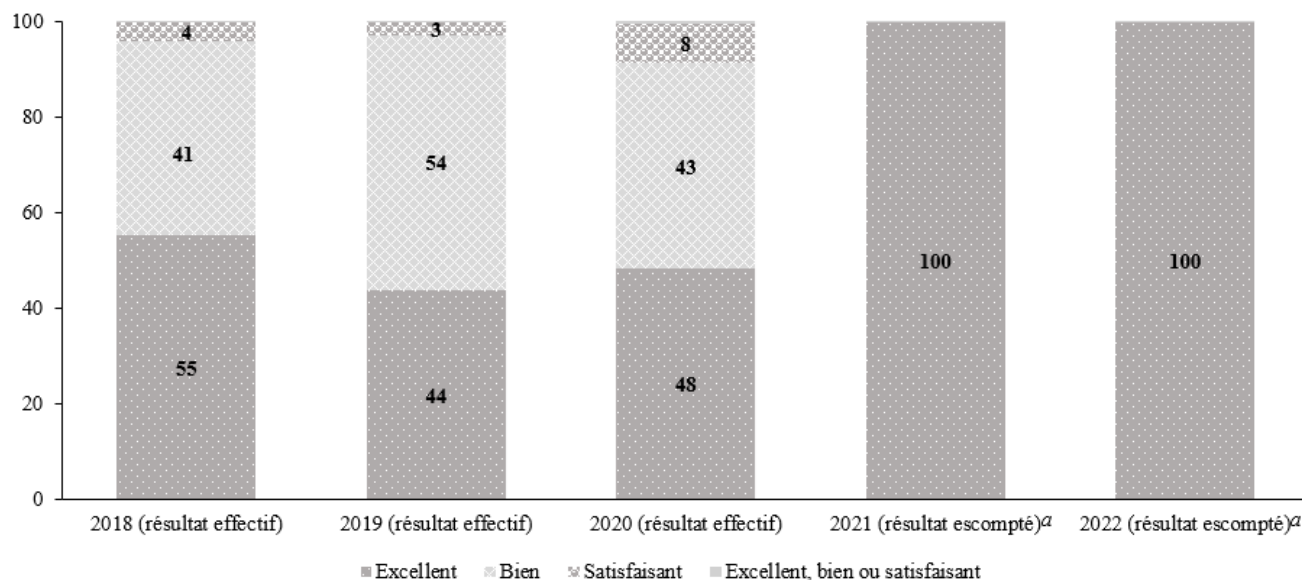
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'objectif, comme le montrera un haut degré de satisfaction exprimé par les participants à l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité (voir la figure 3.VIII).

Figure 3.VIII

Mesure des résultats : degré de satisfaction exprimé par les participants à l'atelier annuel de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité

(En pourcentage)



Note : Le pourcentage représente la proportion de participants qui ont répondu « Excellent », « Bien » ou « Satisfaisant » dans leur évaluation générale de l'atelier. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

^a Les chiffres escomptés pour 2021 et 2022 englobent les appréciations « Excellent », « Bien » ou « Satisfaisant ».

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Articles 1, 7, 12 (2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 and 50

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité
Résolutions de l'Assemblée générale

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	75/244 75/140	Plan des conférences Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222	Plan des conférences		

Résolutions du Conseil de sécurité et notes de la présidence du Conseil de sécurité

Lettres mensuelles de la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail applicables durant la pandémie de COVID-19 (à partir de mars 2020)

Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes :

751 (1992)	1533 (2004)
1267 (1999)	1540 (2004)
1373 (2001)	1591 (2005)
1518 (2003)	1636 (2005)

1718 (2006)	2140 (2014)	
1904 (2009)	2206 (2015)	
1970 (2011)	2253 (2015)	
1988 (2011)	2374 (2017)	
1989 (2011)	S/2017/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017
2048 (2012)		
2127 (2013)		

Produits

3.88 On trouvera dans le tableau 3.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	54	54	54
1. Notifications du Secrétaire général au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Listes des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établies au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (mises à jour hebdomadaires)	52	52	52	52
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	510	513	400	400
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	510	513	400	400
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	8	4	8
5. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	6	8	4	8
Publications (nombre de publications)	2	1	2	2
6. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	1	1	1	1
7. Volume Résolutions et décisions du Conseil de sécurité	1	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	104	109	109	124

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
8. Recherches <i>ad hoc</i> entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité	75	87	80	95
9. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
10. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	12	5	12	12
11. Récapitulatif des mandats relatifs aux questions transversales (les femmes et la paix et la sécurité, enfants touchés par des conflits armés, protection des civils en période de conflit armé)	3	3	3	3
12. Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité	1	1	1	1
13. Statistiques mensuelles des débats du Conseil de sécurité	12	12	12	12

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services fonctionnels, consultation, conseils et activités de mobilisation pour l'élaboration du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions du Conseil de sécurité et des présidences de ses organes subsidiaires dans les pays ou régions en rapport avec les questions dont le Conseil est saisi ; évaluations des régimes de sanctions, et recommandations concernant les aménagements à apporter aux mesures de sanction, quand le Conseil le demande.

Bases de données et autres supports numériques : tenue à jour et gestion de la base de données de la Division des affaires du Conseil de sécurité portant sur la procédure, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil, y compris des données sur les plus de 200 séances publiques organisées chaque année sur une cinquantaine de questions examinées par le Conseil ; tenue à jour et gestion du fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi que de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles en vue de sa diffusion auprès des États Membres, du secteur privé et d'autres parties prenantes ; gestion de tableaux de bord interactifs sur les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et sur les questions transversales inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans toutes les langues officielles en vue de sa consultation par les États Membres et le public ; diffusion dans les médias sociaux de messages reliant les activités du Conseil aux aspects constitutionnels et procéduraux mis en évidence dans le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Sous-programme 4 Décolonisation

Objectif

- 3.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

Stratégie

- 3.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Quatrième Commission, notamment pour l'élaboration de documents à l'intention des organes délibérants, de documents de travail du Secrétariat et de rapports du Secrétaire général, ainsi que pour la présentation d'informations à inclure dans le rapport annuel de la présidence du Conseil économique

et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

- 3.91 Le sous-programme continuera également de fournir des conseils, des documents d'information et un appui fonctionnel aux réunions, aux séminaires régionaux annuels et aux missions de visite du Comité spécial, ainsi qu'aux réunions d'autres organes intergouvernementaux (Quatrième Commission et Conseil économique et social), en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il restera également en contact avec les représentantes et représentants des territoires non autonomes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux fins de l'exécution de son mandat et collaborera avec le Département de la communication globale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications pour diffuser des informations sur la décolonisation, notamment en améliorant le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation.
- 3.92 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en communiquant au Comité spécial des informations exhaustives sur les incidences actuelles de la COVID-19 dans les territoires non autonomes, dans le cadre de ses documents de travail annuels, conformément à l'alinéa e de l'article 73 de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale.
- 3.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Promotion de mesures concrètes visant à mettre fin au colonialisme ;
 - b) Mise au point définitive de programmes de travail constructifs, au cas par cas, pour la décolonisation des territoires non autonomes.
- 3.94 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre au Comité spécial de prendre plus rapidement des décisions éclairées lorsqu'il examinera la situation dans les territoires non autonomes.

Exécution du programme en 2020

- 3.95 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Meilleure connaissance de la décolonisation

- 3.96 Le sous-programme a poursuivi ses travaux relatifs au site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, qui permet aux parties prenantes concernées et au grand public de rester informés des travaux menés par l'Organisation en matière de décolonisation. Ces travaux sont plus que jamais importants depuis la pandémie de COVID-19, qui a eu des incidences sur les activités du Comité spécial.
- 3.97 Afin de mieux faire connaître la question de la décolonisation, en particulier les activités de l'ONU liées à l'élimination du colonialisme et les engagements pris à cet égard, qui constituent l'une des priorités de l'Organisation depuis 1945, le sous-programme a mis sur le site Web, en octobre 2020, une vidéo d'animation de sept minutes destinée à un public mondial. Cette vidéo a également été diffusée sur les plateformes de médias sociaux et à travers les services de Télévision et vidéo des Nations Unies. Pour la production de la vidéo, le sous-programme a été chargé d'élaborer la note conceptuelle et de faire les recherches nécessaires en vue d'établir le scénario, l'objectif et la portée du projet. Conformément au mandat de multilinguisme et d'accessibilité, les versions traduites dans les cinq autres langues officielles devraient être produites sans délai.
- 3.98 En outre, le sous-programme a réussi à se rendre visible auprès des territoires non autonomes et des parties prenantes qui souhaitaient participer activement aux travaux du Comité spécial, généralement dans le cadre de ses séminaires et sessions, en mettant régulièrement à jour le site Web dans les six langues officielles.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.99 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont accès à la vidéo d'animation sur la décolonisation, qui, au terme d'une campagne de diffusion, a permis de renforcer la portée des travaux sur la décolonisation. Après cette campagne, le site a enregistré un nouveau record de 27 700 utilisateurs en octobre, soit le double du nombre d'utilisateurs pour la même période l'année précédente (voir tableau 3.9).

Tableau 3.9
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	Les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont eu accès à des contenus et à des fonctionnalités de meilleure qualité sur le site Web de l'Organisation consacré à la décolonisation, notamment des infographies (« Programme de décolonisation – le cycle annuel », « Le Comité spécial de la décolonisation » et « La Quatrième Commission »)	Les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont accès à la vidéo d'animation sur la décolonisation, qui, au terme d'une campagne de diffusion, a permis de renforcer la portée des travaux sur la décolonisation Après cette campagne, le site a enregistré un nouveau record de 27 700 utilisateurs en octobre, soit le double du nombre d'utilisateurs pour la même période l'année précédente

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.100 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, il a fallu adopter des modalités en ligne et hybrides pour assurer le service des réunions du bureau du Comité spécial, pour lequel il a été décidé de reporter le séminaire régional et d'annuler la session de fond, ainsi que des réunions du Conseil économique et social, de la Quatrième Commission et de l'Assemblée générale. En outre, des ajustements ont été faits pour faciliter les travaux du Comité spécial, en l'occurrence s'agissant de la rédaction des résolutions figurant dans le rapport annuel du Comité spécial, qui a été examiné selon la procédure d'approbation tacite. À cet égard, à la suite de l'annulation du séminaire et des sessions, il a fallu s'appuyer sur des sources externes et officielles vérifiables en ligne pour obtenir des informations à jour concernant les territoires non autonomes. Le sous-programme a également instauré un système de rotation du personnel permettant d'assurer en continu le service des réunions en personne, selon les besoins et conformément aux mesures de santé et de sécurité en vigueur au Siège. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.101 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

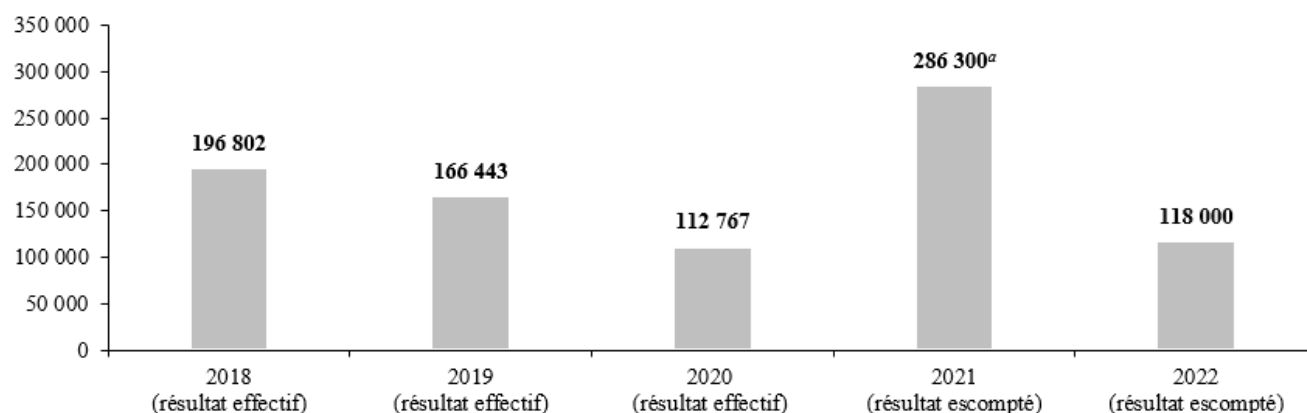
Résultat 1 : Une meilleure diffusion de l'information⁷**Exécution du programme en 2020**

- 3.102 Le sous-programme s'est employé sans relâche à mettre à jour et à améliorer le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, conformément au mandat de diffusion d'informations et de multilinguisme, en produisant des contenus interactifs (« L'ONU et la décolonisation : Bref aperçu historique » et « Territoires sous tutelle parvenus à l'autodétermination ») et une vidéo d'animation sur la décolonisation (« L'ONU et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui »). Il a également collaboré avec le Bureau de l'informatique et des communications pour moderniser le site Web conformément aux dernières directives en date du Département de la communication globale en matière d'identité visuelle. En outre, il a collaboré avec le Département pour mettre à jour la brochure intitulée « Dix questions fréquemment posées sur l'Organisation des Nations Unies et la décolonisation », qui a été publiée à des fins pédagogiques sur le site Web dans un format imprimable en haute résolution.
- 3.103 Le travail susmentionné a contribué à ce que 112 767 utilisateurs se soient rendus sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation au 31 décembre 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, qui était de 248 957 utilisateurs, ce qui peut s'expliquer par le report et l'annulation des activités du Comité spécial en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, du fait d'un nombre restreint d'activités en 2020, les utilisateurs ont été moins enclins à consulter régulièrement le site Web pour obtenir des informations supplémentaires sur ces activités, et ce, malgré les nouveaux contenus interactifs et audiovisuels.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.104 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à mettre à jour régulièrement le site Web et à continuer de l'améliorer et de le promouvoir au moyen d'autres technologies numériques disponibles, notamment les outils de visualisation des données et les plateformes de médias sociaux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IX).

Figure 3.IX

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

Résultat 2 : augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'organismes internationaux associés aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires non autonomes⁸

Exécution du programme en 2020

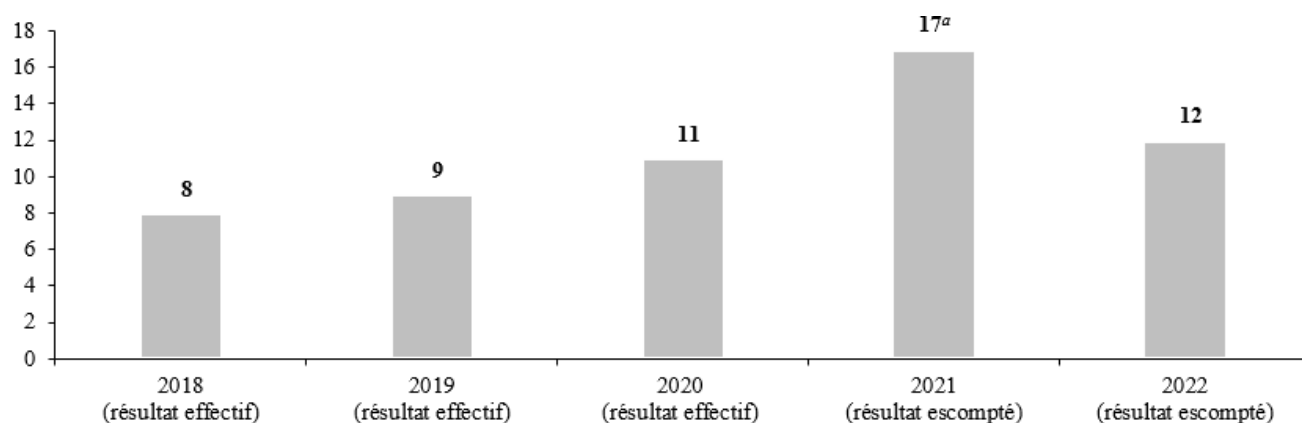
- 3.105 Le sous-programme a activement sollicité et, lorsque c'était nécessaire, relancé les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés aux Nations Unies pour obtenir de leur part des informations sur l'appui apporté aux territoires non autonomes.
- 3.106 Le travail effectué a permis de recevoir des informations de la part de 11 entités, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir que 13 institutions spécialisées et organisations internationales fournissent des informations sur les territoires non autonomes. Si le nombre de réponses reçues par le sous-programme a augmenté de 60 % par rapport à 2019, comme l'a indiqué la Présidente du Conseil économique et social ([E/2020/52/Rev.1](#), par. 4), certaines entités ont indiqué, comme les années précédentes, ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Par conséquent, leurs réponses n'ont pas pu être comptabilisées au titre des contributions.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.107 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il est prévu de fournir aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés aux Nations Unies de nouvelles lignes directrices concernant les informations demandées au sujet de l'appui apporté aux territoires non autonomes, en particulier dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.X).

Figure 3.X

Mesure des résultats : nombre d'institutions spécialisées et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : des informations diversifiées et exhaustives sur les territoires non autonomes, y compris les incidences de la pandémie de COVID-19

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.108 Les documents de travail établis chaque année dans le cadre du sous-programme éclairent les délibérations du Comité spécial lorsqu'il examine la situation politique, économique et sociale dans

⁸ Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

les territoires non autonomes. Ils sont établis à partir des informations fournies par les puissances administrantes, conformément à l'alinéa e de l'article 73 de la Charte, et en puisant dans toutes les sources publiées et officielles disponibles, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, ce qui contribue à nourrir et à éclairer les débats, sur lesquels reposent les recommandations que formule le Comité à l'intention de l'Assemblée.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.109 Les enseignements tirés sont les suivants : la préparation au numérique est importante pour faciliter les travaux du Comité spécial. À cause de la pandémie de COVID-19, le séminaire et la session du Comité ont été annulés, ce qui a empêché les territoires non autonomes de communiquer directement des informations à jour sur leur situation, notamment sur le processus de décolonisation. Cette situation a mis en lumière la nécessité de multiplier les sources officielles, de sorte que le Comité dispose des meilleures informations disponibles lors de l'examen de la situation dans les territoires non autonomes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera de renforcer les capacités technologiques en étudiant la possibilité d'utiliser d'autres outils et plateformes pour obtenir des informations vérifiables et officielles, afin que le Comité puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.110 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Comité spécial aura une meilleure vue d'ensemble des incidences à long terme de la COVID-19 et de l'aide fournie à cet égard par les puissances administrantes aux territoires non autonomes grâce aux informations supplémentaires y relatives qui figureront dans les documents de travail (voir tableau 3.10).

Tableau 3.10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	—	Le Comité spécial a accès à des informations diversifiées et exhaustives sur la situation dans les territoires non autonomes, y compris les incidences de la COVID-19 et l'aide fournie par les puissances administrantes aux territoires concernés pour atténuer ces incidences et accompagner le relèvement	Le Comité spécial a une meilleure vue d'ensemble des incidences à long terme de la COVID-19 et de l'aide fournie à cet égard par les puissances administrantes aux territoires non autonomes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.111 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	75/108	Question d'Anguilla
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	75/109 75/110 75/111 75/112 75/113	Question des Bermudes Question des Îles Vierges britanniques Question des Îles Caïmanes Question de la Polynésie française Question de Guam
75/102	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	75/114 75/115 75/116	Question de Montserrat Question de la Nouvelle-Calédonie Question de Pitcairn
75/103	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	75/117 75/118	Question de Sainte-Hélène Question des Tokélaou
75/104	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	75/119 75/120 75/121	Question des Îles Turques et Caïques Question des Îles Vierges américaines Diffusion d'informations sur la décolonisation
75/105	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	75/122	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
75/106	Question du Sahara occidental	75/123	Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme
75/107	Question des Samoa américaines		

Résolution du Conseil économique et social

2021/2	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
--------	--

Produits

3.112 On trouvera dans le tableau 3.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.11

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	23	23	22	22
1. Rapports du Secrétaire général sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
2. Rapports du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico	1	1	1	1
5. Rapport du Secrétaire général sur la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme présenté en application de la résolution 65/119 de l'Assemblée générale	1	1	—	-
6. Documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, Guam, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas) ^a , les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie française, le Sahara occidental, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et Tokelau	17	17	17	17
7. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	23	63	63
8. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances de la Quatrième Commission	8	9	8	8
10. Séances plénières du Comité spécial	20	1	20	20
11. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	0	6	6
12. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	9	20	20
13. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
14. Consultations du Comité spécial	5	0	5	5
15. Séances du Conseil économique et social	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : 1 mission de visite dans les territoires non autonomes en application de la résolution 75/122 de l'Assemblée générale.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus pour le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation dans les 6 langues officielles de l'ONU, à l'intention des 17 territoires non autonomes, des États Membres et du grand public.				

^a La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

Programme de travail

Sous-programme 5 Question de Palestine

Objectif

- 3.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

Stratégie

- 3.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on organisera, au titre du sous-programme, des réunions du Comité et du Bureau, des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que d'autres activités, manifestations et rencontres internationales. Le sous-programme permettra en outre d'assurer la liaison et la coopération avec la société civile et les parlementaires, ainsi que de développer et d'étendre la présence numérique du Comité, notamment par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes sur les médias sociaux, et d'accroître la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du Comité, la priorité sera donnée à la formation en matière de communications stratégiques et de protocole diplomatique.
- 3.115 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en organisant des manifestations publiques traitant des retombées de la pandémie de COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé et du relèvement y conséquent, qui seront retransmises en direct sur la chaîne de télévision et de vidéo des Nations Unies et sur les médias sociaux. Ces manifestations, auxquelles devraient participer des représentants d'organisations intergouvernementales, d'États Membres, de parlements et de la société civile, auront pour objectif de sensibiliser les parties intéressées aux effets persistants de la pandémie sur la population palestinienne sous occupation et de les encourager à y remédier, notamment en veillant à la disponibilité des vaccins et des traitements et à la relance de l'activité économique.
- 3.116 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Mobilisation de la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects ;
 - b) Sensibilisation accrue des États Membres, des médias et du public aux efforts déployés par le Comité pour promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien ;
 - c) Renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine dans des domaines tels que ceux de la communication stratégique et de la formation au protocole diplomatique, l'idée étant de contribuer à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien.

Exécution du programme en 2020

- 3.117 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Sensibilisation et conscientisation accrues aux droits du peuple palestinien pendant la pandémie de COVID-19

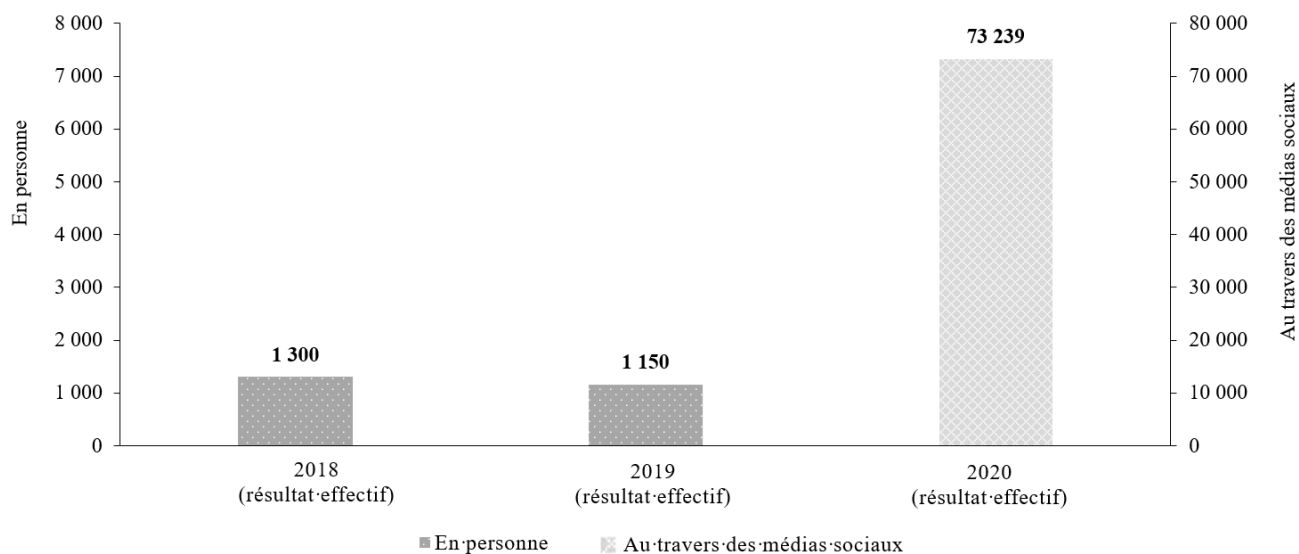
- 3.118 Le Comité s'acquitte de son mandat, qui consiste à promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, en organisant des manifestations en présentiel sur différents aspects de la question de Palestine. Or, pendant une grande partie de 2020, la pandémie l'en a empêché. On s'est donc attaché, dans le cadre du sous-programme, à s'adapter à la situation en mettant en place des procédures, notamment logistiques, encadrant l'organisation de rencontres virtuelles. Ainsi, diverses manifestations récurrentes, comme le Forum annuel des Nations unies sur la question de Palestine et la Conférence internationale sur la question de Jérusalem organisée par l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique, se sont tenues en ligne, de même que plusieurs rencontres inédites, telles qu'une réunion entre le Bureau du Comité et le Premier ministre de l'État de Palestine, un rassemblement d'acteurs de la société civile palestinienne visant à débattre des retombées de la pandémie dans le territoire palestinien occupé et une table ronde réunissant des parlementaires d'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.
- 3.119 Le sous-programme a également favorisé les échanges et la collaboration avec le Département de la communication globale afin de promouvoir et de garantir la diffusion de toutes les réunions et manifestations publiques du Comité sur la chaîne de télévision et de vidéo des Nations Unies et sur les médias sociaux.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.120 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le nombre accru de personnes assistant aux réunions et manifestations publiques du Comité et la diffusion de ses messages sur les grandes plateformes de médias sociaux. Jusqu'ici, les réunions organisées en présentiel attiraient un public allant de 200 à 400 personnes et étaient suivies par une audience virtuelle minime. Néanmoins, en 2020, le passage à des réunions en ligne, diffusées en direct et sur les plateformes de médias sociaux, et les activités soutenues de sensibilisation organisées au titre du sous-programme dans les médias sociaux ont entraîné une augmentation du nombre de téléspectateurs, celui-ci atteignant 17 500 personnes par réunion, contre 850 auparavant. Au total, les manifestations virtuelles ont été suivies par 73 239 personnes (voir fig. 3.XI).

Figure 3.XI

Mesure des résultats : nombre de personnes assistant aux réunions et manifestations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (par an)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.121 En 2020, en raison de la COVID-19, une nouvelle approche a été adoptée et l'ensemble des réunions du Comité se sont tenues en ligne. Toutes les conférences internationales qui devaient avoir lieu en présentiel, de même que les visites de délégations et les activités de renforcement des capacités nécessitant des déplacements, ont quant à elles été annulées et remplacées, à chaque fois de façon virtuelle, par deux réunions du Comité, trois réunions du Bureau, une retraite du Bureau, six manifestations publiques (tables rondes) et trois sessions de formation au renforcement des capacités. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a elle aussi été célébrée à distance, avec la participation du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et de la Présidente du Conseil de sécurité. En raison de l'annulation de conférences et de l'impossibilité pour les délégations de se rendre dans les États Membres, le Comité a éprouvé des difficultés à œuvrer comme il l'aurait souhaité dans certains pays et régions spécifiques. Les activités de renforcement des capacités du Gouvernement palestinien en matière de communication stratégique ont par ailleurs dû être reportées, les clients ayant demandé qu'elles se tiennent en présentiel et à huis clos. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 3.122 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celles-ci ont porté notamment sur la fourniture de conseils techniques et fonctionnels au Comité concernant la sensibilisation des États Membres et du public aux retombées de la pandémie sur le peuple palestinien sous occupation, dans le cadre, par exemple, de deux manifestations publiques virtuelles sur les effets de la pandémie dans le territoire palestinien occupé, de déclarations du Président du Comité au Conseil de sécurité et du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.123 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcement des capacités de communication stratégique du Gouvernement palestinien⁹

- 3.124 Dans le cadre du sous-programme, un cours efficace sur la rédaction de documents en anglais et deux formations aux fonctions de direction, qui ciblent l'exercice de ces fonctions en temps de crise et la présence de femmes à des postes de responsabilité, ont été organisés à l'intention du personnel du Gouvernement palestinien. En raison de la pandémie de COVID-19, il a fallu repenser ces activités et les adapter à un format virtuel. On a par ailleurs continué d'évaluer les formations proposées et constaté que celles-ci suscitaient des réactions positives de la part des apprenants, en dépit de leur format inédit et peu familier.
- 3.125 Le travail susmentionné a contribué à ce que 86 membres du Gouvernement palestinien puissent, à l'issue de la formation, travailler dans des domaines ayant trait à la communication stratégique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.126 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on facilitera l'organisation d'ateliers visant à renforcer la capacité des responsables du Gouvernement palestinien

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

à élaborer une stratégie de communication pour l'État de Palestine. En 2022, on veillera en outre à ce que des formations en communication soient proposées aux nouveaux diplomates et fonctionnaires de l'État de Palestine. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.12).

Tableau 3.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Aucune formation sur la communication stratégique et les conventions internationales n'est dispensée dans le cadre du sous-programme	Les fonctionnaires participent à des sessions de formation organisées dans le cadre du sous-programme	Au total, 86 employés supplémentaires du Gouvernement palestinien ayant bénéficié d'une formation et développé des compétences rédactionnelles plus solides et pointues en anglais ainsi que des capacités accrues de communication et d'encadrement dans les situations de crise, telles que la pandémie de COVID-19, travaillent dans des domaines ayant trait à la communication stratégique	L'efficacité de la formation est évaluée et un programme de formation des formateurs en matière de communication stratégique est organisé pour assurer la durabilité et la continuité	Une stratégie de communication est élaborée et approuvée par le Gouvernement palestinien

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement de la présence du Comité sur les médias sociaux¹⁰

Exécution du programme en 2020

- 3.127 Au titre du sous-programme et à la demande du Comité, une stratégie relative aux médias sociaux portant notamment sur la création de contenu et d'un calendrier retraçant l'évolution de la situation et permettant de remettre les faits nouveaux dans leur contexte a été mise en œuvre.
- 3.128 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la sensibilisation d'un nouveau public sur la scène internationale et à accroître le nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Comité en 2020, grâce notamment à la promotion du multilinguisme, faisant passer le nombre d'impressions (vues) sur Twitter de 10 000 par mois au début de l'année à 168 000 par mois à son terme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

¹⁰ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.129 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mettra en œuvre une stratégie relative aux médias sociaux revisitée, qui mobilisera la communauté diplomatique, des personnes influentes et le public et mettra à profit les nouvelles plateformes de médias sociaux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.13).

Tableau 3.13
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Mise en œuvre de mesures visant à assurer une couverture plus solide des activités du Comité sur ses comptes de médias sociaux, grâce par exemple à des publications quotidiennes	Élargissement de la portée des publications des médias sociaux du Comité grâce à l'application de meilleures pratiques	Renforcement de la sensibilisation d'un nouveau public sur la scène internationale et accroissement du nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Comité en 2020, grâce notamment à la promotion du multilinguisme, faisant passer le nombre d'impressions (vues) sur Twitter de 10 000 par mois au début de l'année à 168 000 par mois à son terme	Mise en œuvre d'une stratégie de communication redynamisée permettant de donner plus d'écho au Comité auprès du grand public	Renforcement de la sensibilisation en ligne à la question de Palestine des membres du Comité, de la communauté diplomatique et d'autres personnes influentes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : réalisation des objectifs que s'est fixés le Comité et promotion plus efficace des droits du peuple palestinien

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.130 L'Assemblée générale a créé le Comité en 1975 par sa résolution [3376 \(XXX\)](#) et l'a prié de lui recommander un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Chaque année, elle renouvelle le mandat du Comité et profite de l'occasion pour évaluer le niveau de fonctionnalité et d'efficacité avec lequel le sous-programme contribue à la mise en œuvre du programme de travail du Comité, notamment dans le cadre des services de secrétariat fournis. En 2020, une première enquête de satisfaction a été menée auprès des membres du Comité et des observateurs en vue de connaître leur opinion concernant ces services et leur utilité pour la réalisation efficace et efficiente du mandat du Comité. Les personnes interrogées ont salué l'occasion qui leur était donnée de pouvoir s'exprimer en temps voulu sur les activités menées au titre du sous-programme et sur le soutien reçu, et les recommandations découlant de cette enquête sont actuellement à l'étude.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.131 L'enseignement tiré est le suivant : des appels de plus en plus nombreux se sont fait entendre pour que le programme de travail du Comité soit régulièrement ajusté afin de tenir compte de l'évolution de la situation relative à la question de Palestine, ainsi que pour que les points de vue et perspectives exprimés par les membres du Comité servent à améliorer l'efficacité du sous-programme en ce qui concerne la fourniture de service de secrétariat au Comité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, des enquêtes seront régulièrement réalisées en vue de mesurer la satisfaction générale des membres du Comité et de récolter des informations et des données permettant d'évaluer l'adéquation des travaux menés avec les faits nouveaux, les attentes du Comité sur la question de Palestine et l'efficacité de l'appui dont ce dernier bénéficie, l'objectif étant d'adapter en temps utile le plan de travail du sous-programme et les activités de soutien auxquelles il contribue. En outre, alors que le Comité mène des activités de sensibilisation à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale pour encourager la reprise des négociations sur la question de Palestine, on s'attache, au titre du sous-programme et grâce aux recommandations formulées dans le cadre de l'enquête de satisfaction, à accroître la satisfaction de ses membres quant au soutien dont ils bénéficient pour ce qui est de l'organisation de visites de délégations plus nombreuses, ainsi qu'à élargir la participation des organisations de la société civile aux activités virtuelles de sensibilisation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.132 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la promotion plus efficace de l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et l'obtention d'un haut niveau de satisfaction du Comité concernant le soutien apporté dans le cadre du sous-programme à la mise en œuvre des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres (voir le tableau 3.14).

Tableau 3.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	Réalisation d'une enquête auprès du Comité afin de prendre la mesure de ses opérations et de renforcer l'alignement des activités menées dans le cadre du sous-programme avec les objectifs qu'il s'est fixés	Satisfaction accrue du Comité, au vu des informations récoltées dans le cadre de l'enquête de 2020, en ce qui concerne le soutien apporté au titre du sous-programme s'agissant de l'objectif fixé dans le programme de travail pour 2021 de sensibiliser les États Membres influents en ce qui concerne la question de Palestine	Promotion plus efficace de l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et obtention d'un haut niveau de satisfaction du Comité concernant le soutien apporté dans le cadre du le sous-programme à la mise en œuvre des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.133 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX)	Question de Palestine	64/17	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
32/40 B	Question de Palestine		
34/65 D	Question de Palestine	75/20	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
38/58 B	Question de Palestine		
46/74 B	Question de Palestine	75/21	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
64/16	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine

Produits

3.134 On trouvera dans le tableau 3.15 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.15

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	20	31	31
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	7	1	6	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	6	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	1	1	1
6. Réunions internationales, conférences et autres activités du Comité	16	12	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	45	39	35	35
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien (reportées de 2020 à 2021)	30	—	30	30
8. Formations sur le commerce international, le développement et les droits humains à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien (reportées de 2020 à 2021)	15	—	5	5

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
9. Formation en ligne visant le développement de compétences rédactionnelles solides, l'acquisition de capacités accrues d'encadrement dans les situations de crise et l'accès des femmes à des postes de responsabilité	—	39	—	—
Publications (nombre de publications)	4	9	4	4
10. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	9	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	59	61	59	59
11. Bulletin d'informations « NGO Action News » à paraître sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	45	47	45	45
12. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
13. Études et notes d'information sur le Comité et la Division des droits des Palestiniens et aspects ciblés relatifs à la question de Palestine	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission(s) d'établissement des faits et d'évaluation des besoins menée(s) dans l'État de Palestine.				
Bases de données et supports numériques : mise à jour et entretien des bases de données de la Division, qui rassemblent des informations au sujet de plus de 2 000 experts et de quelque 1 500 organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité, organisées à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; organisation d'une exposition annuelle sur la Palestine ou d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme ou du Comité et des comptes sur les médias sociaux.				
Services de bibliothèque : mise à jour et maintenance du site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine pour le grand public.				

Programme de travail

Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif

- 3.135 Les objectifs auxquels le sous-programme contribue sont les suivants : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix remplisse efficacement le rôle lui incombant d'appeler l'attention sur les besoins, réunir les principaux acteurs et proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; renforcer, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix déployés et dirigés par les pays et les régions, ainsi que la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, et intensifier les partenariats noués avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

Stratégie

- 3.136 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attellera, dans le cadre du sous-programme, à organiser les visites de la présidence de la Commission de consolidation de la paix, à fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission et à appuyer les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans le cadre de discussions et de visites spécifiques.
- 3.137 Grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, instrument de financement transversal majeur, on collaborera, dans le cadre du sous-programme, avec des organismes, fonds et programmes ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, sur place et au Siège, et on mènera des activités par leur intermédiaire, l'objectif étant de soutenir les programmes de consolidation de la paix, en donnant la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.
- 3.138 On aura par ailleurs recours au sous-programme pour orienter l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et diriger les mécanismes de coordination et d'intégration pertinents utilisés dans le système des Nations Unies ainsi qu'entre l'ONU et la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. On continuera par exemple de mettre à profit le Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise adopté en 2017, ainsi que l'étude conjointe réalisée en 2018 par l'ONU et la Banque mondiale sur le thème « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents) et la nouvelle Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence pour la période 2020-2025.
- 3.139 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, notamment en leur fournissant régulièrement des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation de réunions de la Commission traitant des retombées de la COVID-19 sur la consolidation de la paix, ainsi qu'en collaborant, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, avec des agences, fonds et programmes pour adapter les activités en cours à la situation et en encourageant l'adoption de mesures spécifiques visant à atténuer tout risque de conflit violent persistant lié à la pandémie et à soutenir les efforts de relèvement dans les situations de conflit.
- 3.140 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur

engagement en faveur de la pérennisation de la paix, coopéreront plus étroitement les uns avec les autres et coordonneront davantage leurs démarches respectives à cet égard ;

- b) Les priorités nationales en matière de consolidation de la paix feront l'objet de mesures de soutien plus synergiques et efficaces et mieux coordonnées, grâce notamment à l'amélioration des activités conjointes d'analyse, de planification et de programmation ;
- c) Des mesures plus appropriées seront adoptées pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix sur le terrain, grâce à une participation accrue des institutions financières internationales ;
- d) Des efforts seront déployés en partenariat avec les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, et la priorité sera donnée aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Exécution du programme en 2020

- 3.141 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Élargissement de la portée géographique des actions menées en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix

- 3.142 L'élargissement de la portée géographique des actions menées en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, tendance observée depuis 2016, témoigne du soutien technique et fonctionnel apporté à la Commission de consolidation de la paix dans le cadre du sous-programme – grâce auquel les pays disposent d'une plateforme opportune pour discuter de leurs priorités et des possibilités et des difficultés inhérentes à cette question – ainsi que des efforts déployés au titre du sous-programme en vue d'accroître l'accessibilité au Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'outil permettant d'instaurer et de pérenniser la paix dans les communautés touchées par un conflit. S'agissant du Fonds, on a veillé, dans le cadre du sous-programme et conformément aux engagements pris pour 2020, à collaborer avec des organismes, fonds et programmes ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, sur place et au Siège, et à mener des activités par leur intermédiaire, l'objectif étant de soutenir les programmes de consolidation de la paix, et ce, malgré les grandes difficultés entraînées par la pandémie. À l'aube d'un nouveau cycle d'admission quinquennal, le Fonds a adopté des mesures relatives à de nouveaux cadres stratégiques de consolidation de la paix au niveau national en vue de favoriser la cohésion et de fixer des objectifs, de sorte que les résultats obtenus servent véritablement les populations touchées par un conflit. En 2020, il a par ailleurs investi environ 30 millions de dollars dans 15 nouveaux projets portant sur la sécurité climatique dans 10 pays. Dans le cadre du sous-programme, le portefeuille du Fonds a en outre fait l'objet de quatre évaluations en 2019 (Côte d'Ivoire, Mali, République centrafricaine et Somalie) et de six évaluations en 2020 (Burkina Faso, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Madagascar et Niger).
- 3.143 Le Secrétaire général a par exemple décidé que la Somalie pourrait continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, appuyée par le sous-programme, s'est engagée à poursuivre ses travaux dans le pays. À la demande du Gouvernement fédéral somalien, après qu'il a été décidé que la Somalie pourrait continuer de bénéficier du Fonds, la Commission s'est réunie en décembre 2020 pour examiner les priorités et les difficultés relatives à la consolidation de la paix dans cet État. Elle a ainsi étudié le plan national de développement et le cadre de réconciliation nationale du pays, de même que la charte des Somaliennes, et s'est félicitée des progrès réalisés en vue de faire en sorte que les parties prenantes somaliennes se les approprient ainsi que de l'adoption d'une stratégie à plus long terme aux fins de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État dans le pays. La Commission s'est engagée à aider à mobiliser le soutien international en faveur des priorités nationales de consolidation de la paix et à appuyer la recherche

de solutions à certains des problèmes les plus complexes qui pèsent sur la paix en Somalie. Elle s'est en outre déclarée prête à étudier les possibilités de soutenir la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale et, à cet égard, a souligné le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.144 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le maintien des liens unissant la Somalie à la Commission de consolidation de la paix et le fait que le pays ait été autorisé à continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de déployer des efforts à plus long terme (voir le tableau 3.16).

Tableau 3.16
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	Avancement des consultations menées avec des partenaires des Nations Unies et des entités hors système concernant les activités qui seront organisées par la Commission de consolidation de la paix à l'appui des efforts déployés en Somalie Avancement des consultations menées avec la Somalie au sujet de son éligibilité à bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix	Maintien des liens unissant la Somalie à la Commission de consolidation de la paix et autorisation accordée au pays par le Secrétaire général de continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de déployer des efforts à plus long terme

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.145 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, il a été décidé, dans le cadre du sous-programme, de modifier l'approche suivie concernant l'organisation des réunions de la Commission de consolidation de la paix et la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix dans les situations de conflit. Ainsi, un forum en ligne destiné à appuyer les travaux de la Commission en 2020 a vu le jour et les modalités d'échange aux niveaux national et régional ont été adaptées afin de tenir compte de la pandémie. Pendant une grande partie de l'année, la crise sanitaire a empêché le Président et d'autres membres de la Commission de se rendre dans les pays et régions d'intérêt. Il a été décidé, au titre du sous-programme, de fournir un appui accru aux activités de réponse socioéconomique à la COVID-19 déployées par le système des Nations Unies pour le développement, et des voix se sont élevées pour que l'on veille à ce que les mesures prises soient adaptées aux situations de conflit et visent à renforcer la cohésion sociale. Le Fonds pour la consolidation de la paix a lui aussi été prompt à réagir face à la pandémie de COVID-19 en 2020. Ainsi, il a collaboré avec des coordinateurs résidents, des agences, fonds et programmes et d'autres partenaires pour mieux cerner les nouvelles menaces et possibilités associées à la crise, et il a ajusté les programmes en cours et encouragé l'adoption de mesures spécifiques visant à atténuer les risques de conflit violent lié à la pandémie. Près de la moitié des programmes soutenus par le Fonds ont dû être modifiés et celui-ci s'est mis à recevoir des propositions ciblées de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les partenaires recensaient de nouveaux besoins en matière de consolidation de la paix, lesquels étaient liés aux divisions et aux tensions causées par la pandémie et par le ralentissement économique découlant des mesures de confinement.
- 3.146 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le Fonds a par exemple consacré 3,2 millions de dollars à l'étude du lien entre les

changements climatiques et les conflits et à la recherche de solutions novatrices dans les petits États insulaires de faible altitude que sont Kiribati, les Îles Marshall et les Tuvalu. Le sous-programme a par ailleurs permis la mise en place, dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, d'une procédure accélérée destinée à aider les coordonnateurs résidents à combattre la COVID-19 avec le soutien de la Banque mondiale. Ainsi, des demandes de financement pouvant atteindre 50 000 dollars et destinées à permettre des consultations à distance ou sur place ont été approuvées en seulement 24 heures, l'objectif étant de coordonner l'action de l'ONU et de la Banque mondiale et de faciliter la planification du relèvement compte tenu des conflits. Les premières subventions octroyées ont par exemple permis le recensement des risques pesant sur les populations du nord et du nord-est du Kenya ainsi que des régions de Diffa et de Tillabéri, au Niger ; la planification, par l'ONU et la Banque mondiale, du relèvement compte tenu des conflits en Sierra Leone ; l'évaluation des retombées de la pandémie sur la cohésion sociale et la tolérance de la population au Togo. En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, on a apporté, dans le cadre du sous-programme, des aménagements à certaines activités afin de l'aider à créer un espace permettant aux dirigeants nationaux et régionaux, dans les contextes de consolidation de la paix relevant de son mandat, de mettre en commun leurs expériences et de solliciter de l'aide pour les mesures visant à reconstruire en mieux après la pandémie. Le 19 novembre, compte tenu des divers engagements pris sur la question tout au long de l'année en collaboration avec le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, on a par ailleurs organisé, au titre du sous-programme et en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, la réunion annuelle conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, sur le thème de la promotion de la solidarité mondiale et des mesures visant à lutter contre la COVID-19 et ses incidences socioéconomiques en tenant compte des situations de conflit. À cette occasion, une action coordonnée et cohérente de la communauté internationale mettant l'accent sur le financement du développement durable et de la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit a été encouragée. Les membres du Conseil économique et social et de la Commission ont souligné qu'il fallait mettre en place des ripostes à la pandémie dirigées par les pays et ouvertes à tous, sur la base du principe de solidarité mondiale et en gardant à l'esprit le rôle important de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la lutte contre les effets de la pandémie.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.147 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix¹¹

Exécution du programme en 2020

- 3.148 Les travaux relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix se sont poursuivis, conformément au mandat qui avait été défini, et ont favorisé une coordination et une cohérence accrue des interventions visant à pérenniser la paix dans des situations de conflit, où des difficultés se posent sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels, le sous-programme remplissant ainsi son rôle de « charnière » entre les entités du système des Nations Unies. Dans ce contexte, des conseils techniques et des conseils de fond ont été prodigués aux fins de l'organisation de réunions de la Commission de consolidation de la paix destinées à appuyer la mise en œuvre d'activités dans 15 pays et régions spécifiques, avec la participation d'un large éventail d'acteurs ; le Fonds pour la consolidation de la paix s'est efforcé d'encourager la coordination et la cohérence

¹¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

entre les entités des Nations Unies ; le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix (rang de Sous-Secrétaire général), composé d'entités du système des Nations unies qui participent aux activités de consolidation de la paix, s'est réuni pour améliorer la coordination des mesures prises, se pencher en détail sur le rapport de 2020 du Secrétaire général concernant la consolidation et la pérennisation de la paix et étudier l'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2020. Les commentaires recueillis auprès des représentants des États Membres et d'autres parties prenantes ayant collaboré avec la Commission en 2020 ont montré que, grâce à l'appui du sous-programme, celle-ci était parvenue à apporter des réponses plus inclusives et plus efficaces aux défis se posant en matière de consolidation de la paix. Elle a par exemple soutenu les efforts déployés par le Libéria pour retrouver sa stabilité macroéconomique et poser les fondements d'une croissance durable, en particulier dans le contexte de la pandémie, ainsi que pour préserver la paix sur fond de référendum constitutionnel et d'élections sénatoriales. Le sous-programme a également aidé la Commission à revoir sa stratégie relative aux questions de genre et à adopter un plan d'action stratégique sur les jeunes et la consolidation de la paix. Les activités organisées en Colombie au titre du sous-programme pour aider la Commission à nouer des liens privilégiés avec d'anciennes combattantes et des survivantes en janvier 2020 et celles menées en juin de la même année dans la région des Grands Lacs, à l'initiative de femmes de ce secteur, sont autant d'exemples d'intégration réussie des aspects de la consolidation de la paix liés au genre dans les activités nationales et régionales de la Commission. Le sous-programme a permis d'entrer en contact avec de potentiels intervenants, issus notamment d'organisations régionales et sous-régionales et d'institutions financières internationales, de leur fournir un appui et de les convier à participer aux réunions de la Commission. Grâce au sous-programme et à la structure politique et opérationnelle régionale unique et partagée, il a été possible de produire des analyses et des stratégies politiques relatives aux programmes et aux réunions de la Commission. Les analyses et stratégies de ce type ont été formulées de manière à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix.

- 3.149 Le travail effectué a contribué à accroître la proportion d'intervenants extérieurs au système des Nations Unies informant la Commission de consolidation de la paix (en 2020, ceux-ci représentaient environ 60 % de l'ensemble des intervenants, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2019), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.
- 3.150 Le travail effectué a en outre contribué à améliorer les programmes de la Commission et à orienter ses débats, grâce à la production d'analyses et de stratégies politiques globales s'inscrivant dans la structure politique et opérationnelle régionale unique, le Fonds pour la consolidation de la paix ayant quant à lui investi environ 170 millions de dollars dans 39 pays, en collaboration avec les agences, fonds et programmes et par leur intermédiaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.151 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera notamment, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils techniques et des conseils de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission de consolidation de la paix, à gérer le Fonds pour la consolidation de la paix et à appuyer la coordination des mesures prises, et à favoriser une coordination et une cohérence accrues des interventions visant à pérenniser la paix dans des situations de conflit, où des difficultés se posent sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.17).

Tableau 3.17
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Large éventail d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, dont les analyses, les stratégies et l'action sont peu coordonnées ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui requièrent une collaboration mais conservent un caractère distinct	Élargissement de l'ensemble d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris, dans une mesure de plus en plus large, des organisations de la société civile, et renforcement de la coordination des analyses et de l'action ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique	Accroissement de la proportion d'intervenants extérieurs au système des Nations Unies informant la Commission de consolidation de la paix (en 2020, ceux-ci représentaient environ 60 % de l'ensemble des intervenants, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2019) Amélioration des programmes de la Commission et de l'orientation de ses débats, grâce à la production d'analyses et de stratégies politiques globales s'inscrivant dans la structure politique et opérationnelle régionale unique Investissement, par le Fonds pour la consolidation de la paix, d'environ 170 millions de dollars dans 39 pays, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes et par leur intermédiaire	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile susceptibles d'avoir accès à des zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile susceptibles d'avoir accès à des zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
			s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix	

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : continuer d'accorder une attention et des ressources aux besoins liés au processus électoral et à la consolidation de la paix face à de graves problèmes de sécurité et dans un contexte humanitaire difficile¹²

Exécution du programme en 2020

- 3.152 En 2020, le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de soutenir – par l'intermédiaire de ses investissements et de la fourniture, aux agences, fonds et programmes des Nations unies, de conseils sur les programmes à adopter (tant des points de vue technique que fonctionnel) – la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu entre le Gouvernement et 14 groupes rebelles afin de favoriser un environnement propice aux opérations électorales prévues. La formation du bataillon d'unités spéciales mixtes de la zone de défense nord-ouest, composé d'ex-combattants, s'est officiellement achevée le 13 mai 2020 par une cérémonie de remise des diplômes à laquelle a assisté le Président. Au total, 265 éléments des forces de défense et de sécurité intérieure et 355 anciens membres de groupes armés, dont 29 femmes, ont été formés. La fourniture d'un appui concernant les partenaires du secteur de la justice et de la justice transitionnelle a favorisé l'adoption et la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice pour la période 2020-2024, de la loi sur l'aide juridictionnelle et de la loi sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Grâce aux investissements réalisés par le Fonds pour la consolidation de la paix et à ses conseils relatifs aux programmes à adopter, une stratégie nationale de communication sur l'Accord politique a été arrêtée et mise en œuvre, au titre de laquelle la radio et la télévision nationales, de même que des stations de radio partenaires, ont davantage axé leur programmation sur les questions de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, tandis que 622 responsables d'organisations de femmes et de jeunes recevaient une formation sur le contenu de l'Accord politique.
- 3.153 Guidée sur le plan technique et sur le fond par les activités menées dans le cadre du sous-programme, la Commission de consolidation de la paix a en outre organisé, tout au long de l'année, plusieurs réunions sur les principales priorités définies en matière de consolidation de la paix, à savoir de renforcer l'attention et l'appui de la communauté internationale à l'égard des élections de 2020 et 2021 (le but étant de mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux besoins), de mettre en œuvre le plan national de consolidation de la paix et de relèvement et ses composantes relatives à l'état de droit, ainsi que de promouvoir une action cohérente de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix. Elle s'est ensuite appuyée sur les conclusions tirées lors de ces réunions pour rédiger et adopter un avis, qu'elle a communiqué au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, afin que les besoins du pays en matière de consolidation de la paix continuent de faire l'objet d'une attention particulière.
- 3.154 Le travail susmentionné a contribué à encourager la communauté internationale à accorder une attention et des ressources accrues aux opérations électorales prévues en République centrafricaine en 2020 et en 2021, à faire avancer l'application, par les parties prenantes nationales, de l'Accord politique, le but étant de favoriser un environnement propice aux élections, et à amener la

¹² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Commission de consolidation de la paix à fournir des avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la mission, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.155 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à ce que la communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine et au maintien de la stabilité à l'issue de celles-ci, notamment en soutenant les réunions de la Commission de consolidation de la paix et les visites de son Président et en continuant d'appuyer la rédaction d'avis destinés au Conseil de sécurité concernant le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, comme convenu par la Commission. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.18).

Tableau 3.18
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Lancement de l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021)	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le 6 février 2019	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux opérations électorales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine Avancement de l'application, par les parties prenantes nationales, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation Fourniture, par la Commission de consolidation de la paix, d'avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la mission	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine	Maintien des acquis en matière de consolidation de la paix, respect de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et accomplissement de progrès supplémentaires dans la réalisation des objectifs de développement durable, en dépit de difficultés attribuables à la COVID-19

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : attention et ressources accrues accordées à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre dans des conditions en matière de consolidation de la paix difficiles

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.156 Bien qu'offrant des possibilités de consolider les acquis de la paix et de tirer parti de nouvelles modalités d'aide, les transitions des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix font augmenter les risques de reprise des conflits dans les pays qui ont connu des cycles de violence par le passé. Le Fonds pour la consolidation de la paix veille à ce qu'une grande partie de ses investissements servent à soutenir les pays où s'opèrent ces transitions, en particulier lorsque celles-ci s'accompagnent de changements de configuration, afin de créer une dynamique favorable aux stratégies de consolidation de la paix et au soutien international, grâce notamment à l'entretien d'une collaboration étroite avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres parties prenantes, ce qui permet d'améliorer la cohérence et la planification de l'aide fournie. Les activités du Fonds et l'attention portée à cette question par la Commission ont contribué à combler les lacunes constatées dans le financement des transitions, offrant une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme. La conférence de reconstitution des ressources du Fonds, qui s'est tenue au début de l'année 2021, a permis de mobiliser 439 millions de dollars en engagements et en annonces de contribution pour la stratégie du Fonds pour la période 2020-2024, soit une augmentation de 25 % par rapport aux contributions reçues au cours des trois années précédentes. Au total, 92 États Membres étaient représentés à la conférence. Le Président de la Commission s'est également tourné vers son Comité d'organisation pour encourager le versement de contributions par tous ses membres.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.157 L'enseignement tiré est le suivant : alors que les contributions des donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix ont légèrement augmenté en 2020, les demandes d'aide reçues par celui-ci ont continué de se multiplier rapidement. En 2020, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a donc revu à la baisse le montant des fonds disponibles, ce qui a entraîné une diminution des ressources réservées à des contextes de transition importants, en particulier en Guinée-Bissau, en Haïti et au Soudan. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les efforts de collecte de fonds afin de s'assurer l'accès à des ressources supplémentaires pour les activités de transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre et on insistera sur l'importance que revêt le financement pour la consolidation de la paix à chaque fois que l'occasion se présente. On s'attachera en outre à renforcer les synergies entre les travaux réalisés par la Commission de consolidation de la paix en matière de transition et ceux du Fonds, par exemple en profitant des réunions de la Commission pour mettre en évidence les activités menées par le Fonds et encourager la mobilisation de ressources supplémentaires dans ce contexte. Il restera par ailleurs important d'anticiper les déficits de financement pouvant survenir pendant les périodes de transition et de s'y préparer, grâce à l'alignement du plan d'investissement du Fonds dans les contextes de transition.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.158 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation des fonds réservés à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre (25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix étant spécifiquement consacrés à la transition des missions) et la sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions, améliorations qui aideront à combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et offriront une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme (voir le tableau 3.19).

Tableau 3.19
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
—	Affectation de 22 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 18 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Augmentation des fonds réservés à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies Affectation de 25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions en vue de combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et d'offrir une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.159 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
69/287	Le Fonds pour la consolidation de la paix	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix		
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2282 (2016)
1646 (2005)	2413 (2018)
1947 (2010)	2558 (2020)
2250 (2015)	

Produits

3.160 On trouvera dans le tableau 3.20 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.20

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	2	3
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	1	1	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	55	55	54	55
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	50	50	50
5. Réunions de la Commission de consolidation de la paix sur les préparatifs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020	2	2	—	—
6. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	3	4	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	3	1
7. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	—	—	1	1
8. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	4	4	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales ; promotion des partenariats et examen des modalités de coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, les milieux universitaires et le secteur privé sur les questions de consolidation de				

Catégorie et sous-catégorie	Produits			
	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022
la paix ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; partage d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention des membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et des gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes ; allocation d'un montant annuel de plus de 150 millions de dollars, provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, à des projets de consolidation de la paix dans environ 40 pays ; appui politique, conseils et orientations techniques sur la jeunesse et la paix et la sécurité à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs essentiels.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : publication d'un communiqué de presse de la Commission de consolidation de la paix et de six bulletins d'information des partenaires.				
Plateformes numériques et contenu multimédia : création de contenus pour les sites Web et les comptes sur les médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix ; création de contenu multimédia, notamment de courtes vidéos et animations présentant les résultats obtenus sur le terrain et leurs retombées, des destinés à être postés sur le Web et les plateformes de médias sociaux.				

Sous-programme 7

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Objectif

- 3.161 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Stratégie

- 3.162 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de définir les domaines d'action d'intérêt commun et de consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs à la Ligue et à l'ONU. On prévoit également de revitaliser les activités touchées par la crise de la COVID-19 et de continuer de resserrer les liens entre les deux organisations, ce qui contribuera aux efforts déployés par les États Membres pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et en particulier de l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. On continuera de promouvoir la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII. Par ailleurs, on s'emploiera à organiser des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel et à développer les canaux de communication.
- 3.163 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) les relations de partenariat et la communication avec la Ligue des États arabes sont renforcées dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
 - b) les capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix sont renforcées sur demande ;
 - c) les activités de coopération menées avec la Ligue des États arabes sont mieux coordonnées.

Exécution du programme en 2020

- 3.164 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Préserver la coopération diplomatique dans le domaine de la paix et de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19

- 3.165 Le sous-programme a continué de consolider ses relations avec la Ligue des États arabes, notamment en tenant des réunions virtuelles avec le département des organisations internationales de la Ligue. De plus, des échanges ont eu lieu entre la Ligue des États arabes et des hauts fonctionnaires de l'ONU sur plusieurs sujets, dont les mandats de paix et de sécurité à l'échelle régionale, notamment en ce qui concerne le Liban, la Libye, la République arabe syrienne et le processus de paix au Moyen-Orient. Le sous-programme a coorganisé la réunion sur la pauvreté multidimensionnelle tenue par l'ONU et la Ligue des États arabes en janvier 2020.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.166 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'accord conclu entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la création d'un comité de suivi chargé de recenser les efforts déployés par les différentes entités pour éliminer la pauvreté multidimensionnelle, d'évaluer la situation et de suivre les progrès accomplis, notamment en poursuivant les travaux sur le cadre stratégique arabe pour l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle (voir tableau 3.21).

Tableau 3.21
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	L'ONU et la Ligue des États arabes conviennent de la création d'un comité de suivi chargé de recenser les efforts déployés par les différentes entités pour éliminer la pauvreté multidimensionnelle, d'évaluer la situation et de suivre les progrès accomplis, notamment en poursuivant les travaux sur le cadre stratégique arabe pour l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 3.167 En raison de la pandémie, en 2020, les échanges menés dans le cadre du sous-programme ont eu lieu selon des modalités virtuelles et non plus en présentiel. Le (la) Chef du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes n'a pas pu assister au Conseil ministériel de la Ligue en tant qu'observateur(rice) (conformément à la pratique établie) car il s'agissait d'une réunion virtuelle à huis clos. Notons que la réunion générale biennale de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes a été reportée à 2021 et que, si la réunion sectorielle sur la pauvreté multidimensionnelle a pu avoir lieu en janvier 2020, les échanges de personnel des services organiques entre l'ONU et la Ligue des États arabes et un atelier sur la gestion des crises ont aussi été reportés. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.168 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration¹³

Exécution du programme en 2020

- 3.169 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des réunions préliminaires en présentiel avec les départements et les directions de la Ligue des États arabes ayant un rapport direct avec les affaires politiques et la consolidation et le maintien de la paix afin de mieux comprendre les travaux de la Ligue. On a également organisé des réunions avec les représentants des missions permanentes auprès de la Ligue des États arabes au Caire. Le (la) Chef du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes a mis en place un réseau de parties prenantes pour renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue. Il ou elle a également organisé plusieurs réunions entre des représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général et des représentants de la Ligue des États arabes, contribuant ainsi directement à la coopération entre les deux organisations sur la question des missions politiques spéciales. De plus, dans le cadre du sous-programme, on a assuré la coordination entre les entités des Nations Unies qui entreprennent des projets et la Ligue des États arabes et on a contribué aux exercices de planification organisés avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ce qui a abouti à une harmonisation de l'action de l'ONU et à une meilleure compréhension de la gamme des activités de coopération menées entre l'Organisation et la Ligue des États arabes.
- 3.170 Le travail susmentionné a contribué à renforcer les liens stratégiques qui unissent l'ONU et la Ligue des États arabes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.
- 3.171 De plus, le travail susmentionné a également aidé à mener un nombre limité d'activités de renforcement des capacités, notamment un échange de personnel dans le domaine du désarmement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir un renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents, la fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue et le déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies. En grande partie du fait de la COVID-19, les activités de renforcement des capacités ont également dû être reportées.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.172 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera les communications existantes, on tiendra plusieurs réunions interdépartementales, on assurera le renforcement des capacités, on organisera des échanges de personnel et on s'appuiera sur des relations de haut niveau, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire des missions politiques spéciales présentes dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.22).

¹³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

Tableau 3.22
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes conviennent de créer un bureau de liaison	Le bureau de liaison est créé et les consultations et le partage de l'information entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes s'améliorent	Les liens stratégiques qui unissent l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont renforcés Des réunions entre des représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général et des représentants de la Ligue des États arabes sont organisées et contribuent directement à la coopération entre les deux organisations sur la question des missions politiques spéciales Un échange de personnel est organisé dans le domaine du désarmement	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies	Les relations institutionnelles et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont renforcées, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire des missions politiques spéciales présentes dans la région

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité¹⁴

Exécution du programme en 2020

- 3.173 La coopération avec les organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix est considérée comme une priorité par le Secrétaire général. Le renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et la Ligue des États arabes reste prioritaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans le cadre de l'action qu'il mène pour intensifier sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes ont œuvré de concert pour relever les défis mondiaux et régionaux en approfondissant le dialogue stratégique, notamment dans le cadre de la retraite organisée par le Secrétaire général avec les organisations régionales et de la participation de la Ligue des États arabes à plusieurs réunions du Conseil de sécurité. Le bureau de liaison a contribué au dialogue et servi de mécanisme de dialogue

¹⁴ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

institutionnalisé entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la réalisation des buts et objectifs communs des deux organisations. Il a facilité l'organisation et la tenue d'ateliers, de réunions, de séminaires et d'activités de formation conjoints. Il a collaboré avec ses homologues de la Ligue des États arabes pour recenser les domaines dans lesquels l'ONU pourrait apporter un appui au renforcement des capacités et à l'échange de compétences et de pratiques exemplaires.

- 3.174 Le travail susmentionné a contribué à la consolidation des relations, à l'adoption d'une démarche commune vis-à-vis des problèmes et à une intensification des échanges de haut niveau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.175 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera la coopération entre les deux organisations, conformément à leurs priorités respectives, en mettant sur pied des activités collaboratives telles que des réunions, des consultations, des programmes et ateliers de formation, des activités de représentation, des contacts, des échanges de personnel, des programmes conjoints et des activités d'appui aux objectifs du Conseil de sécurité en matière de renforcement de la collaboration avec la Ligue des États arabes, notamment par le biais d'échanges entre homologues. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.23).

Tableau 3.23
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale décide de créer un bureau de liaison Une réunion de coopération générale est organisée	Le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes est ouvert et doté en personnel	Les relations sont consolidées, on adopte une démarche vis-à-vis des problèmes et les échanges de haut niveau sont intensifiés	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies	Le dialogue mené entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la réalisation des buts et objectifs communs des deux organisations est plus institutionnalisé Les échanges permettant de tirer parti des connaissances institutionnelles des deux organisations sont approfondis

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcement des relations institutionnelles

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.176 La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité repose sur des éléments clés du sous-programme, dont elle fait partie des priorités, et constitue un moyen de fournir des ressources à l'appui de la création, dans la région, d'un réseau de femmes architectes de la paix et de bâtisseuses de paix qui soit plus solide et plus efficace. Dans une déclaration de son Président en date du 29 janvier 2021 (S/PRST/2021/2), le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Ligue des États arabes pour appliquer sa résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures pertinentes, notamment l'élaboration d'un plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité, et a encouragé l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes à promouvoir davantage la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.177 L'enseignement tiré est le suivant : en raison de la COVID-19, le sous-programme n'a pas pu s'appuyer uniquement sur des activités menées en personne, et il doit continuer de renforcer les modalités d'échanges virtuelles et alternatives tout en organisant en parallèle, s'il y a lieu, des réunions en présentiel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on anticipera davantage la définition des modalités de réunion de manière à renforcer et à améliorer la relation bilatérale. Par exemple, en consultation avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le sous-programme et les missions politiques spéciales proposeront des ateliers, organisés selon des modalités flexibles, qui s'appuieront sur l'expérience et les travaux de l'ONU sur la question des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe et dans le contexte des missions politiques spéciales. De plus, on continuera de s'appuyer sur les relations fructueuses établies entre l'ONU et la Ligue des États arabes pour renforcer les consultations et la collaboration entre la Ligue et les missions politiques spéciales de manière à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient davantage prises en compte dans leurs travaux, notamment grâce au renforcement de la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.178 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des capacités régionales propres à garantir la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans la région arabe (voir tableau 3.24).

Tableau 3.24

Mesure des résultats :

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	—	Les parties prenantes connaissent et comprennent mieux les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité grâce à l'action menée auprès des missions	Les capacités régionales propres à garantir la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans la région arabe sont renforcées

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			politiques spéciales dans la région arabe	

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.179 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolution de l'Assemblée générale

75/11 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

[S/PRST/2021/2](#)

Produits

3.180 On trouvera dans le tableau 3.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.25

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	1	4	4
1. Projets de coopération technique sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	4	1	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	4	5	5
2. Activité de renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes	5	4	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions ordinaires et spéciales et consultations avec la Ligue des États arabes, y compris les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue des États arabes.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

3.181 On trouvera dans les tableaux 3.26 à 3.28 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.26

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	41 806,7	43 860,8	—	—	—	—	—	43 860,8
Autres dépenses de personnel	1 260,7	450,3	—	—	—	—	—	450,3
Dépenses de représentation	9,3	6,7	—	—	—	—	—	6,7
Experts	20,7	—	—	—	—	—	—	—
Consultants	546,4	26,5	—	—	—	—	—	26,5
Voyages des représentants	59,5	667,7	—	—	(66,8)	(66,8)	(10,0)	600,9
Voyages du personnel	445,8	473,4	—	—	—	—	—	473,4
Services contractuels	1 012,9	665,0	—	—	200,0	200,0	30,1	865,0
Frais généraux de fonctionnement	540,8	487,8	—	—	(24,0)	(24,0)	(4,9)	463,8
Fournitures et accessoires	6,2	15,8	—	—	—	—	—	15,8
Mobilier et matériel	135,7	30,9	—	—	—	—	—	30,9
Aménagement des locaux	0,2	—	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	7,9	—	—	—	—	—	—	—
Autres	0,4	—	—	—	—	—	—	—
Total	45 853,4	46 684,9	—	—	109,2	109,2	0,2	46 794,1

^a Y compris des dépenses d'un montant de 1 535 400 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.27

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2022	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC), 2 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.28

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022 ^a
	Effectif approuvé pour 2021 ^a	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	3	—	—	—	—	3
D-2	9	—	—	—	—	9
D-1	16	—	—	—	—	16
P-5	41	—	—	—	—	41
P-4	53	—	—	—	—	53
P-3	40	—	—	—	—	40
P-2/1	21	—	—	—	—	21
Total partiel	184	—	—	—	—	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	5	—	—	—	—	5
G(AC)	86	—	—	—	—	86
AL	2	—	—	—	—	2
Total partiel	93	—	—	—	—	93
Total	277	—	—	—	—	277

^a Y compris quatre postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

- 3.182 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.29 à 3.31 et dans la figure 3.XII.
- 3.183 Comme le montrent le tableau 3.29 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 46 794 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 109 200 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.29

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	8,1	113,5	–	–	(10,7)		(10,7)	(9,4)	102,8
B. Direction exécutive et administration	2 520,3	1 572,0	–	–	–		–	–	1 572,0
C. Programme de travail									
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	22 644,7	24 186,7	–	–	(12,1)		(12,1)	(0,1)	24 174,6
2. Assistance électorale	3 731,9	3 823,8	–	–	–		–	–	3 823,8
3. Affaires du Conseil de sécurité	7 366,3	7 026,6	–	–	–		–	–	7 026,6
4. Décolonisation	906,6	833,5	–	–	–		–	–	833,5
5. Question de Palestine	2 350,1	2 674,1	–	–	(27,0)		(27,0)	(1,0)	2 647,1
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 330,8	3 556,4	–	–	(17,0)		(17,0)	(0,5)	3 539,4
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	231,5	310,1	–	–	(12,0)		(12,0)	(3,9)	298,1
Total partiel (C)	40 561,9	42 411,2			(68,1)		(68,1)	(0,2)	42 343,1
D. Appui au programme	2 763,2	2 588,2	–	–	188,0		188,0	7,3	2 776,2
Total partiel (1)	45 853,5	46 684,9	–	–	109,2		109,2	0,2	46 794,1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Variation	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–			–
B. Direction exécutive et administration	3 647,7	3 685,2	–	–	3 685,2
C. Programme de travail			–	–	
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	21 746,5	25 699,8	–	–	25 699,8
2. Assistance électorale	2 143,9	1 507,6	–	–	1 507,6
3. Affaires du Conseil de sécurité	458,8	300,8	–	–	300,8

Titre II Affaires politiques

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
4. Décolonisation	224,2	92,4	—	—	92,4
5. Question de Palestine	68,0	—	—	—	—
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 309,2	2 409,5	—	—	2 409,5
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—	—	—
Total partiel (C)	27 950,6	30 010,1	—	—	30 010,1
D. Appui au programme	2 515,6	2 637,8	—	—	2 637,8
Total partiel (2)	34 113,9	36 333,1	—	—	36 333,1
Total	79 967,4	83 018,0	109,2	0,1	83 127,2

Tableau 3.30

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2022</i>
	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	9	—	—	—	—	9
C. Programme de travail						
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	147	—	—	—	—	147
2. Assistance électorale	22	—	—	—	—	22
3. Affaires du Conseil de sécurité	48	—	—	—	—	48
4. Décolonisation	5	—	—	—	—	5
5. Question de Palestine	15	—	—	—	—	15
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	17	—	—	—	—	17
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	—	—	—	—	2
Total partiel (C)	256	—	—	—	—	256

Chapitre 3 Affaires politiques

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
D. Appui au programme	12	—	—	—	—	12
Total partiel (1)	277	—	—	—	—	277

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Variation	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	—		—
B. Direction exécutive et administration	9	—	9
C. Programme de travail		—	
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	44	—	44
2. Assistance électorale	3	—	3
3. Affaires du Conseil de sécurité	—	—	—
4. Décolonisation	—	—	—
5. Question de Palestine	—	—	—
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	10	—	10
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—
Total partiel (C)	57	—	57
D. Appui au programme	15	—	15
Total partiel (2)	81	—	81
Total	358	—	358

Tableau 3.31

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

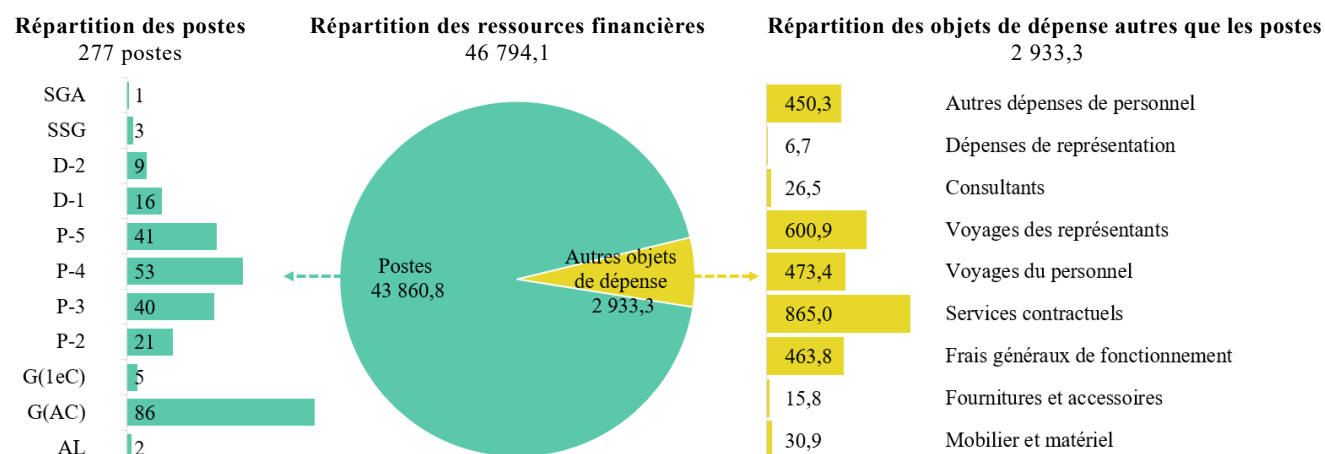
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	41 806,7	43 860,8	—	—	—	—	—	—	43 860,8

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Autres objets de dépense	4 046,6	2 824,1	–	–	109,2	109,2	3,9
Total	45 853,4	46 684,9	–	–	109,2	109,2	0,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		184	–	–	–	–	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées		93	–	–	–	–	93
Total		277	–	–	–	–	277

Figure 3.XII

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Autres changements**

3.184 Comme le montre le tableau 3.29 1), les changements entraînent une augmentation nette de 109 200 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Organes directeurs, sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits), sous-programme 5 (Question de Palestine) et sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix).** La diminution globale de 66 800 dollars au titre des voyages des représentants s'explique par les mesures qui ont été prises pour reconstruire en mieux et pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques, notamment celle qui consiste à délaissier les réunions en présentiel au profit des réunions tenues par visioconférence ou sur des plateformes virtuelles. De plus, dans la mesure du possible, on fera en sorte que les réunions

organisées en présentiel aient lieu au plus près des participantes et participants. Cette diminution est répartie comme suit : organes directeurs (10 700 dollars) ; sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) (12 100 dollars) ; sous-programme 5 (Question de Palestine) (27 000 dollars) ; sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) (17 000 dollars) ;

- b) **Sous-programme 7 (Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes).** La diminution de 12 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement s'explique par la prise en compte des dépenses constatées lors des exercices antérieurs et des besoins réels en matière de location de locaux, de services collectifs de distribution, de communications, d'informatique et de continuité des services ;
- c) **Appui au programme.** L'augmentation nette de 188 000 dollars tient à un montant supplémentaire de 200 000 dollars demandé au titre des services contractuels, qui est partiellement compensé par une diminution de 12 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, comme suit :
 - i) L'augmentation de 200 000 dollars au titre des services contractuels tient aux ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme iSCAD+, un portail utilisateurs unifié accessible sur appareil mobile et intégré au nouveau site Web du Conseil de sécurité qui vise à améliorer les produits d'information existants pour répondre aux besoins du Conseil. Cette plateforme facilitera une collaboration sécurisée, l'échange rapide d'informations entre les États Membres et au sein du Secrétariat et l'accès des États Membres aux informations concernant les réunions, la documentation, les archives et les nouvelles modalités d'établissement de rapports et aux fonctionnalités de visualisation. Elle fournira des informations au public et présentera les activités menées par le Conseil aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
 - ii) La diminution de 12 000 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement s'explique par les mesures qui ont été prises pour reconstruire en mieux et pour concevoir de nouvelles méthodes de travail grâce à la numérisation des documents, à une réduction de l'impression et de l'archivage sur papier et à l'utilisation de plateformes virtuelles pour les réunions internes, qui a permis de réduire les coûts de location de salles de réunion.

Ressources extrabudgétaires

- 3.185 Comme le montrent les tableaux 3.29 2) et 3.30 2), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 36 333 100 dollars, ce qui permettra de financer 81 postes, comme indiqué dans le tableau 3.30 2). Ces ressources serviront essentiellement à soutenir des activités de fond, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix, des missions d'assistance électorale et de l'analyse politique à l'appui des bons offices du Secrétaire général. Elles serviront également à appuyer le programme d'appel pluriannuel, la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix et le séminaire régional annuel sur la décolonisation ainsi que les missions de visite organisées dans les territoires non autonomes. Les ressources extrabudgétaires représentent 43,7 % des ressources totales du Département.
- 3.186 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 3.187 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service. On trouvera dans le tableau 3.32 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 3.32

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le (la) président(e) du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il ou elle le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.	Mandat : Article 7 de la Charte des Nations Unies Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : non limité	83,8	76,1
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale. Il se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5) conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 74/12.	Mandat : résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale Composition : 26 délégations de gouvernements et 21 observateurs Nombre de sessions en 2022 : 7	29,7	26,7
Comité d'état-major		Mandat : Article 47 de la Charte Composition : 5 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur la documentation et les		Mandat : juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise)	—	—

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
autres questions de procédure		Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : non limité		
Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies		Mandat : déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3) Composition : non limitée Nombre de sessions en 2022 : non connu	—	—
Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique		Mandat : note du Président du Conseil de sécurité en date du 1 ^{er} mars 2002 (S/2002/207) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés		Mandat : résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)		Mandat : résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux		Mandat : 4161 ^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie		Mandat : résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les		Mandat : résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—

Titre II Affaires politiques

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés				
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)		Mandat : résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)		Mandat : résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)		Mandat : résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye		Mandat : résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)		Mandat : résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine		Mandat : résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau		Mandat : résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)		Mandat : résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité Composition : 15	—	—

Chapitre 3 Affaires politiques

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
		Nombre de sessions en 2022 : non limité		
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud		Mandat : résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan		Mandat : résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Application de la résolution 2231 (2015)		Mandat : résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali		Mandat : résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Commission de consolidation de la paix	La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix dans les pays touchés par un conflit. Elle renforce la capacité de la communauté internationale d'appuyer les initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. Y siègent 31 pays sélectionnés ou élus parmi les membres de l'Assemblée, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ou figurant parmi ceux dont la contribution financière est la plus élevée ou parmi les principaux pays fournisseurs de contingents.	Mandat : résolution 60/180 de l'Assemblée générale Composition : 31 délégations de gouvernements et 55 experts Nombre de sessions en 2022 : non limité	—	—
Total			113,5	102,8

3.188 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 102 800 dollars et font apparaître une diminution de 10 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.33 et la figure 3.XIII.

Tableau 3.33

Organes directeurs : évolution des ressources financières

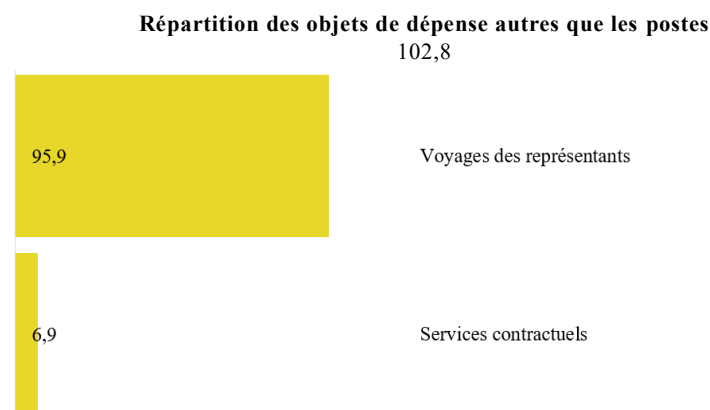
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	8,1	113,5	–	–	(10,7)	(10,7)	(9,4)	102,8
Total	8,1	113,5	–	–	(10,7)	(10,7)	(9,4)	102,8

Figure 3.XIII

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 3.189 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Depuis que la réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation est devenue effective, en janvier 2019, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix est chargée – en plus de diriger le Département – de fournir au Secrétaire général, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, des conseils et un appui en ce qui concerne toutes les questions politiques, chaque fois que nécessaire ; de superviser, tout en adressant des conseils et des directives à caractère politique à leur encadrement, les missions politiques spéciales qui relèvent de la compétence du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ; de diriger et d'administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des différends, notamment la diplomatie préventive, la médiation politique et le rétablissement, la consolidation et la pérennisation de la paix ; de jouer le rôle de coordonnatrice des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale ; de superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents. En étroite concertation avec le

Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dispense des conseils et définit des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant de son département.

- 3.190 Chargé d'épauler la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de gestion, son bureau comprend le (la) Chef du Bureau, les coordonnateurs et coordonnatrices des divisions régionales et thématiques et celles et ceux chargés de la planification et des budgets dans les missions politiques spéciales, des documents d'information destinés à la direction de l'Organisation et des activités de suivi et d'évaluation, ainsi que de petites équipes qui gèrent la communication stratégique et les relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, le Bureau de la Secrétaire générale adjointe communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.191 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, il continuera de réduire son empreinte carbone en organisant les activités de renforcement des capacités destinées au personnel des missions directement sur le terrain et en ayant plus systématiquement recours aux documents et communications électroniques, pour réduire la quantité de papier utilisée à des fins d'impression et de photocopie, ainsi qu'à la visioconférence, pour limiter autant que possible les voyages du personnel.
- 3.192 On trouvera dans le tableau 3.34 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En ce qui concerne les délais de réservation des billets d'avion, en 2020, l'application des directives pertinentes a été perturbée par la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le Département continuera de normaliser et de simplifier la procédure de demande et d'approbation des voyages officiels de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant modifier les étapes requises de l'autorisation et de la certification. Plus précisément, la certification des voyages a été décentralisée et confiée aux divisions, et on organise en continu des ateliers visant à faire connaître les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ et à former les voyageurs et les agents certificateurs aux meilleures pratiques et politiques en matière de voyages. En ce qui concerne les voyages effectués par les hauts responsables de la direction exécutive et de l'administration, qui sont étroitement liés à la prévention des conflits, aux bons offices et à l'intervention face à une crise, il arrive fréquemment qu'ils soient planifiés juste avant le départ ou qu'il faille les annuler ou en modifier l'itinéraire ou la destination à la dernière minute.

Tableau 3.34
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	94	96	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	33	40	100	100

- 3.193 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 572 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.35 et la figure 3.XIV.

Tableau 3.35

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 420,4	1 529,2	—	—	—	—	—	1 529,2
Autres objets de dépense	1 099,9	42,8	—	—	—	—	—	42,8
Total	2 520,3	1 572,0	—	—	—	—	—	1 572,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		9	—	—	—	—	—	9

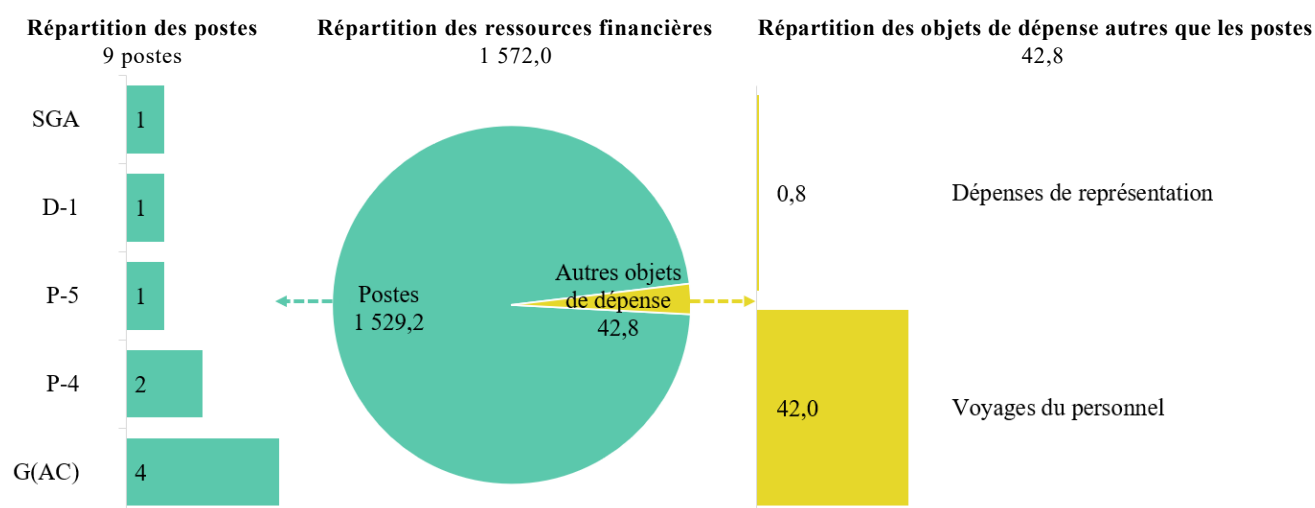
^a Y compris un montant de 1 051 900 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.XIV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022

(avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.194 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 685 200 dollars, ce qui permettra de financer neuf postes [2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à compléter les ressources du budget ordinaire, à développer les activités de communication et à financer les travaux des équipes chargées des relations avec les donateurs, qui gèrent également le mécanisme d'appel

pluriannuel mis en place pour collecter des fonds. Elles serviront à couvrir les dépenses afférentes aux aspects programmatiques et à la gestion quotidienne des ressources extrabudgétaires du Département, notamment la gestion des subventions et contributions, l'information des donateurs et la supervision programmatique des projets extrabudgétaires.

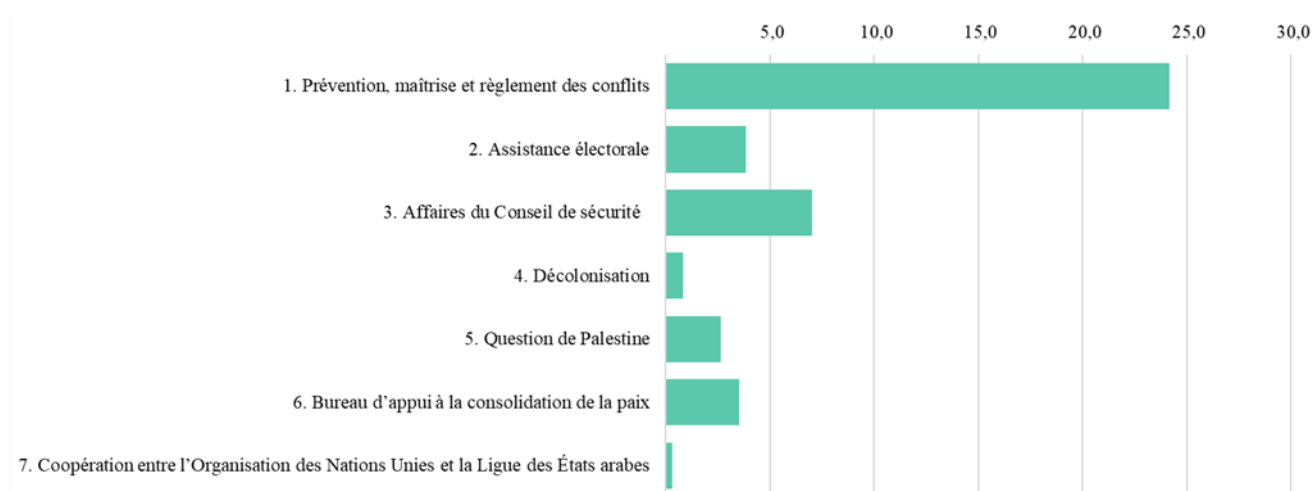
Programme de travail

- 3.195 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 42 343 100 dollars et font apparaître une diminution de 68 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 3.184 a) et 3.184 b) ci-dessus des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 3.XV.

Figure 3.XV

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

- 3.196 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 24 174 600 dollars et font apparaître une diminution de 12 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.36 et la figure 3.XVI.

Tableau 3.36

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	22 026,6	23 845,3	—	—	—	—	—	—	23 845,3

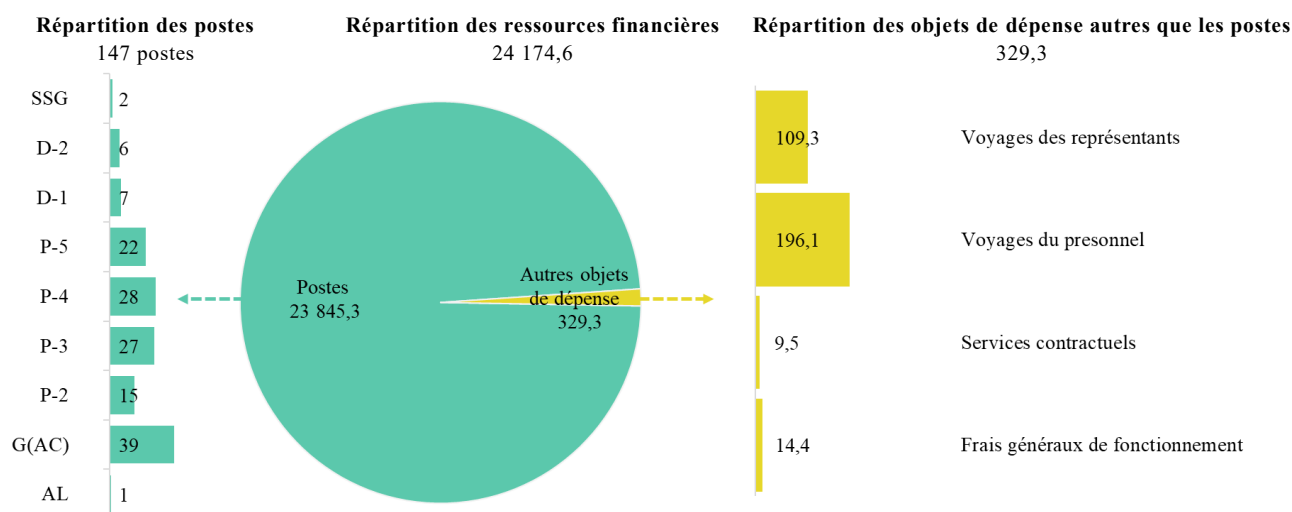
	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Autres objets de dépense	618,0	341,4	–	–	(12,1)	(12,1)	(3,5)
Total	22 644,7	24 186,7	–	–	(12,1)	(12,1)	(0,1)
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		107	–	–	–	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	–	–	–	–	–
Total		147	–	–	–	–	–

^a Y compris un montant de 483 400 dollars financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application des dispositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.XVI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

3.197 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 25 699 800 dollars, qui permettra de financer 44 postes [1 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 16 P-3, 2 P-2 et 5 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources seront utilisées pour soutenir les activités dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation et du rétablissement de la paix, notamment au moyen d'analyses des politiques, des déploiements et des conseils techniques de l'équipe de réserve de médiateurs chevronnés du Département, afin de soutenir les négociations cruciales sur la conception de processus, l'élaboration de constitutions, le partage du pouvoir et les arrangements en matière de sécurité. Cela inclut également le soutien du Département au Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation du Secrétaire général. Les ressources extrabudgétaires permettraient également au Département de prolonger les bons offices des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux du Secrétaire général pour faire avancer les solutions politiques, notamment au Mozambique, au Myanmar, en République arabe syrienne, au Soudan, au Yémen et dans d'autres régions, et de veiller à ce que les bureaux régionaux en Asie

centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel et en Afrique centrale restent des plateformes essentielles pour la diplomatie préventive.

Sous-programme 2 Assistance électorale

3.198 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 823 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 3.37 et la figure 3.XVII.

Tableau 3.37

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

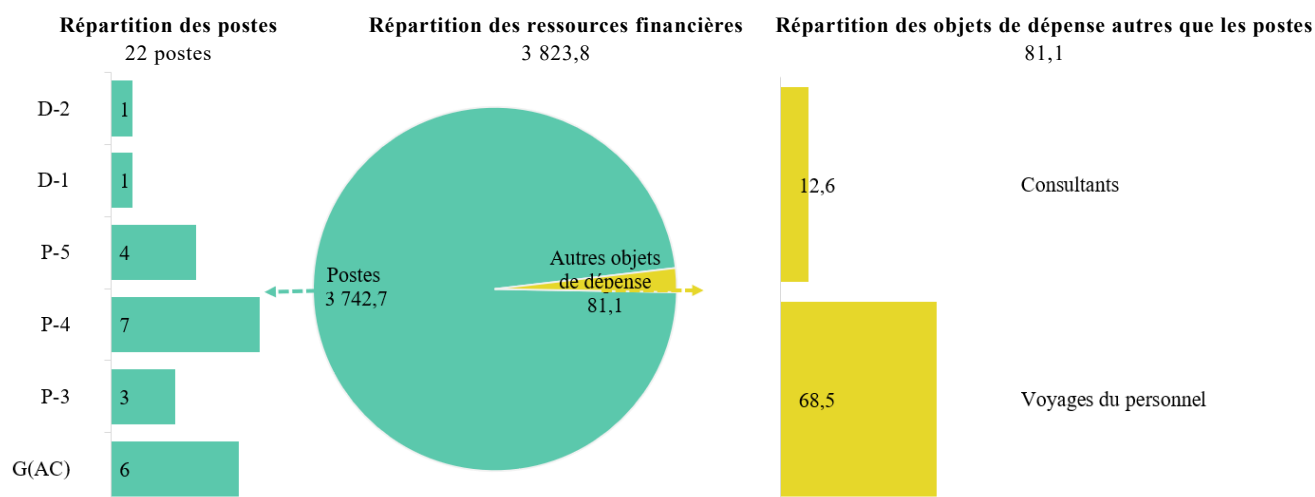
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	3 615,7	3 742,7	—	—	—	—	—	3 742,7
Autres objets de dépense	116,1	81,1	—	—	—	—	—	81,1
Total	3 731,9	3 823,8	—	—	—	—	—	3 823,8
Postes, par catégorie				—	—	—	—	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	—	—	—	—	—	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		22	—	—	—	—	—	22

Figure 3.XVII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 3.199 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 507 600 dollars, qui permettra de financer trois postes [1 D-1, 1 P-4 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les missions d'évaluation des besoins qui seront effectuées comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que les missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Les ressources permettraient également de soutenir, entre autres, des activités électorales cruciales à mesure que de nouveaux besoins apparaissent durant l'exécution d'un programme d'assistance électorale, un système de gestion des connaissances comprenant des recherches sur des questions de politiques importantes et l'élaboration de lignes directrices, des évaluations postélectorales et la coordination avec les activités de consolidation de la paix et/ou de démocratisation après les conflits à l'échelle du système. Elles permettront en outre aux entités chargées de l'exécution du sous-programme de participer à la tenue d'élections dans diverses régions du monde et de jouer un rôle moteur à cet égard, de mener des initiatives électorales conjointement avec des organisations régionales et intergouvernementales et de fournir un appui en matière de renforcement des capacités à des organisations partenaires extérieures au système des Nations Unies.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

- 3.200 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 7 026 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 3.38 et la figure 3.XVIII.

Tableau 3.38

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

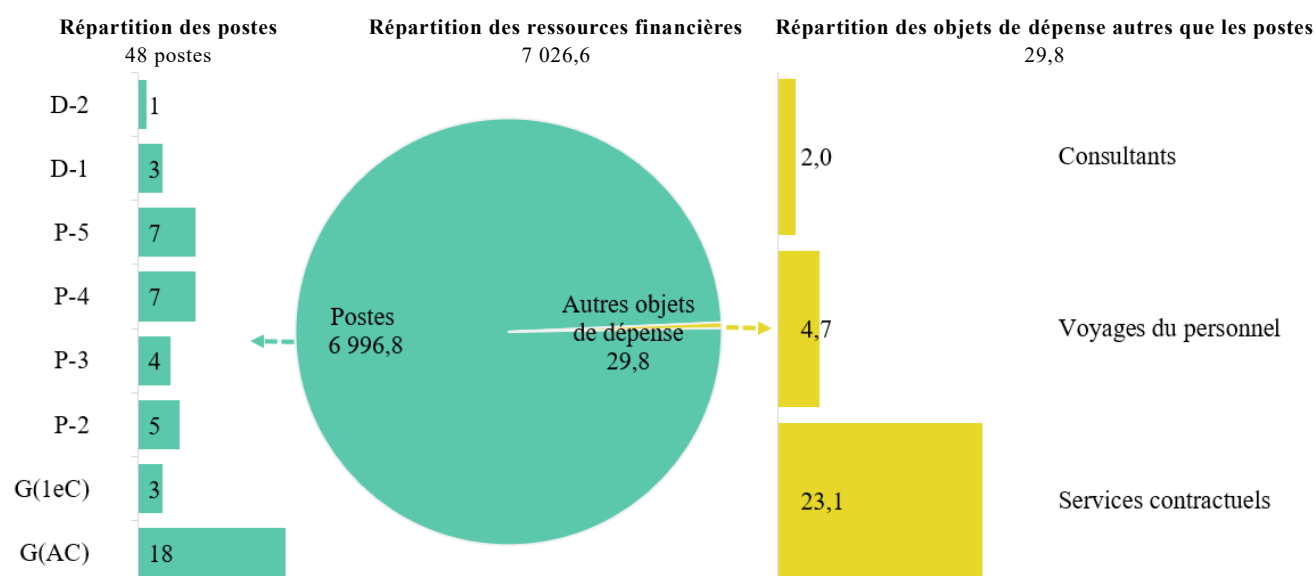
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	7 331,7	6 996,8	—	—	—	—	—	6 996,8	
Autres objets de dépense	34,7	29,8	—	—	—	—	—	29,8	
Total	7 366,3	7 026,6	—	—	—	—	—	7 026,6	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	—	—	—	—	—	27	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	—	—	—	—	—	21	
Total		48	—	—	—	—	—	48	

Figure 3.XVIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.201 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 300 800 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de répondre au nombre croissant de demandes d'appui, d'analyses et de rapports d'experts sur les travaux actuels du Conseil de sécurité émanant des États Membres ainsi qu'à la demande simultanée d'information et de formation en ce qui concerne les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

**Sous-programme 4
Décolonisation**

- 3.202 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 833 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 3.39 et la figure 3.XIX.

Tableau 3.39

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

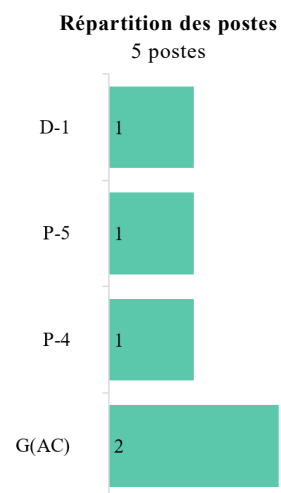
	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	906,6	833,5	—	—	—	—	—	833,5
Total	906,6	833,5	—	—	—	—	—	833,5

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes, par catégorie			–	–	–	–	–
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
Total		5	–	–	–	–	5

Figure 3.XIX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.203 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 92 400 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront également à apporter un appui fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation et aux missions de visite menées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes. Les ressources serviraient également à maintenir le site Web des Nations Unies sur la décolonisation afin d'améliorer la diffusion des informations sur le sujet.

**Sous-programme 5
Question de Palestine**

- 3.204 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 647 100 dollars et font apparaître une diminution de 27 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 3.40 et la figure 3.XX.

Tableau 3.40

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

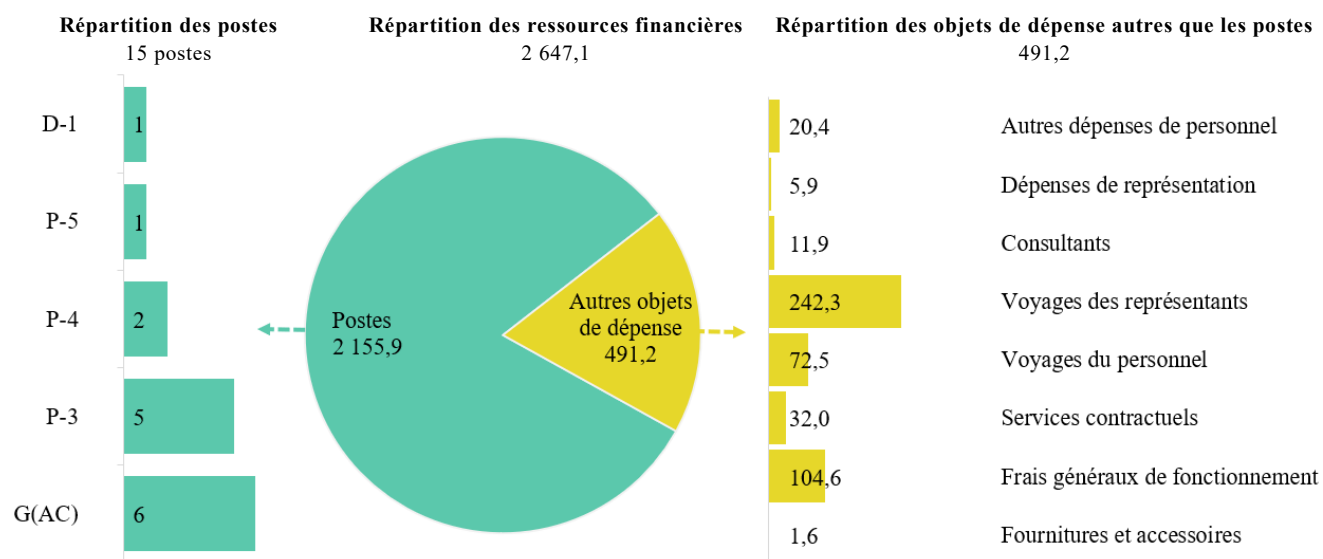
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	2 039,8	2 155,9	—	—	—	—	—	2 155,9
Autres objets de dépense	310,3	518,2	—	—	(27,0)	(27,0)	(5,2)	491,2
Total	2 350,1	2 674,1	—	—	(27,0)	(27,0)	(1,0)	2 647,1
Postes, par catégorie			—	—				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 3.XX

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 6****Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

- 3.205 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 539 400 dollars et font apparaître une diminution de 17 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.41 et la figure 3.XXI.

Tableau 3.41

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

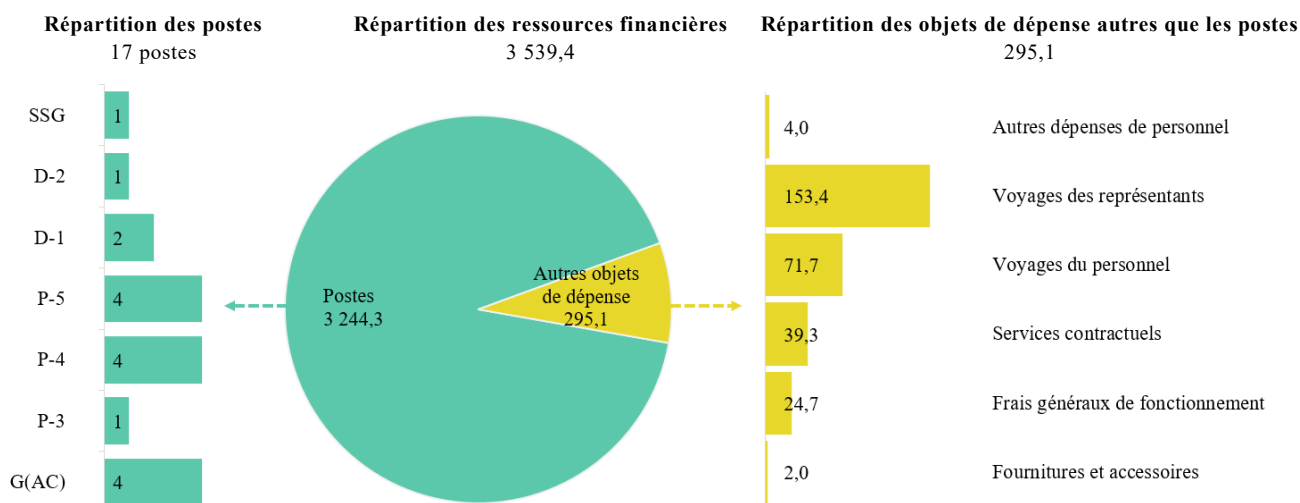
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	3 111,1	3 244,3	—	—	—	—	—	3 244,3
Autres objets de dépense	219,8	312,1	—	—	(17,0)	(17,0)	(5,4)	295,1
Total	3 330,8	3 556,4	—	—	(17,0)	(17,0)	(0,5)	3 539,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	—	—	—	—	—	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		17	—	—	—	—	—	17

Figure 3.XXI

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.206 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 409 500 dollars, qui permettra de financer 10 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient de soutenir le personnel du Service du financement des activités de consolidation de la paix et ses dépenses opérationnelles dans le cadre de la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en définissant l'orientation et en guidant l'utilisation des ressources du Fonds, ainsi qu'en contrôlant et en rendant compte des activités du Fonds, qui couvrent plus de 34 pays et 186 projets. Le Service veille à ce que les ressources servent surtout à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Sous-programme 7

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

3.207 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 298 100 dollars et font apparaître une diminution de 12 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.42 et la figure 3.XXII.

Tableau 3.42

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

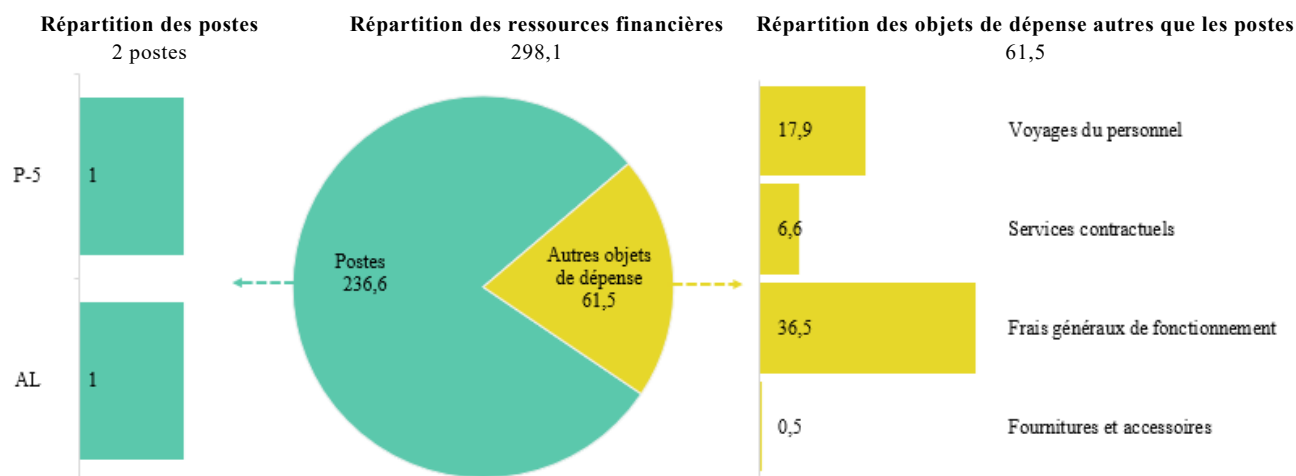
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	207,9	236,6	—	—	—	—	—	236,6
Autres objets de dépense	23,6	73,5	—	—	(12,0)	(12,0)	(16,3)	61,5
Total	231,5	310,1	—	—	(12,0)	(12,0)	(3,9)	298,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		2	—	—	—	—	—	2

Figure 3.XXII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Appui au programme

- 3.208 La composante appui au programme est gérée par le Service administratif du Département. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il prête assistance à la Secrétaire générale adjointe à divers titres : l'établissement des plans-programmes ; l'établissement et le suivi de l'exécution du budget-programme ; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires ; et les services d'appui qui relèvent de sa compétence aux fins suivantes : utilisation optimale des ressources humaines et planification, contrôle et coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, y compris à certaines missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I et II. Il fournit en outre un soutien logistique au Département, notamment en ce qui concerne la gestion des biens, la gestion des espaces de bureau et les applications utilisées.
- 3.209 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 776 200 dollars et font apparaître une diminution de 188 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 3.184 c) ci-dessus des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.43 et la figure 3.XXIII.

Tableau 3.43

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

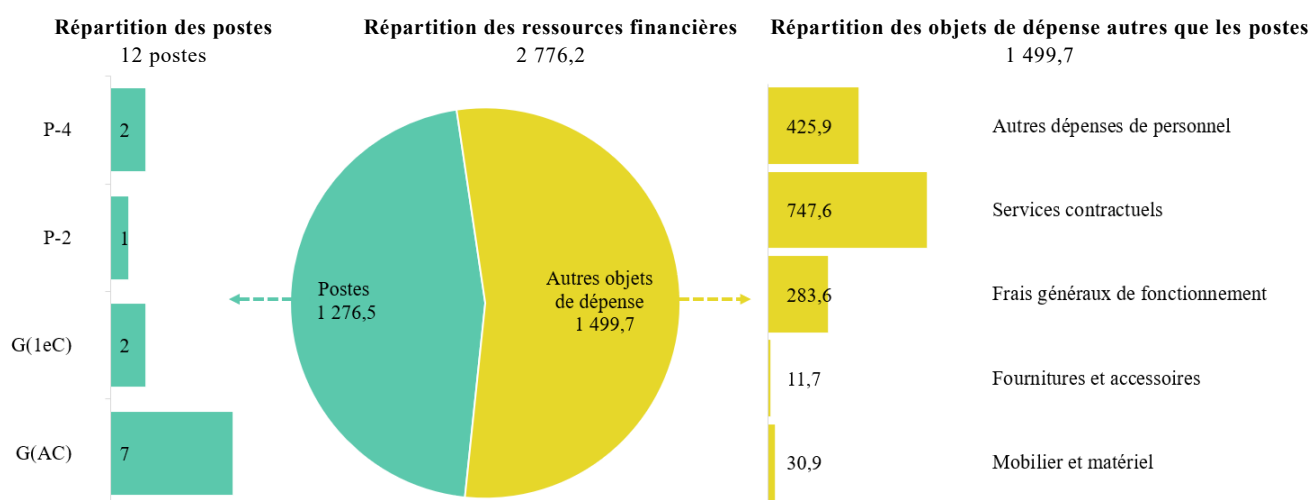
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	1 146,9	1 276,5	—	—	—	—	—	1 276,5
Autres objets de dépense	1 616,3	1 311,7	—	—	188,0	188,0	14,3	1 499,7
Total	2 763,2	2 588,2	—	—	188,0	188,0	7,3	2 776,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		12	—	—	—	—	—	12

Figure 3.XXIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 3.210 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 637 800 dollars, qui permettra de financer 15 postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 G(1°C) et 8 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettraient au Service administratif de fournir un appui administratif aux projets financés par des ressources extrabudgétaires.

II. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 730 666 300 dollars

- 3.211 Les ressources demandées au titre des 38 missions politiques spéciales pour 2022 s'élèvent à 730 666 300 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 11 241 400 dollars. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des mandats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2022 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 6).

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Avant-propos

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour mandat de soutenir les négociations visant à instaurer une paix globale fondée sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, avec des frontières sûres et reconnues. Le Bureau assure la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et pour mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet.

Le contexte reste extrêmement difficile, marqué par des violences quotidiennes, l'expansion des colonies, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, la poursuite des activités des militants, la persistance de la division intrapalestinienne et une crise humanitaire, socioéconomique et sanitaire à Gaza, autant de facteurs qui détruisent l'espoir et éloignent la perspective d'une solution politique au conflit.

Étant donné que la viabilité de la solution à deux États, fondée sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, le droit international et les accords bilatéraux, a été mise à très rude épreuve et que les parties sont restées très éloignées les unes des autres, le Bureau s'est attaché à défendre le consensus international sur l'objectif d'une solution à deux États, à inciter les parties à éviter de prendre des mesures unilatérales qui compromettraient les perspectives de paix et à empêcher une nouvelle escalade des tensions à Gaza, tout en s'efforçant de créer les conditions propices à la reprise de négociations sérieuses. Le Bureau poursuit cet objectif par la diplomatie préventive et des efforts de médiation avec les parties, ainsi que par une participation active au Quatuor pour le Moyen-Orient et des contacts avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment les États arabes.

Le soutien aux institutions palestiniennes, y compris la tenue d'élections, et la promotion des efforts de réconciliation intrapalestinienne restent des priorités importantes pour l'action du Bureau visant à aider les Palestiniens à exercer leur droit légitime à l'autodétermination et à la souveraineté.

Les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), dans un contexte de lassitude accrue des donateurs et de crise financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont entraîné une détérioration plus poussée du bien-être économique et social du peuple palestinien, ont été préjudiciables aux institutions palestiniennes et ont exacerbé l'insécurité régionale. Le Bureau a coordonné une réponse concertée des Nations Unies visant à aider les Palestiniens à lutter contre la pandémie et à en atténuer les effets négatifs dans tous les secteurs, notamment en menant des initiatives de collecte de fonds auprès des donateurs afin de mettre en œuvre des projets humanitaires et économiques urgents pour maintenir le fonctionnement des services essentiels et améliorer la vie de la population en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza. Le Bureau a également mené des efforts en vue d'instaurer les conditions d'un relèvement après la pandémie susceptible de créer les conditions d'un avenir meilleur.

Notre objectif commun demeure d'alléger les souffrances de la population, de restaurer l'espoir et la confiance, de sortir de l'impasse politique actuelle et de continuer d'œuvrer en faveur du retour des parties à des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
(Signé) Tor Wennesland

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.212 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/213](#) et [49/88](#), et les résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine aggrave l'instabilité persistante au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer les menaces tangibles à la sécurité et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et de développement et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur l'existence de deux États.

Programme de travail

Objectif

- 3.213 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

Stratégie

- 3.214 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau intensifiera son action auprès des acteurs régionaux et internationaux, notamment à travers le Quatuor pour le Moyen-Orient. Il s'emploiera davantage à amener les parties à prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs relations économiques, faciliter les projets d'assistance et d'infrastructures critiques et s'abstenir de toute acte unilatéral susceptible de compromettre la reprise des négociations. Le Bureau poursuivra également ses efforts de diplomatie préventive, en particulier à Gaza. Il continuera d'exhorter les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en faisant rapport au Conseil de sécurité sur la résolution [2334 \(2016\)](#), dans laquelle le Conseil a demandé la cessation de toutes les activités liées à l'implantation de colonies par Israël. Le Bureau continuera également à plaider pour l'amélioration des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne en ce qui concerne la coopération économique et les changements de politique dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Il engagera en outre toutes les parties à réduire les restrictions de mouvement et d'accès à Gaza et collaborera avec les responsables politiques, les dignitaires religieux et les dirigeants communautaires pour prévenir la violence, l'incitation à la violence et autres actes et discours provocateurs sur le terrain.
- 3.215 Le Bureau soutiendra les efforts visant à rétablir l'unité nationale palestinienne et encouragera les parties palestiniennes à surmonter les différends en suspens, conformément aux efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte. Il aidera l'Autorité palestinienne à faire avancer son programme d'édification de l'État et à renforcer ses institutions, notamment le Conseil législatif palestinien, son économie et la prestation des services publics. Il encouragera le

Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à relancer leurs relations économiques. Il continuera à coordonner la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et à Gaza. Il poursuivra ses échanges avec les institutions de développement internationales et régionales concernées pour coordonner la collecte de fonds et la définition des priorités et pour améliorer les conditions humanitaires et économiques, notamment par des interventions approuvées par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

- 3.216 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, le Bureau a tenu compte des problèmes auxquels les État Membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus comprennent la collaboration avec les autorités palestiniennes et israéliennes, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires internationaux, la société civile et tous les interlocuteurs concernés afin de soutenir le relèvement des conséquences socioéconomiques de la pandémie en Cisjordanie et à Gaza, notamment en renforçant les systèmes de santé, en améliorant la protection sociale et en soutenant les petites et moyennes entreprises.
- 3.217 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Faire progresser des négociations sérieuses visant à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution à deux États et de paramètres internationalement reconnus sur les questions de statut final ;
 - b) Prévenir les conflits armés et poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits ;
 - c) Atténuer les effets du bouclage de Gaza sur ses habitants ;
 - d) Réduire les besoins humanitaires futurs des Palestiniens et accélérer les résultats en matière de développement durable, notamment le relèvement après la COVID-19 ;
 - e) Faire progresser la réconciliation intrapalestinienne et réunifier Gaza et la Cisjordanie occupée sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique ;
 - f) Faire progresser une gouvernance palestinienne efficace fondée sur l'état de droit, en dépit des difficultés politiques et budgétaires.

Facteurs externes pour 2022

- 3.218 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) La solution des deux États demeure viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
 - b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
 - c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
 - d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
 - e) La situation en matière de sécurité dans la région est favorable, y compris à Gaza, et propre à permettre la mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement ;
 - f) Les Palestiniens progressent sur la voie de l'unité nationale et de la réconciliation ;

- g) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, comme indiqué dans les recommandations du rapport du Quatuor du 1^{er} juillet 2016 (S/2016/595, annexe).
- 3.219 En ce qui concerne la pandémie, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 3.220 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau continue de s'efforcer d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Bureau encourage et soutient une adhésion, une contribution et une participation plus grandes des femmes dans les institutions palestiniennes.
- 3.221 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, en tant qu'unique envoyé du Quatuor sur le terrain, le Coordonnateur spécial représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et favorise les échanges d'informations et la coordination au sein de la communauté internationale. Le Bureau continuera de promouvoir le rôle joué par le Quatuor pour favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question. Il restera un participant actif aux travaux du Comité spécial de liaison et continuera à coordonner son action avec celle des autres membres du Comité, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin de garantir que l'instance soit en mesure de faire des recommandations concrètes aux deux parties. Enfin, il s'efforcera de maintenir la coopération multilatérale établie avec les autres partenaires internationaux dans sa coordination de la réponse à la pandémie en Cisjordanie et à Gaza.
- 3.222 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau coordonne les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il joue un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Il assure la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau de la coordination du développement régional, les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration.

Activités d'évaluation

- 3.223 Il est prévu de procéder en 2022 à une auto-évaluation de l'efficacité et de la pertinence des consultations du Bureau avec les parties concernées dans le cadre de ses efforts pour instaurer un environnement propice au retour aux négociations visant à régler le conflit israélo-palestinien, y compris les contrôles de la gestion y afférents.

Exécution du programme en 2020

- 3.224 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

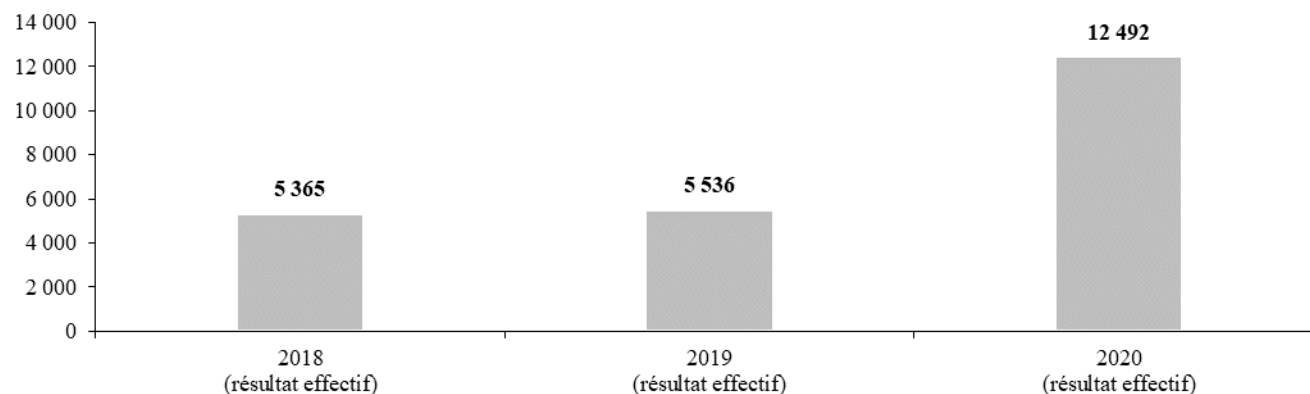
Réduction des conséquences humanitaires et socioéconomiques de la pandémie dans le Territoire palestinien occupé

- 3.225 La pandémie de COVID-19 a créé une urgence de santé publique pour les Palestiniens, ce qui a entraîné une forte érosion de leur situation humanitaire et en matière de développement. Cette situation d'urgence a été aggravée par une rupture de la coordination israélo-palestinienne de mai à novembre 2020, qui a menacé à la fois la viabilité des institutions palestiniennes et les progrès en matière de développement socioéconomique réalisés au cours des deux dernières décennies. Le Bureau s'est intensément employé à créer les conditions nécessaires à une réponse internationale et nationale efficace à la pandémie.
- 3.226 Le Bureau a rencontré régulièrement les autorités palestiniennes et israéliennes afin de faciliter les livraisons d'articles médicaux et humanitaires à Gaza et en Cisjordanie, notamment avec les autorités compétentes de Gaza, pour renforcer la réponse globale du Gouvernement palestinien à la pandémie. Pendant l'interruption de la coordination entre les Israéliens et les Palestiniens, de mai à novembre 2020, les efforts se sont intensifiés, le Bureau ayant aidé l'équipe de pays des Nations Unies à assumer la responsabilité de faciliter l'importation de produits sanitaires et humanitaires essentiels dans le Territoire palestinien occupé et de traiter les cas d'orientation de patients hors de Gaza. Le Bureau, par l'intermédiaire du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint, a également rencontré régulièrement et informé les donateurs afin de mobiliser un soutien d'urgence. Grâce à ses bons offices et à ses consultations avec les acteurs régionaux et locaux, il a plaidé pour la reprise de la coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne lors de réunions privées ainsi que dans des déclarations publiques et des rapports écrits. Par exemple, la nécessité de reprendre la coordination était un message essentiel du rapport présenté au Comité spécial de liaison en juin 2020 et du rapport socioéconomique publié en novembre 2020. Le Bureau s'est également efforcé de maintenir le calme à Gaza. La reprise de la coordination et le calme à Gaza étaient des conditions nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie et ses conséquences socioéconomiques. Le Bureau a réorienté ses rapports analytiques au Comité spécial de liaison et ses rapports socioéconomiques trimestriels pour y inclure les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 sur l'État de Palestine. Ces rapports offraient à l'ONU et à ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux des possibilités d'action détaillées et précises pour répondre à l'urgence.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.227 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de camions chargés de livraisons humanitaires à Gaza. En 2020, il s'agissait notamment de fournitures médicales comprenant plus de 171 000 tests COVID-19 d'amplification en chaîne par polymérase, environ 7 millions d'articles de protection et de contrôle des infections, 95 respirateurs, 40 concentrateurs d'oxygène, 75 moniteurs de patients, et 37 lits d'unité de soins intensifs et 86 autres lits de patients, répartis entre la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza (voir figure 3.XXIV). La contribution du Bureau à l'objectif s'est également traduite par la reprise de la coordination entre Israël et l'État de Palestine et le transfert ultérieur de 1,1 milliard de dollars de recettes à l'Autorité palestinienne en décembre 2020, alors qu'aucun transfert n'avait été effectué pendant la période allant de mai à novembre 2020, ce qui a amélioré et continuera d'améliorer l'action de santé publique palestinienne contre la COVID-19 et d'accélérer le relèvement socioéconomique dans tout le Territoire palestinien occupé.

Figure 3.XXIV

Mesure des résultats : livraisons humanitaires (nombre de camions) à Gaza (résultat annuel)**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 3.228 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Le Coordonnateur spécial n'a pas été en mesure d'engager des discussions face à face avec les autres membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres partenaires régionaux et internationaux, y compris dans le cas du Comité spécial de liaison, qui est passé au mode virtuel. Le Bureau n'a pas pu organiser en présentiel deux ateliers de la société civile prévus, portant sur la consolidation de la paix, mais ces ateliers ont été organisés virtuellement. En outre, la campagne de médias sociaux prévue par le Bureau a dû être suspendue en raison du changement d'orientation, l'accent étant mis non plus sur les questions politiques mais sur les questions de santé et la COVID-19. Dans l'ensemble, en raison de l'évolution de la situation résultant de la pandémie, la sensibilisation et la coordination politiques en présentiel ont été considérablement réduites et les échanges ont eu lieu principalement par téléphone ou par des moyens virtuels. Étant donné la complexité d'une grande partie des sujets abordés avec les interlocuteurs, le passage à un mode virtuel a posé de nombreux problèmes. Le rôle du Bureau dans la coordination de la fourniture d'une assistance et d'un soutien essentiel au peuple palestinien et aux autorités palestiniennes s'est considérablement accru. Cette assistance a notamment consisté à mobiliser l'appui de la communauté internationale et des donateurs pour répondre à la pandémie ; négocier un accès continu à la Cisjordanie et à Gaza ; assurer la coordination entre les autorités israéliennes et palestiniennes et les organismes internationaux en appui aux mesures visant à répondre à la COVID-19 ; et aider le Gouvernement palestinien à atténuer les conséquences socioéconomiques à long terme et à assurer le relèvement. À ces fins, le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint n'ont cessé de s'entretenir virtuellement avec les donateurs et avec les autorités israéliennes et palestiniennes compétentes, y compris en personne lorsque les conditions le permettaient. Le Coordonnateur spécial adjoint a présidé les réunions hebdomadaires de l'équipe spéciale COVID-19, rencontré les partenaires et les donateurs plusieurs fois par mois et collaboré directement avec le Bureau du Premier Ministre palestinien sur la réponse intégrée.
- 3.229 Pour aider à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs du programme. Compte tenu de la gravité de l'urgence, le Bureau a modifié ses rapports socioéconomiques trimestriels et ses rapports semestriels au Comité spécial de liaison afin de mettre l'accent sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie, multiplié les réunions et les contacts avec les donateurs et intensifié la coordination avec les parties. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.
- 3.230 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. L'un des enseignements tirés concerne les difficultés liées à l'organisation de réunions virtuelles. Si la

technologie de la visioconférence a pu permettre d'accroître la portée des réunions et le nombre de participants, cet avantage a été contrebalancé par une confidentialité plus limitée, un manque de possibilités cruciales de mise en réseau pour les participants et l'absence de conversations en marge des réunions permettant de faire progresser les positions communes. Les réunions souvent nécessaires pour des débats délicats et complexes se sont déroulées virtuellement, ce qui n'a pas eu la faveur de nombreux interlocuteurs dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza. Ces difficultés persistent pour la formation ou le renforcement des capacités, les acteurs de la société civile étant parfois moins enclins à participer pleinement aux activités menées par voie virtuelle. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau évaluera soigneusement les mérites de la technologie virtuelle pour certaines activités prévues, y compris les modalités hybrides afin d'en élargir la portée tout en maintenant les avantages de la participation en personne.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.231 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : améliorer la situation à Gaza et promouvoir les efforts de paix¹⁵

Exécution du programme en 2020

- 3.232 Le Bureau s'est attaché à améliorer la situation sur le terrain à Gaza et a contribué à préserver un horizon politique propre à permettre de mettre fin au conflit israélo-palestinien sur la base d'une solution à deux États. Le Coordonnateur spécial a exercé à plusieurs reprises ses bons offices pour désamorcer les tensions entre les groupes armés de Gaza et Israël. Le Bureau a soutenu les initiatives de désescalade en coordonnant les efforts accrus faits par l'équipe de pays des Nations Unies pour mener à bien un ensemble d'interventions humanitaires et économiques essentielles pour Gaza, approuvées par le Comité spécial de liaison. En outre, avec ses partenaires, il a intensifié ses efforts pour collecter des fonds plus efficacement en démontrant le lien entre l'investissement dans les interventions humanitaires et de développement et les résultats durables à long terme. Enfin, il a renforcé la capacité de gestion de projet des Nations Unies à Gaza en apportant des compétences spécialisées pour lever les obstacles politiques, y compris l'assouplissement des restrictions de mouvement et d'accès.
- 3.233 Le travail effectué a contribué à l'augmentation de l'alimentation électrique à Gaza, qui est passée d'une moyenne de 8 heures par jour en 2019 à une moyenne de 12,67 heures par jour en 2020, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir une augmentation de l'alimentation électrique à Gaza, dont il est question dans le budget-programme de 2020.
- 3.234 Le travail susmentionné a également contribué à la désescalade des tensions à plusieurs reprises et à la prévention d'une flambée majeure des hostilités entre Israël et les groupes armés à Gaza et permis un retour à une entente sereine entre les parties, mais n'a pas permis d'atteindre l'objectif d'un retour total aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza, dont il est question dans le budget-programme de 2020. La cible fixée pour 2020 n'a pas pu être atteinte, car la dynamique difficile qui a caractérisé l'environnement politique n'a pas permis de créer un climat propice au retour aux dispositions du cessez-le-feu de 2014, notamment le manque persistant d'unité intrapalestinienne et les mesures imposées par l'Autorité palestinienne à Gaza, le régime de bouclage durable imposé par Israël à Gaza, la situation humanitaire et la poursuite des activités par les militants, ainsi que l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie.

¹⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.235 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau poursuivra ses échanges avec toutes les parties en vue de les engager à revenir aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014, d'alléger les souffrances de la population de Gaza, de protéger les civils et d'accélérer le relèvement socioéconomique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.44).

Tableau 3.44
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
En moyenne, 7,3 heures d'alimentation électrique à Gaza par jour, et absence d'accord officiel en vue d'améliorer la situation à Gaza et de prévenir une escalade entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique à Gaza, et progrès des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique à Gaza (12,67 heures par jour en moyenne), désescalade des tensions à plusieurs reprises et prévention d'une flambée majeure des hostilités entre Israël et les groupes armés à Gaza, ce qui permettra un retour à une entente sereine entre les parties	Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Alimentation électrique constante pendant plus de 15 heures par jour et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : instaurer un climat propice à la reprise de négociations en vue de résoudre le conflit israélo-palestinien¹⁶

Exécution du programme en 2020

- 3.236 Le Bureau a exercé ses bons offices au nom du Secrétaire général, notamment pour prévenir une escalade généralisée du conflit entre Israël et les groupes armés à Gaza et maintenir une stabilité relative à Gaza. Il est resté en contact avec l'Autorité palestinienne, Israël et les principaux partenaires internationaux pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures humanitaires et économiques essentielles pour Gaza approuvées par le Comité spécial de liaison.
- 3.237 Le Bureau a soutenu la réconciliation intrapalestinienne et continué d'exécuter ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment en fournissant une assistance technique à la Commission électorale centrale palestinienne. En outre, il a continué d'insister sur le fait que la poursuite des activités d'implantation et d'extension des colonies de peuplement, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, la violence continue, l'incitation à la haine et l'action militante ne font qu'entraver les efforts visant à parvenir à une solution négociée.

¹⁶ Voir le budget-programme pour 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

- 3.238 Le travail effectué a contribué à préparer la Commission électorale centrale palestinienne, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, dont il est question dans le budget-programme pour 2021.
- 3.239 Ce travail a également contribué à limiter la croissance du taux de chômage moyen à Gaza à 46,6 % en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir maintenir le taux de chômage à Gaza en dessous de 45 %, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. La cible fixée pour 2020 n'a pas pu être atteinte principalement en raison des conséquences économiques de la pandémie et des restrictions de santé publique qui en ont résulté, notamment sur l'activité économique. D'autres résultats concernant le cessez-le-feu et l'électricité sont indiqués au titre du résultat 1 ci-dessus.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.240 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau prendra les mesures suivantes : collaborer avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris la société civile, le Quatuor pour le Moyen-Orient et au niveau régional, afin d'exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à adopter des mesures concrètes pour créer les conditions d'une reprise des négociations en vue de mettre fin au conflit et de régler toutes les questions relatives au statut final ; renforcer ses activités de communication en faveur de l'engagement de négociations entre les parties en vue de résoudre le conflit ; et mieux faire connaître ses activités. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.45).

Tableau 3.45
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
		La Commission électorale centrale est prête pour les élections palestiniennes	Tenue des élections législatives et présidentielles palestiniennes	Le Conseil législatif palestinien et le Président exercent leurs fonctions conformément à leurs mandats
			Réunification de Gaza et de la Cisjordanie	Renforcement de l'unification de Gaza et de la Cisjordanie sous un gouvernement national unique et démocratique
Taux de chômage à Gaza : 52 %	Taux de chômage à Gaza : 46 %	Taux de chômage à Gaza : 46,6 %	Taux de chômage à Gaza inférieur à 42 %	Taux de chômage à Gaza inférieur à 42 %

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : revitalisation du processus de paix au sens large et renforcement du programme d'édification de l'État palestinien

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.241 Le contexte politique israélo-palestinien continue d'évoluer sur fond de faits marquants régionaux et internationaux, dont certains peuvent avoir une incidence positive sur les possibilités de parvenir à une solution à deux États et de mettre fin à l'occupation qui a débuté en 1967. Le Bureau s'est activement employé à réaliser ces objectifs grâce à l'action menée par le Coordonnateur spécial pour redynamiser le Quatuor pour le Moyen-Orient et pour soutenir les efforts d'édification de l'État palestinien, ses institutions et son économie, en dépit de graves problèmes politiques et budgétaires. Cela a consisté, entre autres, à augmenter la fréquence des réunions virtuelles des envoyés du Quatuor et à déployer des efforts pour établir un dialogue véritable entre les Israéliens, les Palestiniens et les partenaires régionaux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.242 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit rester fortement engagé dans les efforts entrepris par le Quatuor pour faciliter les négociations, notamment en s'adaptant à l'évolution de la situation dans la région. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau renforcera ses échanges avec les membres du Quatuor et les principaux partenaires régionaux, notamment au moyen de réunions virtuelles et en présentiel, et favorisera les propositions qui encouragent les progrès vers l'objectif d'un règlement négocié du conflit. Afin de soutenir le programme d'édification de l'État palestinien, il continuera à mettre en œuvre ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en collaborant avec la communauté des donateurs, l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien, la communauté internationale et les autorités locales, ainsi que la société civile. En outre, le Bureau poursuivra sa collaboration avec les acteurs israéliens, palestiniens et internationaux pour trouver les moyens d'atténuer les conséquences de la crise de COVID-19 sur les ménages palestiniens et d'accélérer le relèvement socioéconomique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.243 Le travail effectué devrait contribuer à l'objectif, comme le montrent les propositions conjointes du Quatuor et l'élaboration de stratégies, avec les partenaires arabes et internationaux et en liaison avec les parties, visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée à deux États, fondée sur les résolutions des organes de l'ONU, le droit international et les accords antérieurs (voir tableau 3.46).

Tableau 3.46

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient explorent les possibilités de faire progresser la paix israélo-palestinienne et de discuter de l'évolution récente de la situation sur le terrain	Les envoyés du Quatuor et les partenaires arabes et internationaux proposent des mesures concrètes pour remédier aux problèmes socioéconomiques et ramener les parties sur la voie de négociations sérieuses	Formulation de propositions conjointes du Quatuor et élaboration de stratégies, avec les partenaires arabes et internationaux et en liaison avec les parties, visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée à deux États

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.244 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/213	Assistance au peuple palestinien	75/24	Le Golan syrien
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	75/99	Le Golan syrien occupé
75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine	75/126	Assistance au peuple palestinien

Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2334 (2016)
-------------	-------------

Produits

3.245 On trouvera dans le tableau 3.47 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.47

Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	1	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	15	15
2. Exposés mensuels au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016)	12	12	12	12
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
6. Rapports au Comité spécial de liaison sur les mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain	2	2	2	2
7. Rapports sur l'économie palestinienne et ses implications sociales	4	4	4	4
8. Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022)	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Bons offices : visites dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions et consultations avec les gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, les organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; réunions du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; séances d'information à l'intention de la communauté internationale et des parties régionales sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : facilitation de l'échange d'informations et développement des partenariats avec 80 organisations de la société civile, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales ; mise en relation avec les organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé afin d'améliorer leur relation avec le Bureau et de les aider à comprendre sa vision et ses activités.

Relations extérieures et relations avec les médias : tenue d'une base de données de plus de 1 100 abonnés et relations avec quelque 150 médias locaux, régionaux et internationaux (plus de 500 personnes travaillant dans les médias) ; conférences de presse en présence de 35 grands médias internationaux (télévision, radio et presse écrite) ; et déclarations publiques et communiqués de presse en ligne (site web du Bureau et plateformes de médias sociaux) et diffusion à plus de 1 500 personnes, dont des missions diplomatiques, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion et le personnel des médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenu actualisé pour le site Web, l'intranet et les plateformes de médias sociaux du Bureau, y compris un compte Twitter institutionnel et un compte Twitter du Coordonnateur spécial, qui contiennent toutes les publications et servent de plateformes clés pour la réception et la diffusion d'informations à l'intention des parties prenantes internes et externes, notamment le public intéressé et les partenaires.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

3.246 On trouvera dans les tableaux 3.48 à 3.50 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.48

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	7 930,1	8 836,5	88,7	—	—	88,7	1,0	8 925,2
Autres dépenses de personnel	24,1	45,3	—	—	—	—	—	45,3
Dépenses de représentation	0,2	2,8	—	—	—	—	—	2,8
Voyages du personnel	44,3	130,7	—	—	32,3	32,3	24,7	163,0
Services contractuels	136,5	212,7	—	—	(4,6)	(4,6)	(2,2)	208,1
Frais généraux de fonctionnement	505,1	543,0	—	—	(31,1)	(31,1)	(5,7)	511,9
Fournitures et accessoires	47,4	57,2	—	—	5,3	5,3	9,3	62,5
Mobilier et matériel	110,8	95,3	—	—	4,4	4,4	4,6	99,7
Aménagement des locaux	80,8	—	—	—	—	—	—	—
Autres	(2,5)	—	—	—	—	—	—	—
Total	8 876,9	9 923,5	88,7	—	6,3	95,0	1,0	10 018,5

Tableau 3.49

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL, 5 AN
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2022	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL, 5 AN

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.50

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021 ^a	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022 ^a
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	1	—	—	—	—	1
P-5	4	—	—	—	—	4
P-4	4	—	—	—	—	4
P-3	8	—	—	—	—	8
Total partiel	18	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	30	—	—	—	—	30
SM	13	—	—	—	—	13
AN	5	—	—	—	—	5
Total partiel	48	—	—	—	—	48
Total	66	—	—	—	—	66

^a Tous les postes du Bureau sont des postes temporaires.

3.247 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.51 et la figure 3.XXV.

3.248 Comme le montre le tableau 3.51, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 10 018 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 95 000 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.51

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

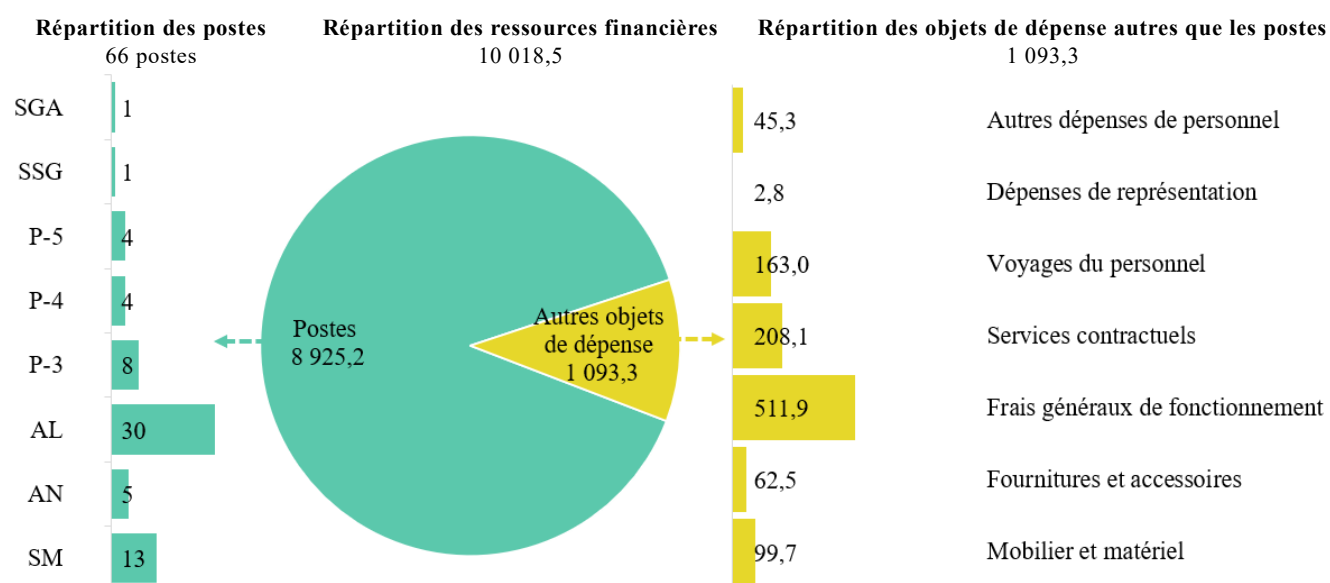
	Changements							2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 930,1	8 836,5	88,7	—	—	88,7	1,0	8 925,2
Autres objets de dépense	946,8	1 087,0	—	—	6,3	6,3	0,6	1 093,3
Total	8 876,9	9 923,5	88,7	—	6,3	95,0	1,0	10 018,5

	Changements						2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		48	—	—	—	—	48
Total		66	—	—	—	—	66

Figure 3.XXV

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 3.249 Comme le montre le tableau 3.48, les changements entraînent une augmentation de 88 700 dollars, imputable à l'effet-report de la création récente du poste d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile), qui avait été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/252](#) et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

Autres changements

- 3.250 Comme le montre le tableau 3.48, les changements entraînent une augmentation nette de 6 300 dollars au titre des autres objets de dépense, qui s'explique comme suit :

- a) **Voyages du personnel.** L'augmentation de 32 300 dollars est principalement liée aux voyages que le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint ont effectués en vue de mener davantage de consultations, de réunions de sensibilisation et d'activités aux côtés des partenaires régionaux et internationaux, notamment des consultations organisées auprès des membres du Quatuor afin d'améliorer la situation à Gaza, de maintenir le calme et de soutenir les institutions palestiniennes, ainsi que pour promouvoir les efforts de réconciliation intrapalestinienne. Elle devrait également permettre d'appuyer les efforts déployés par le Bureau en vue d'inverser les tendances négatives à l'œuvre sur le terrain, qui menacent la viabilité de la solution des deux États, de revitaliser le processus de paix et de promouvoir la reprise de négociations constructives. Néanmoins, les ressources proposées au titre des voyages tiennent également compte des mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19, parmi lesquelles la tenue d'ateliers, de formations et de réunions en ligne ou hybrides, chaque fois que possible ;
- b) **Fournitures et accessoires.** L'augmentation nette de 5 300 dollars au titre des fournitures tient essentiellement à une augmentation des fournitures médicales nécessaires à la riposte à la COVID-19 et aux fournitures destinées au traitement de données et à la communication. Elle est en partie compensée par des réductions de ressources au titre de la papeterie et d'autres fournitures consommables, qui font suite aux mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19 ;
- c) **Mobilier et matériel.** L'augmentation de 4 400 dollars au titre du mobilier et du matériel est essentiellement imputable au remplacement de matériel de bureautique devenu obsolète ;
- d) Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution de 35 700 dollars des ressources demandées, dont 31 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et 4 600 dollars au titre des services contractuels, compte tenu des dépenses passées et des mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures consistent notamment à continuer de recourir aux réunions virtuelles et hybrides, lorsque cela est possible, à réduire l'utilisation de documents imprimés et la location d'installations de conférence, ainsi qu'à revoir les dépenses relatives aux services afférents à certaines installations. La diminution est également imputable à la baisse des ressources proposées au titre des services divers et des équipements collectifs, et à la réduction des ressources au titre de l'entretien des équipements et des véhicules.

Autres informations

- 3.251 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019 et 2020, il a notamment diminué sa consommation de papier en modifiant ses habitudes d'impression et réduit son empreinte carbone et sa consommation de combustibles fossiles en utilisant des groupes électrogènes de moindre capacité et en installant des ampoules à diodes électroluminescentes. En 2021, le Bureau met en œuvre des projets visant à réduire davantage sa consommation de papier et de carburant (installation d'une infrastructure solaire) et sa production de déchets plastiques grâce à l'installation d'un système de fontaine à eau sans bonbonne dans les locaux du Bureau du Coordonnateur spécial. En 2022, il prévoit de finaliser l'installation et la mise en service d'un système solaire hybride (fonctionnant principalement pendant la journée) et l'installation d'un système de surveillance destiné à suivre les économies réelles (système global de surveillance à distance des infrastructures de terrain des Nations Unies).
- 3.252 On trouvera dans le tableau 3.52 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le taux effectif de respect de ces dernières dépend des difficultés liées aux voyages officiels, à savoir en premier lieu la disponibilité des responsables de haut niveau

et des interlocuteurs pour les réunions, lesquelles sont souvent confirmées tardivement. Il est également imputable à l'incidence de la COVID-19 et des restrictions connexes sur les voyages imposées en 2020, qui ont limité la capacité du Bureau de se conformer auxdites directives.

Tableau 3.52
Respect des délais
(En pourcentage)

	<i>2019</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2020</i> <i>(taux effectif)</i>	<i>2021</i> <i>(taux prévu)</i>	<i>2022</i> <i>(taux prévu)</i>
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	29	100	100

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Avant-propos

Je suis heureuse de pouvoir dire que le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a accompli des progrès notables dans l'exécution de son mandat, malgré les difficultés auxquelles il s'est heurté en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Ces progrès ont été rendus possibles par l'adaptation de l'orientation des travaux du Bureau d'enregistrement, compte tenu des contraintes et des restrictions causées par la pandémie et par la poursuite de la coopération constructive tant des Palestiniens que des Israéliens.

En 2022, les travaux du Bureau d'enregistrement resteront principalement axés sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment. Un petit nombre de membres du Bureau d'enregistrement concernant les dommages causés dans le Territoire palestinien occupé continuera également de collecter les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers, conformément à la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale.

Outre l'objectif principal du Registre des dommages, qui est de consigner les dommages matériels causés par la construction du mur, le volume considérable des informations qui ont été méticuleusement recueillies et vérifiées peut également servir à débloquent la situation dans le processus de paix israélo-palestinien. Les informations que contient le Registre peuvent en effet s'avérer utiles dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes les plus litigieux, comme les questions foncières et frontalières.

Responsable du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages
causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
(Signé) Grit-Maren **Beer**^a

^a Un Directeur exécutif a été nommé en avril 2021 et devrait entrer en fonction en mai 2021.

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.253 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#).
- 3.254 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 267 collectivités sur 271 situées le long de la partie du mur dont la construction est achevée, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie ; les travaux sont en cours dans les collectivités restantes. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple palestinien. Une fois achevé, le Registre des dommages pourrait concourir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien.

Programme de travail

Objectif

- 3.255 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés.

Stratégie

- 3.256 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau se concentrera sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment mais restant à traiter, dont le nombre s'élève à plus de 30 000. En outre, le Bureau poursuivra ses activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, en particulier les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers. Dans sa résolution [ES-10/17](#), l'Assemblée générale a décidé que le Registre des dommages demeurerait ouvert pour inscription tant que le mur subsisterait dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est (par. 9). Le Bureau poursuivra donc ses activités de collecte des demandes et de sensibilisation dans le Territoire palestinien occupé en maintenant sa présence et, compte tenu de la poursuite de la construction et de la modification du tracé du mur, il traitera toute éventuelle demande supplémentaire, conformément à son mandat. Il continuera en outre de rationaliser le processus de rectification des demandes incomplètes ou lacunaires. Le travail effectué par le Bureau aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, en promouvant l'état de droit dans l'ordre interne et international et en garantissant à tous un égal accès à la justice.
- 3.257 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Augmentation du nombre de demandes et maintien de l'efficacité du traitement de ces dernières, entraînant une réduction de l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées ;
- b) Augmentation du nombre d'institutions, de particuliers et d'autres éventuels requérants qui présentent des demandes ;
- c) Réduction des délais d'obtention des rectifications des demandes incomplètes ou lacunaires.

Facteurs externes pour 2022

- 3.258 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;
 - c) L'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.
- 3.259 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 3.260 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes. Le Bureau continuera de s'attacher tout particulièrement à informer les femmes de la possibilité de présenter des demandes et des conditions requises à cet effet, et leur fournira une assistance et des conseils aux fins de la rédaction de celles-ci.
- 3.261 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau d'enregistrement continuera de prendre des dispositions spéciales pour collecter les demandes émanant de personnes handicapées, notamment en fournissant un appui sur le terrain, ce qui permettra aux personnes handicapées de transmettre leurs demandes sans avoir à se déplacer.
- 3.262 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il bénéficie en outre d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Exécution du programme en 2020

- 3.263 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

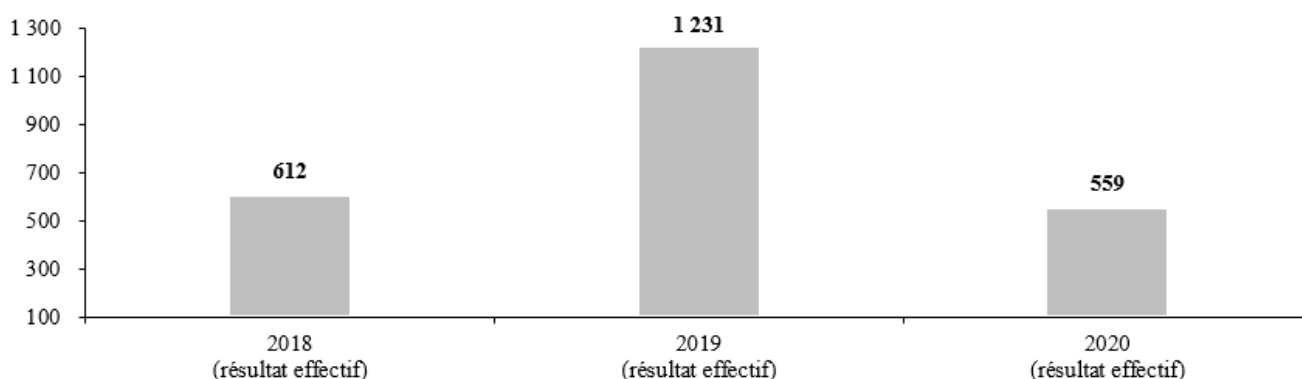
Amélioration du processus de rectification en vue de compléter les demandes lacunaires

- 3.264 Au 31 décembre 2020, 72 218 formulaires de demande avaient été collectés. Le Bureau s'est attaché à traiter les rectifications des demandes lacunaires ou incomplètes reçues qui étaient toujours en suspens. Pour ce faire, il a notamment contacté les personnes ayant fait une demande ou les autorités locales par téléphone ou par courriel crypté, et leur a fourni des indications concernant les informations manquantes et les documents et données en souffrance. Une grande partie du travail de rectification est désormais effectuée depuis le Bureau d'enregistrement à Vienne. Bien que cette activité ait également été perturbée par la difficulté de mise en œuvre des rectifications sur le terrain, en raison des confinements successifs liés à la pandémie de COVID-19, le Bureau a contribué à la réalisation de son objectif en s'assurant que toutes les demandes étaient complètes et qu'elles satisfaisaient à toutes les prescriptions formelles.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.265 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de rectifications effectuées par le Bureau (voir la figure 3.XXVI).

Figure 3.XXVI

Mesure des résultats : nombre total de demandes rectifiées (par an)**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 3.266 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Par conséquent, compte tenu des restrictions des déplacements, celui-ci n'a pas été en mesure d'organiser les réunions du Conseil du Bureau d'enregistrement qui devaient se dérouler à Vienne. En effet, compte tenu du caractère confidentiel de ses activités, le Conseil se réunit en présentiel. Par conséquent, bien que des réunions virtuelles aient été organisées avec lui pour discuter de sa stratégie et de son rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale, il n'a pas été en mesure d'examiner les demandes et de décider de l'inscription au Registre des demandes ayant été traitées. En outre, les conséquences de la COVID-19 et les restrictions qui en ont découlé dans le Territoire palestinien occupé ont entraîné une diminution du nombre de demandes collectées. L'analyse prospective des formulaires de demande et leur inscription dans la base de données du Registre n'ont pu avoir lieu qu'à un rythme réduit en raison des mesures de confinement. De même, leur traduction et leur examen ont été temporairement affectés par la nécessité de mettre en place, pour la première fois, un système hors ligne sécurisé et confidentiel qui permettrait au personnel du Bureau de traiter à distance les demandes les moins complexes pendant le confinement, de manière à assurer la continuité des activités. Les activités de sensibilisation se sont poursuivies par des moyens alternatifs tels que le téléphone et la vidéoconférence. Enfin, la formation prévue à l'intention des maires et d'autres responsables des populations touchées a dû être reportée en raison des restrictions des déplacements. En lieu et place de cette formation, le Bureau a mis au point une formation virtuelle, en mettant l'accent sur les personnes susceptibles de soumettre des demandes concernant des

ressources publiques. Cette formation individuelle a été mise à l'essai au quatrième trimestre de l'année 2020.

- 3.267 De nouvelles méthodes de traitement des demandes ont été identifiées et mises en œuvre avec succès, chaque fois que possible. Dans le strict respect des impératifs de confidentialité, le Bureau a développé et déployé des solutions hors ligne permettant de stocker les données confidentielles dans un support de données physique et crypté, ce qui a permis à son personnel de traiter les demandes à distance de la manière la plus sécurisée. L'échange de données consiste en un transfert physique direct qui a permis aux traducteurs et aux examinateurs de traiter les demandes collectées, malgré le confinement et les autres restrictions liées à la COVID-19, réduisant ainsi le nombre de demandes non examinées. En outre, le rapport d'activité annuel du Conseil du Bureau d'enregistrement à l'Assemblée générale a été achevé à temps grâce aux réunions virtuelles organisées avec les membres de celui-ci. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 2 et 3.
- 3.268 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples concrets d'enseignements tirés, on peut notamment citer le recours à la vidéoconférence dans le cadre d'activités de sensibilisation. Au cours des années précédentes, le Bureau d'enregistrement avait pour habitude de renforcer les capacités des maires et autres responsables palestiniens locaux afin de les informer des critères à respecter pour remplir les formulaires de demande. Compte tenu de la situation politique et des questions de sécurité intérieures qui affectent également les déplacements des Palestiniens locaux au sein des provinces, cette formation se déroulait généralement à Aqaba, en Jordanie. Toutefois, compte tenu de la crise de la COVID-19 et des restrictions des déplacements, ainsi que pour continuer à fournir aux partenaires l'assistance dont ils avaient besoin pour mener à bien les demandes concernant des ressources publiques, le Bureau a lancé une formation virtuelle ciblée, menée depuis Vienne, afin de traiter chaque type de demande séparément. Bien que ce format ne puisse pas remplacer entièrement les formations en présentiel à l'avenir, il est considéré comme un outil complémentaire pour intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des bénéficiaires du Bureau.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.269 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner¹⁷

Exécution du programme en 2020

- 3.270 Au 31 décembre 2020, 72 218 formulaires de demande avaient été collectés. Conformément à la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale, le Conseil du Registre des dommages doit se réunir au moins quatre fois par an à Vienne pour examiner les demandes et décider de leur inscription au Registre. La présence physique des membres de la Commission permet de garantir le respect des impératifs de confidentialité et l'intégrité du processus. En raison des restrictions des déplacements causées par la pandémie de COVID-19, les réunions du Conseil d'administration n'ont pas pu avoir lieu en présentiel. Il n'a pas non plus été possible de les organiser au format virtuel pour décider de l'inclusion des demandes traitées, étant donné que le processus visant à préserver la confidentialité et la sécurité des données n'a pas encore été mis au point.

¹⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

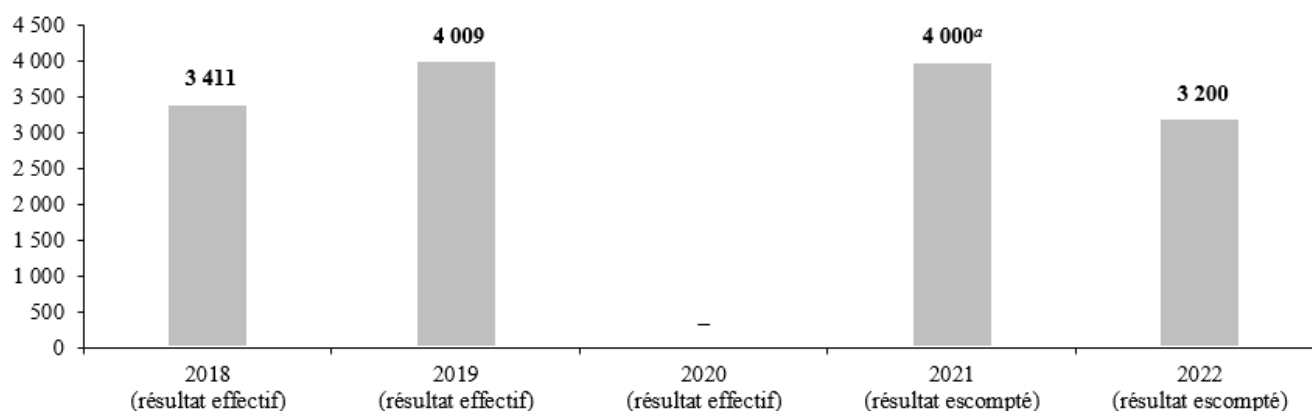
- 3.271 Toutefois, le Bureau a poursuivi l'examen et le traitement des demandes tout au long de la période considérée. Par conséquent, de nombreuses demandes sont prêtes à être examinées par le Conseil.
- 3.272 Compte tenu des circonstances susmentionnées, aucune demande n'a pu être tranchée, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 4 000 demandes tranchées.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.273 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau d'enregistrement et le Conseil reprendront le traitement et l'examen d'au moins 3 200 demandes, et prendront des décisions à leur sujet en 2022. La diminution prévue du nombre de demandes tranchées par le Conseil s'explique par la complexité croissante de ces dernières, comme le montre le résultat 3 ci-après. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVII).

Figure 3.XXVII

Mesure des résultats : nombre de demandes tranchées par le Conseil du Bureau d'enregistrement (2018-2022)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner¹⁸

Exécution du programme en 2020

- 3.274 Malgré les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19, le Bureau a poursuivi le traitement et l'examen juridique des demandes, contribuant ainsi à réduire le nombre de demandes non examinées et l'écart entre les demandes collectées et les demandes non examinées.
- 3.275 Le travail susmentionné a contribué à ramener l'écart entre les demandes non examinées et les demandes collectées à 32 215, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir ramener cet écart à 30 760. Le nombre plus élevé que prévu de demandes à examiner par le Bureau est imputable au confinement et aux restrictions qui en ont résulté, lesquels ont considérablement perturbé le travail du Bureau, ainsi qu'à un nombre supérieur aux prévisions de demandes collectées en 2020 (1 201 demandes réelles contre 1 000 prévues).

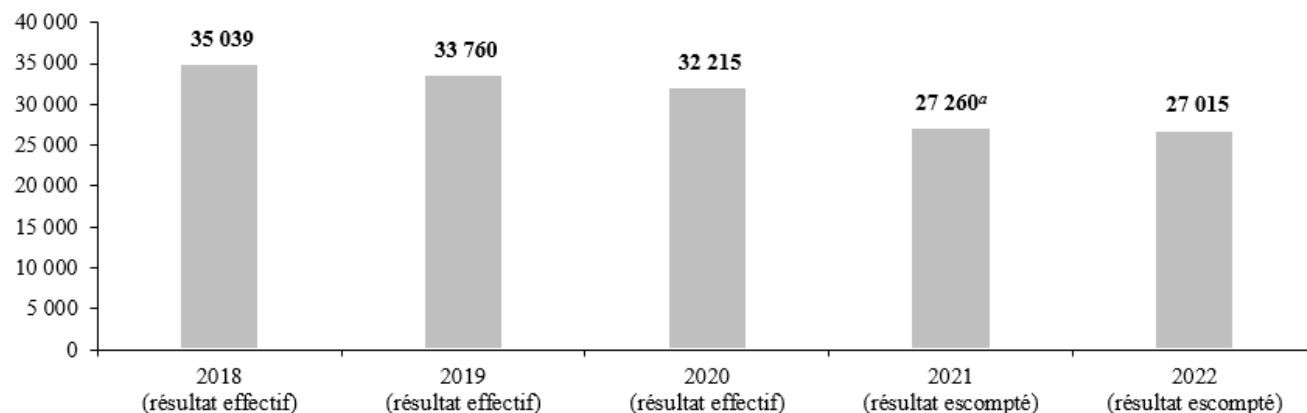
¹⁸ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.276 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau procédera au traitement d'au moins 3 200 demandes en 2022, ce qui ramènera le nombre de demandes non examinées à 27 015, compte tenu des 500 nouvelles demandes qui devraient être collectées entre 2021 et 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVIII).

Figure 3.XXVIII

Mesure des résultats : nombre de demandes non examinées dans le cadre du Registre des dommages



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration du processus pour les demandes complexes à examiner

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.277 Le Bureau d'enregistrement des dommages a mis davantage l'accent sur le traitement des demandes plus complexes, y compris les demandes isolées et les demandes complexes concernant les ressources publiques et l'emploi, qui nécessitent un examen plus long que celui nécessaire pour les demandes de plusieurs héritiers concernant la ou les mêmes pertes, par exemple. Le traitement de ces demandes consiste en l'analyse prospective, la traduction, la rectification et l'examen juridique des demandes collectées en vue de leur soumission au Conseil, qui prendra la décision finale quant à leur inscription au Registre. En examinant un plus grand nombre de demandes liées à l'emploi (le nombre de demandes de ce type examinées en 2020 a triplé par rapport à 2019), par exemple, le Bureau identifie les scénarios de demandes qui nécessitent des décisions supplémentaires de la part du Conseil en termes d'admissibilité et de données factuelles et l'élaboration de directives connexes. Comme indiqué au paragraphe 3.270 ci-dessus, en raison des restrictions des déplacements causées par la pandémie de COVID-19, le Conseil n'a pas pu se réunir en présentiel en 2020, si bien qu'aucune demande n'a été tranchée.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.278 En raison de la complexité grandissante des demandes adressées au Bureau et du temps supplémentaire nécessaire au traitement et à l'examen de ces dernières, l'objectif initial de 4 000 demandes par an n'est plus viable. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau réaffectera les capacités disponibles au sein du Registre au traitement des demandes. Par exemple, d'autres membres du personnel du Bureau fourniront, en plus de leurs activités habituelles, une assistance régulière pour le traitement, la traduction, l'examen préliminaire et le classement des demandes, entre autres. En outre, le Bureau améliorera les fonctionnalités de la base de données relative aux

demandes complexes, afin de faciliter la prise de décision par le Conseil. Nonobstant la stratégie susmentionnée et le fait que le Bureau cherche d'autres moyens d'optimiser le processus tout en préservant son intégrité, celui-ci devra réévaluer le nombre de demandes traitées annuellement pour le porter à 3 200, à partir de 2022.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.279 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'approbation par le Conseil de directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de perte liées à l'emploi recensés à ce jour (voir tableau 3.53).

Tableau 3.53
Mesure des résultats^a

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	204 demandes liées à l'emploi tranchées par le Conseil	—	Le Conseil se prononcera sur 80 % des demandes liées à l'emploi qui lui sont présentées pour décision	Approbation par le Conseil de directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de pertes d'emploi recensés à ce jour

^a En prenant l'exemple des demandes liées à l'emploi.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.280 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolution de l'Assemblée générale

- ES-10/17 Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Produits

- 3.281 On trouvera dans le tableau 3.54 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.54
Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	1	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	4	1	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : gestion d'une base de données et d'archives physiques contenant plus de 37 000 demandes approuvées par le Conseil.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

3.282 On trouvera dans les tableaux 3.55 et 3.56 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.55

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	2 619,5	2 848,6	—	—	—	—	—	2 848,6
Autres dépenses de personnel	7,6	62,8	—	—	—	—	—	62,8
Consultants	5,1	5,4	—	—	—	—	—	5,4
Voyages du personnel	5,8	71,0	—	—	0,1	0,1	0,1	71,1
Services contractuels	116,2	147,4	—	—	(0,1)	(0,1)	(0,1)	147,3
Frais généraux de fonctionnement	19,0	11,6	—	—	—	—	—	11,6
Fournitures et accessoires	4,6	5,7	—	—	—	—	—	5,7
Mobilier et matériel	26,4	30,5	—	—	—	—	—	30,5
Aménagement des locaux	1,2	—	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	0,1	—	—	—	—	—	—	—
Autres	(0,6)	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 804,9	3 183,0	—	—	—	—	—	3 183,0

Tableau 3.56

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

Changements relatifs aux postes	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 9 G (AC)
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2022	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 9 G (AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 3.57

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	5	—	—	—	—	5
P-3	2	—	—	—	—	2
P-2/1	1	—	—	—	—	1
Total partiel	10	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9	—	—	—	—	9
Total partiel	9	—	—	—	—	9
Total	19	—	—	—	—	19

^a Tous les postes du Bureau sont des postes temporaires.

3.283 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.58 et 3.59 et dans la figure 3.XXIX.

3.284 Comme le montrent les tableaux 3.58 1) et 3.59, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 3 183 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.58

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	2 804,9	3 183,0	—	—	—	—	—	—	3 183,0
Total partiel (1)	2 804,9	3 183,0	—	—	—	—	—	—	3 183,0

2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)			Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
Programme de travail	223,0	200,0	–	–	–	–	200,0
Total partiel (2)	223,0	200,0	–	–	–	–	200,0
Total	3 027,9	3 383,0	–	–	–	–	3 383,0

Tableau 3.59

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

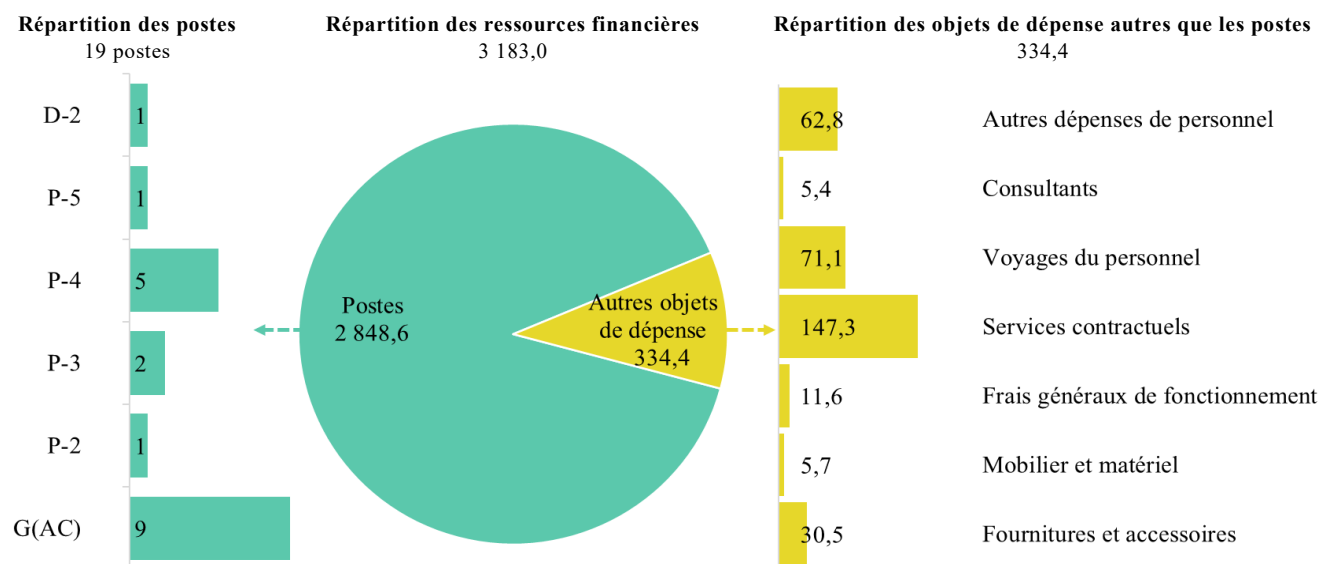
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 619,5	2 848,6	—	—	—	—	—	2 848,6
Autres objets de dépense	185,4	334,4	—	—	—	—	—	334,4
Total	2 804,9	3 183,0	—	—	—	—	—	3 183,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		19	—	—	—	—	—	19

Figure 3.XXIX

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 3.285 Comme le montre le tableau 3.58 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, les ressources extrabudgétaires sont estimées à 200 000 dollars. Ces ressources permettraient au Bureau de maintenir une faible présence dans le Territoire palestinien occupé afin de mener à bien les activités de collecte des demandes, de sensibilisation et de rectification. Un responsable de la collecte des demandes, accompagné de deux agents, tous administrés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, aident les personnes concernées à remplir les formulaires de demande, mènent des activités de sensibilisation concernant la possibilité de présenter des demandes et les modalités de celles-ci, et assurent le suivi des demandes déjà effectuées si et quand des informations supplémentaires sont nécessaires.
- 3.286 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Autres informations

- 3.287 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'Office incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, le Bureau s'est efforcé de progresser dans la mise en place d'un environnement sans papier en adaptant des solutions de signature électronique, chaque fois que possible, compte tenu des impératifs stricts de confidentialité applicables au Registre. En outre, les membres du personnel ont été davantage sensibilisés aux responsabilités qui leur incombaient à titre individuel en matière de responsabilité environnementale. En 2022, le Bureau s'efforcera de renforcer ses pratiques de gestion environnementale.
- 3.288 On trouvera dans le tableau 3.60 des informations sur les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau présente un taux élevé de respect des délais, dans la mesure où il planifie soigneusement les voyages aériens et fixe des calendriers et des délais réalistes. En outre, il coopère de manière constructive avec son prestataire de services, l'Office des Nations Unies à Vienne, assurant ainsi un flux de travail efficace en ce qui concerne les voyages officiels. Aucun voyage aérien n'a été effectué par le Bureau en 2020. Les dépenses comptabilisées dans cette catégorie en 2020 concernent les transports locaux dans le Territoire palestinien occupé.

Tableau 3.60
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	94,4	s.o.	100	100

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Avant-propos

Au cours de l'année 2022, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine renforcera encore le partenariat stratégique avec l'Union africaine, essentiel si l'on veut trouver des solutions efficaces aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes et évolutifs auxquels l'Afrique fait face. Les deux organisations continueront de tirer parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour atteindre les objectifs communs suivants : renforcer la paix et la sécurité ; promouvoir les droits de la personne et la bonne gouvernance ; appliquer l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le partenariat stratégique a pris une ampleur et une portée nouvelles au cours des dernières années, en particulier depuis la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en avril 2017, et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en janvier 2018, et devrait être renforcé davantage en 2022. Les deux organisations continueront de donner la priorité à la mise en place d'un partenariat stratégique systématisé et organisé pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique en 2022 et au-delà.

Parmi les initiatives menées par le Bureau, on peut citer notamment le dialogue politique constant avec les organes de l'Union africaine, en particulier le Comité des représentants permanents et le Conseil de paix et de sécurité ; la facilitation de la coopération officielle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; l'encadrement des interventions conjointes entre l'ONU et l'Union africaine, telles que des visites conjointes sur le terrain et la présentation d'exposés conjoints au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité ; la facilitation des déclarations et des messages conjoints, notamment du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que des envoyés spéciaux sur les crises émergentes et en cours, et l'appui à cet égard ; le lancement d'actions conjointes visant à encourager la participation des femmes et des jeunes aux initiatives relatives à la paix, à la sécurité et au développement ; l'approfondissement des échanges avec l'Union africaine concernant la mise en service d'un dispositif de contrôle du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de paix ; d'autres domaines de collaboration énoncés dans les résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Le Bureau continuera d'aider l'Union africaine à améliorer la gestion de ses opérations de soutien à la paix en cours et à renforcer la Force africaine prépositionnée à long terme, ainsi que ses opérations en cours, en mettant particulièrement l'accent sur la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Force multinationale mixte contre Boko Haram, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.

Le Bureau accordera la priorité au renforcement de la collaboration avec l'Union africaine pour faire avancer l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Il continuera d'aider l'Union africaine à renforcer sa capacité de médiation, notamment par l'intermédiaire du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa). En outre, il donnera la priorité à la fourniture d'un appui à la Commission de l'Union africaine pour ce qui est d'aider les composantes civile, militaire et de police de l'AMISOM à s'acquitter efficacement de leurs tâches, notamment par une planification et des évaluations conjointes et par la mise en œuvre du Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie et du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux autorités somaliennes.

Enfin, les élections des nouveaux dirigeants de la Commission de l'Union africaine ont eu lieu en février 2021. Les grandes priorités stratégiques ont été décrites dans les documents d'orientation existants de l'Union africaine, et tout ajustement sera reflété dans les rapports d'exécution. Le Bureau reste déterminé à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées de manière efficace et efficiente, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

La Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine
et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
(Signé) Hanna Tetteh

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.289 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution [64/288](#) de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des structures d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
- 3.290 Le mandat du Bureau consiste à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; et rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions [2033 \(2012\)](#), [2167 \(2014\)](#), [2320 \(2016\)](#), [2378 \(2017\)](#) et [2457 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la mise en œuvre du programme visant à faire taire les armes.
- 3.291 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est soucieux de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Bureau s'emploie à renforcer la collaboration avec l'Union africaine pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité, conformément au chapitre VIII de la Charte.
- 3.292 Les principaux domaines d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont les suivants : a) renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité ; b) collaboration avec l'Union africaine en vue du renforcement des capacités nécessaires pour relever conjointement les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir et mettre en pratique des approches communes de la prévention et du règlement des conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.
- 3.293 Le Bureau s'emploie à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter la collaboration dans les initiatives visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits. Afin de consolider une approche reposant sur le principe d'unité d'action des Nations Unies dans le

partenariat avec l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, le Bureau coordonne son action avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de coalitions axées sur les possibilités et les intérêts. Il participe également aux mécanismes de coordination entre donateurs et autres partenaires basés à Addis-Abeba.

Programme de travail

Objectif

- 3.294 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

Stratégie

- 3.295 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau appuiera l'exécution des priorités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris ses liens avec l'Architecture africaine de gouvernance, à savoir : la prévention des conflits ; la gestion des conflits et des crises ; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix ; les questions de sécurité stratégique ; la coordination et les partenariats. Dans le cadre de sa stratégie globale, le Bureau s'appuie sur la solide relation qui existe entre l'ONU et l'Union africaine et sur une consultation continue avec les partenaires clefs concernant les grandes priorités politiques et opérationnelles. Dans le cadre de ses plans stratégiques et de ses plans d'opérations, le Bureau collaborera avec l'Union africaine, au niveau des hauts responsables et au niveau opérationnel, grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à des réunions entre homologues, afin d'assurer la coordination et la cohérence entre les deux organisations et d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. En outre, il continuera de faciliter la participation aux sommets de l'Union africaine du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin qu'ils puissent dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et de définir les positions de l'ONU dans le contexte du Cadre commun. Il continuera de faciliter également les consultations lors de la réunion semestrielle du Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, y compris en assurant la présidence conjointement avec l'Union africaine. En outre, le Bureau soutiendra la mobilisation des États Membres, notamment la réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les réunions des conseillers politiques des comités d'experts des deux Conseils. Il entretiendra un dialogue régulier avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels. Il entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une interprétation commune et, si possible, une position commune, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels. Il s'efforcera de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et l'Union européenne.
- 3.296 On s'accorde à dire que les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique évoluent et sont devenues plus complexes. Il est donc essentiel que la collaboration s'étende aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux. Les activités du Bureau visent avant tout à accroître la cohérence stratégique avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les

mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits ; à renforcer la coordination et le partenariat stratégiques tout au long du cycle des conflits ; à assurer une plus grande synergie au niveau opérationnel ; à fournir une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique. Le Bureau participera à la mise en œuvre effective des composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en menant des activités, principalement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, y compris les opérations autorisées par l'Union africaine telles que la Force multinationale mixte sur Boko Haram, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et l'AMISOM. Avec le soutien du Siège de l'ONU, le Bureau continuera à œuvrer au renforcement des capacités de l'Union africaine dans des domaines d'expertise essentiels, permettant ainsi à celle-ci de planifier et de gérer ses opérations de paix actuelles et futures. Pour ce faire, le Bureau travaillera en collaboration étroite avec divers autres partenaires et entités des Nations Unies tout en participant aux mécanismes de coordination pertinents afin de renforcer la cohésion des efforts visant à soutenir l'Union africaine et à coopérer avec elle. Il continuera de contribuer à la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine en ont décidé. Les plans d'action destinés au Bureau sont axés sur l'appui à fournir dans les domaines prioritaires suivants, définis dans le Cadre commun : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits, y compris au moyen d'opérations d'appui à la paix ; élimination des causes profondes des conflits ; renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ; examen continu du partenariat. Ces activités sont toutes menées dans l'idée de renforcer les droits humains, auquel il est accordé une importance particulière.

- 3.297 En outre, le Bureau continuera de diriger ou d'appuyer des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. Le Bureau accordera également la priorité au renforcement de la collaboration avec l'Union africaine pour faire progresser l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Il continuera d'aider l'Union africaine à renforcer sa capacité de médiation, notamment en favorisant le déploiement d'expertes en médiation du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Afrique) en Côte d'Ivoire, en Libye et au Mali. Ses efforts porteront également sur l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, y compris l'appui à la formation et au recrutement de femmes dans les opérations de soutien à la paix et l'élimination des causes profondes des conflits.
- 3.298 En outre, le Bureau entreprendra diverses initiatives pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine de prévenir, gérer et régler les crises et les conflits qui touchent le continent et d'éliminer les causes profondes de la perpétuation de ces conflits. À cette fin, il fournira une expertise technique ainsi que des conseils et un appui stratégiques pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Dans sa collaboration avec toutes les entités de l'Union africaine, il prendra en considération les termes du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et d'autres documents d'orientation.
- 3.299 Le Bureau collaborera avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux pour aider les États membres de l'Union africaine à faire face aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité en encourageant les activités menées dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des bons offices.
- 3.300 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Renforcement des capacités de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, des commissions économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ;

- b) Établissement de synergies de collaboration dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité et contre les causes profondes des conflits dans la région et sur le continent.

Facteurs externes pour 2022

- 3.301 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2022 :
 - a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
 - b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;
 - c) L'Union africaine est dotée des moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique.
- 3.302 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 3.303 Le Bureau prend en compte les questions de genre et les questions relatives aux jeunes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il soutiendra l'intégration du genre dans tous ses domaines d'action ; aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes ; fera en sorte que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix, notamment en apportant un soutien à FemWise-Africa et au Réseau des femmes d'influence en Afrique ; renforcera la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix, notamment en menant des activités de renforcement des capacités ; mettra en place un système de responsables de la coordination des questions de genre ; établira un manuel normalisé sur l'intégration du genre pour l'Union africaine. Le Bureau appuiera également l'action entreprise par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour intégrer les questions de genre dans les initiatives de pérennisation de la paix en renforçant les capacités dans les secteurs de l'état de droit (en particulier la réforme du secteur de la sécurité), du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la lutte antimines. En outre, il collaborera avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États membres pour renforcer les capacités des femmes d'influence dans les pays sortant d'un conflit ou en transition, dans le cadre de programmes de formation et de mentorat. Il appuiera également la mise en œuvre du Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, notamment les activités prioritaires recensées dans le plan décennal de mise en œuvre dudit Cadre continental (2020-2029). Celui-ci est le résultat de six consultations sous-régionales qui ont reçu l'appui du Bureau en 2019.
- 3.304 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de son soutien à l'Union africaine, le Bureau collaborera en tant que de besoin avec divers groupes de travail (coalition thématique) afin de promouvoir une approche coordonnée du système des Nations unies dans le cadre du partenariat avec la Commission de l'Union africaine. Il continuera à maintenir des relations constructives avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs, tout en donnant des conseils techniques et des avis d'experts et en fournissant un appui en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. Il sera tenu compte, dans le cadre de la collaboration avec

toutes les entités, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres documents d'orientation africains, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau maintiendra des relations et un dialogue constructifs avec la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec toutes les autres structures rattachées à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et continue d'assurer la bonne coordination de leurs efforts conjoints. En outre, afin de contribuer à la promotion de l'unité, de l'intégration et des objectifs du continent, le Bureau continuera de coopérer en permanence avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux auxquels il donne régulièrement des conseils techniques et spécialisés. En coopération avec les partenaires, le Bureau entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une position commune ONU-Union africaine, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels, tout en s'efforçant de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que l'Union européenne, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités de la Commission et de créer des synergies de collaboration.

Activités d'évaluation

- 3.305 L'évaluation du projet mené avec la Norvège (2017-2020), qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.
- 3.306 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Ainsi, du fait de sa pertinence pour l'ONU, l'Union africaine et d'autres parties prenantes, le projet mené avec la Norvège a été prolongé pour la période 2020-2022. Compte tenu des problèmes de capacités que rencontre la Commission de l'Union africaine, il a été recommandé que, pour les phases suivantes du projet, une personne référente au niveau opérationnel soit désignée au sein du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission afin de faciliter la mise en œuvre efficace et efficiente des activités de projet, notamment la rédaction et la conservation des rapports de projet pour le principal bénéficiaire.
- 3.307 Une auto-évaluation des projets extrabudgétaires gérés par le Bureau est prévue pour 2022.

Exécution du programme en 2020

- 3.308 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement du dialogue politique entre l'ONU et l'Union africaine

- 3.309 Le Bureau s'attache à renforcer davantage le partenariat stratégique avec l'Union africaine afin de trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes et évolutifs auxquels l'Afrique fait face. L'ONU et l'Union africaine présentent des avantages comparatifs et disposent de moyens de pression qui sont plus efficaces lorsqu'ils sont déployés de manière complémentaire et se renforcent mutuellement.
- 3.310 Le Bureau a renforcé le dialogue politique avec les organes de l'Union africaine ; resserré la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; soutenu des initiatives conjointes de prévention des conflits et de médiation et fourni une série de services d'appui au renforcement des capacités de l'Union africaine ; présenté des exposés au Conseil de paix et de sécurité, ce qui a donné aux deux organisations l'occasion d'avoir des échanges plus fréquents, et soutenu des missions conjointes sur le terrain menées par de hauts responsables de la Commission et du Secrétariat.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.311 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU visant à promouvoir le programme de paix et de sécurité en Afrique (voir tableau 3.61).

Tableau 3.61
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Élargissement de la portée du partenariat conclu entre l'Union africaine et l'ONU pour s'attaquer aux problèmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement	Renforcement du soutien apporté en matière de prévention des conflits et de médiation et appui fourni au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité	Renforcement du partenariat Union africaine-ONU grâce à l'application conjointe de l'initiative « Faire taire les armes », du thème annuel de l'Union africaine et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme en 2020

- 3.312 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Le nombre d'exposés officiels et d'interactions informelles entre le Bureau et les organes de l'Union africaine, tels que le Conseil de paix et de sécurité, a diminué en raison des contraintes liées au travail à distance. La réunion annuelle entre homologues a été reportée à 2021. Les missions d'évaluation conjointes qui devaient être menées avec l'Union africaine pour l'AMISOM en Somalie et la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19. Du fait de la crise sanitaire, le Bureau a participé plus souvent à des réunions conjointes d'analyse prospective en ligne avec l'Union africaine sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, ainsi qu'à des réunions en ligne visant à promouvoir le dialogue en faveur de l'élaboration de politiques. Cependant, les interactions virtuelles ont des limites en ce qui concerne l'établissement de relations de travail, et les problèmes techniques dus aux interruptions de la connectivité Internet en Éthiopie et dans d'autres pays du continent ont eu des conséquences négatives sur l'exécution du programme. En outre, certaines activités pour lesquelles une interaction en personne est essentielle, comme les évaluations conjointes et certaines activités opérationnelles, n'ont pas pu être menés à bien en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.
- 3.313 En parallèle, cependant, dans le cadre général des objectifs du sous-programme, le Bureau a recensé des activités d'appui aux États Membres concernant les questions liées à la COVID-19, à savoir la fourniture de conseils et d'une aide à la Commission pour l'élaboration de plans de sécurité destinés à accompagner la mise en œuvre de la stratégie africaine commune de lutte contre la COVID-19 et la fourniture d'une aide à la formulation de directives destinées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui participent à des opérations de soutien à la paix afin d'assurer leur protection contre la transmission du virus.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.314 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité¹⁹**Exécution du programme en 2020**

- 3.315 Le Bureau a continué d'aider au renforcement des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il a notamment appuyé les travaux du Conseil de paix et de sécurité en participant régulièrement à ses réunions officielles et à ses débats informels, en facilitant le dialogue avec les autres présences des Nations Unies sur le terrain et le Siège et en contribuant à l'organisation de réunions de coordination avec le Conseil de sécurité. Il a également aidé l'Union africaine à renforcer sa capacité de médiation par l'intermédiaire du Groupe des Sages, de FemWise-Africa et du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine. Il a facilité la mise en service du Fonds pour la paix en participant aux réunions et aux retraites en tant que membre de droit du Conseil d'administration et en fournissant des conseils techniques sur la mise en œuvre des règles et règlements régissant la gestion du Fonds. En outre, il a continué de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité, notamment en présentant des exposés lors de réunions officielles et en participant à des débats informels, ainsi qu'en facilitant les réunions de coordination mensuelles avec le Conseil de sécurité. Il a aidé l'Union africaine à renforcer les capacités des moyens en attente (civils, policiers et militaires) de la Force africaine prépositionnée, en leur permettant de se déployer dans des opérations sur le continent. Des conseils et une expertise techniques ont été fournis virtuellement à la Commission de l'Union africaine, tandis que certaines évaluations conjointes préalables au déploiement se sont poursuivies, dans la mesure où elles étaient autorisées, entre les périodes de confinement. Le Bureau a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'instructions permanentes et de directives sur le déploiement et la gestion des ressources et des biens dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.
- 3.316 Les travaux susmentionnés ont contribué au renforcement des mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment : l'adoption, par le Conseil d'administration du Fonds pour la paix, des règles et règlements régissant la gestion du Fonds ; l'adoption, par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité, de la doctrine relative aux opérations de soutien à la paix ; l'approbation, par la Commission de l'Union africaine, d'un programme normalisé de formation préalable au déploiement destiné à la police, et le renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.317 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, le Bureau continuera d'appuyer les travaux du Conseil de paix et de sécurité en facilitant les réunions de coordination mensuelles avec le Conseil de sécurité, la participation à ses réunions et le renforcement des capacités visant à aider les comités subsidiaires du Conseil de paix et de sécurité. Il s'emploiera également à renforcer les capacités d'alerte rapide et de médiation de l'Union africaine et donnera des conseils techniques pour la gestion et le fonctionnement efficaces du Fonds pour la paix, en plus de participer aux réunions du Conseil d'administration en tant que membre de droit. Il est résolu à continuer de fournir les conseils et l'expertise techniques nécessaires à la Commission de l'Union africaine pour renforcer ses mécanismes afin qu'elle puisse gérer toutes les opérations de soutien à la paix autorisées, y compris les activités de financement par le Fonds pour la paix. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.62).

¹⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

Tableau 3.62
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Signature de la déclaration conjointe ouvrant la voie au Fonds pour la paix	Mise en service du Fonds pour la paix	Adoption par le Conseil d'administration du Fonds pour la paix des règles et règlements régissant la gestion du Fonds Adoption par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité de la doctrine relative aux opérations de soutien à la paix Approbation par la Commission de l'Union africaine du programme normalisé de formation préalable au déploiement destiné à la police Renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain	La structure de gouvernance du Fonds pour la paix est pleinement opérationnelle et conforme aux règles et règlements adoptés	Les projets financés par le Fonds pour la paix sont exécutés, conformément aux règles et règlements adoptés Les services de médiation de l'Union africaine sont pleinement opérationnels et de nouvelles médiatrices de FemWise-Africa sont déployées

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie, grâce à un nouveau mécanisme de coordination²⁰

Exécution du programme en 2020

- 3.318 Le Bureau a aidé la Commission de l'Union africaine à donner aux composantes civile, policière et militaire de l'AMISOM les moyens de s'acquitter de leur mandat. Il a aidé l'Union africaine à mener quatre missions de vérification ou d'évaluation avant déploiement (police) et a participé à deux

²⁰ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

missions d'évaluation trimestrielle de l'AMISOM et à trois réunions et ateliers de coordination du renforcement des capacités.

- 3.319 Le travail effectué a contribué à la promotion du Plan de transition pour la Somalie, axé sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu, à savoir la mise au point définitive des mesures de sécurité pour les élections et la poursuite du recul des insurrections dans les centres de population, dont il est question dans le budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.320 Conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau continuera d'aider l'Union africaine dans la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie et le transfert de responsabilités accrues en matière de sécurité aux autorités somaliennes. Il contribuera également aux efforts visant à renforcer la capacité opérationnelle de l'AMISOM de continuer à affaiblir les Chabab et à répondre aux exigences de sécurité post-électorales et de toute autre activité d'édification de l'État en Somalie. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.63).

Tableau 3.63
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
La poursuite du Plan de transition a conduit à la révision du concept général d'opérations pour la période 2018-2021	Mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et reconfiguration de l'AMISOM, y compris la réduction des effectifs	Mise au point définitive des mesures de sécurité pour les élections, qui seront supervisées par les forces de sécurité somaliennes, et poursuite du recul des insurrections dans les centres de population	Assistance efficace de l'AMISOM contribuant au succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination	Sécurité des élections, élection d'un gouvernement et maintien de la sécurité après les élections

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.321 L'Architecture africaine de gouvernance est le cadre général dont dispose l'Union africaine pour promouvoir et favoriser la démocratie, la gouvernance et les droits humains en Afrique. Cadre général de coordination politique et institutionnelle, il complète l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui concerne le programme de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Union africaine reconnaît, à travers ces deux mécanismes, que la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité sont des impératifs interdépendants qui se renforcent mutuellement. Le Bureau collabore avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États Membres pour promouvoir et soutenir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains en Afrique. Il collabore également avec d'autres entités des Nations Unies à l'établissement, avec l'Union africaine, d'un cadre relatif aux droits humains et continuera à appuyer les travaux dans ce domaine.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.322 Le Bureau a constaté une demande accrue pour ce qui est de renforcer la collaboration avec l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la gouvernance et du renforcement des institutions de l'État, ainsi que concernant les initiatives de pérennisation de la paix grâce au renforcement des capacités. Appliquant les enseignements tirés, le Bureau renforcera son appui à l'Architecture africaine de gouvernance au moyen d'analyses, de programmes et d'initiatives communs et en facilitant une collaboration plus étroite entre les organes de décision, afin que ces initiatives puissent contribuer à la prévention des conflits, aider les pays sortant d'un conflit et s'attaquer aux causes profondes des conflits. En outre, il se coordonnera davantage avec les autres entités des Nations Unies qui collaborent avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régionale et de coalitions axées sur les possibilités et les intérêts.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.323 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en œuvre des instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national (voir tableau 3.64).

Tableau 3.64
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU grâce à la fourniture d'un appui en faveur des instruments de l'Architecture africaine de gouvernance	Renforcement de la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'ONU et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux en matière de paix, de sécurité, de gouvernance et de droits humains	Conclusion du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme	Renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains, notamment en ce qui concerne la sécurité humaine, le renforcement de la solidarité sur le continent et l'action collective face à des problèmes communs tels que les pandémies ou les épidémies, les catastrophes naturelles et les changements climatiques	Mise en œuvre des instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.324 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	65/274; 67/302	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
60/268	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	71/270	Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
64/288	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		

Résolutions du Conseil de sécurité

1744 (2007)	2167 (2014)
1769 (2007)	2320 (2016)
1772 (2007)	2378 (2017)
1863 (2009)	2457 (2019)
2033 (2012)	

Produits

- 3.325 On trouvera dans le tableau 3.65 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.65

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	15	15
2. Réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	6	6	10	10
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	29	83	58	103
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	5	20	5	26

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Activité de renforcement des capacités du Groupe de la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	2	3	5	7
9. Activité de renforcement des capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	2	4	5	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux/régionaux/internationaux	1	2	1	6
11. Activités de renforcement des capacités consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	15	48	28	40
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine	4	6	14	19
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	10	9	13
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	5	4	3	6
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	4	3	4	5
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	3	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : bons offices, information et conseil à l'intention de cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; conseils, expertise et soutien techniques, notamment en matière de droits humains, à l'intention de l'Union africaine et/ou de trois communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au maintien des opérations de soutien à la paix ; échanges avec l'Union africaine et/ou cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, et conseils concernant les concepts et les documents d'orientation relatifs à la Force africaine prépositionnée ; appui à la Commission de l'Union africaine pour la promotion de normes de formation communes à l'Union africaine et à trois communautés économiques régionales, y compris des conseils sur les meilleures pratiques et les retours d'expérience ; conseils au Groupe des partenaires de l'Union africaine afin d'élaborer une stratégie de soutien multidimensionnel aux initiatives de l'Union africaine ; consultations et conseils à l'intention des équipes d'analyse prospective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine concernant des situations d'alerte rapide au niveau national et régional ; conseils à l'intention des processus civils et des processus de constitution des forces de l'Union africaine sur l'exécution du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux ; conseils au Groupe d'Amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et action en ce sens.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : soutien à l'Union africaine en matière de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits ; visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; matériel d'information, dépliants, banderoles, documents infographiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : publication d'un bulletin d'information ; conférences de presse et communiqués de presse portant sur les activités du Bureau.

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour du site Web et des plateformes de médias sociaux ; gestion d'une base de photographies en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ; série de podcasts bimensuels sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, qui ont une large audience sur tout le continent, notamment les partenaires de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les institutions universitaires et de recherche, les organisations continentales dirigées par des femmes, les jeunes, les médias et le grand public.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

3.326 On trouvera dans les tableaux 3.66 à 3.68 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.66

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	848,6	1 026,8	—	—	—	—	—	—	1 026,8
Voyages du personnel	—	4,8	—	—	—	—	—	—	4,8
Services contractuels	—	4,7	—	—	—	—	—	—	4,7
Frais généraux de fonctionnement	4,9	5,8	—	—	—	—	—	—	5,8
Fournitures et accessoires	—	3,9	—	—	—	—	—	—	3,9
Total	853,5	1 046,0	—	—	—	—	—	—	1 046,0

Tableau 3.67

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

Changements relatifs aux postes	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2022	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL

Tableau 3.68

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Titre II Affaires politiques

Catégorie et classe	Changements					Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
P-4	1	–	–	–	–	1
Total partiel	4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	2	–	–	–	–	2
Total partiel	2	–	–	–	–	2
Total	6	–	–	–	–	6

3.327 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.69 à 3.71 et dans la figure 3.XXX.

3.328 Comme le montrent les tableaux 3.69 1) et 3.70 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 1 046 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.69

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements						2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Programme de travail	853,5	1 046,0	—	—	—	—	—	1 046,0
Total partiel (1)	853,5	1 046,0	—	—	—	—	—	1 046,0

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements		Pourcentage	2022 (prévisions)
Programme de travail	8 752,6	8 458,7		218,7	2,6	8 677,4
Total partiel (2)	8 752,6	8 458,7		218,7	2,6	8 677,4

3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
Programme de travail	628,2	652,1	(197,2)	(30,2)	454,9
Total partiel (3)	628,2	652,1	(197,2)	(30,2)	454,9
Total	10 234,3	10 156,8	21,5	0,2	10 178,3

Tableau 3.70

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante	Changements					Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	6	—	—	—	—	6
Total partiel (1)	6	—	—	—	—	6

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
Programme de travail	50	—	50
Total partiel (2)	50	—	50

3) Ressources extrabudgétaires

Composante	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
Programme de travail	3	(2)	1
Total partiel (3)	3	(2)	1
Total	59	(2)	57

Tableau 3.71

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

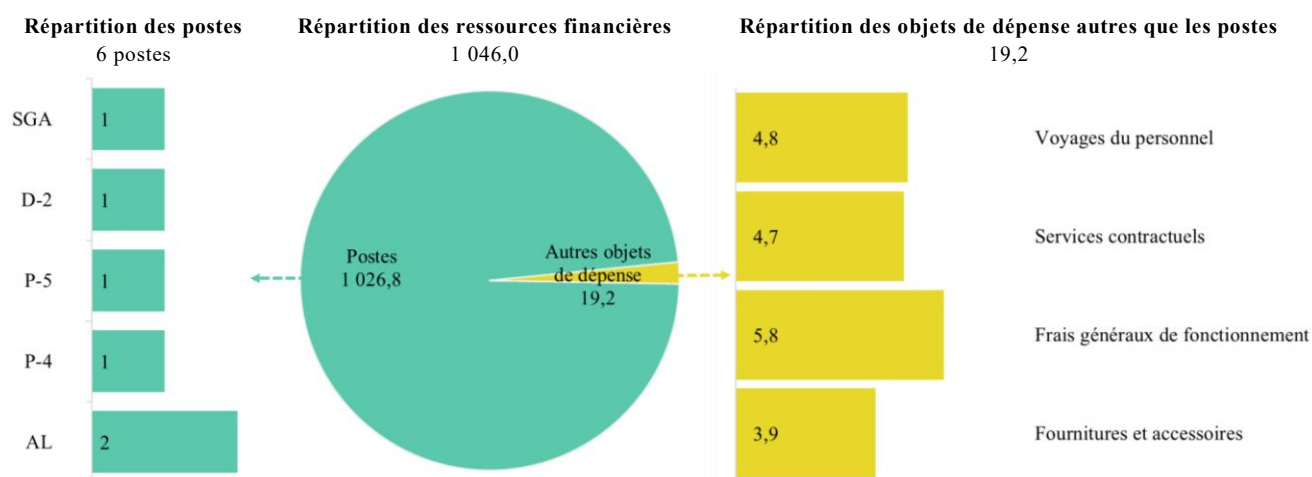
	Changements						2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	848,6	1 026,8	—	—	—	—	1 026,8

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Autres objets de dépense	4,9	19,2	–	–	–	–	–	–	19,2
Total	853,5	1 046,0	–	–	–	–	–	–	1 046,0
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
Total		6	–	–	–	–	–	–	6

Figure 3.XXX

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 3.329 Comme le montrent les tableaux 3.69 2) et 3.70 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 8 677 400 dollars, dont 50 postes, serviront à appuyer les activités menées par le Bureau conformément à son mandat. L'augmentation de 218 700 dollars s'explique principalement par le fait que les montants demandés au titre des postes sont plus élevés en raison de l'actualisation des coûts salariaux. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ([A/75/785](#)). Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 85,2 % des ressources totales du Bureau.

Ressources extrabudgétaires

- 3.330 Comme le montrent les tableaux 3.69 3) et 3.70 3), le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. Les ressources extrabudgétaires en espèces qu'il est prévu d'obtenir en 2022, soit 454 900 dollars, notamment pour 1 poste (AL), serviraient à appuyer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. La diminution nette de 197 200 dollars s'explique principalement par le fait que les niveaux de financement pour la mise en œuvre du projet de

promotion des femmes et de la paix et de la sécurité devraient être plus faibles en 2021. Les ressources extrabudgétaires représentent 4,5 % des ressources totales du Bureau.

- 3.331 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, le Bureau supervise l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

Autres informations

- 3.332 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'Office incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, le Bureau continuera d'appliquer des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement en poursuivant la mise en service d'imprimantes à haute capacité technologique et dotées d'un niveau de rendement énergétique élevé, ce qui permet de réduire l'empreinte énergétique, et en installant des logiciels pour contrôler le volume d'impression.
- 3.333 On trouvera dans le tableau 3.72 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau effectue la majorité de ses voyages officiels dans le cadre d'initiatives conjointes avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires. Souvent, ces voyages ne sont pas notifiés ou approuvés dans des délais conformes aux règles établies par l'ONU en la matière. Le Bureau s'efforcera de veiller à ce que les voyages effectués dans le cadre d'activités conjointes avec des partenaires stratégiques soient notifiés ou approuvés dans des délais conformes aux exigences.

Tableau 3.72
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	12	19	100	100

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

Avant-propos

Les actes terroristes perpétrés en 2020, en pleine pandémie de coronavirus (COVID-19), sont venus rappeler de façon brutale la gravité de cette menace au niveau mondial. Les terroristes ont profité de la pandémie pour intensifier leurs attaques, défier l'autorité de l'État et raviver leur propagande afin de radicaliser et de recruter de nouveaux adeptes, en ciblant les personnes qui passent davantage de temps en ligne. Ils ont cherché à exploiter les perturbations et les retombées socio-économiques et politiques négatives liées à la crise, susceptibles de créer un terrain favorable au terrorisme. Cette situation a entraîné une recrudescence des attentats terroristes perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (ISIL, également appelé Daech), Al-Qaida et les groupes qui leur sont associés dans certaines régions d'Afrique et du Moyen-Orient, ce qui a nui aux efforts complexes de riposte face au virus. La pandémie a également entravé les modestes mesures qui étaient prises pour rapatrier de la République arabe syrienne et de l'Iraq des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec des groupes terroristes, dont des femmes et des enfants vivant dans le dénuement. Dans le même temps, des services essentiels pour les victimes du terrorisme, tels que les procédures de justice pénale et le soutien psychologique, ont été interrompus, retardés ou supprimés, les gouvernements concentrant leur attention et leurs ressources sur la lutte contre le virus.

La pandémie a également mis en évidence la vulnérabilité face aux formes nouvelles et émergentes de terrorisme, comme le bioterrorisme, les utilisations abusives des technologies numériques et les cyberattaques contre des infrastructures essentielles. La montée en puissance de la cybercriminalité et de nouveaux types de fraude, de trafic et de contrefaçon pourrait à son tour avoir une incidence sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée. Les néonazis, les suprémacistes blancs et d'autres groupes haineux recourant à des tactiques terroristes représentent désormais un danger transnational de premier plan ; plusieurs États estiment que cette menace pour la sécurité est celle qui croît le plus rapidement, voire la menace la plus grave à laquelle ils sont confrontés. Les actes de terrorisme endogène sont souvent commis par des individus ou de petits groupes qui s'inspirent de pratiques terroristes mais ne sont affiliés à aucun mouvement, dans le cadre d'attaques qui en imitent d'autres, sont peu coûteuses et peu sophistiquées et sont dirigées contre des cibles vulnérables et symboliques, telles que les lieux de culte. Il est difficile de prévenir ce type d'actes. La radicalisation terroriste en milieu carcéral continue d'exacerber cette menace et les problèmes qui entravent la réadaptation et la réinsertion des terroristes persistent.

Face à une menace terroriste qui persiste, se diversifie et évolue rapidement, la communauté internationale doit rester vigilante, unie et concentrée, en dépit des contraintes liées à la lutte contre la COVID-19. La coopération internationale contre le terrorisme doit non seulement s'inscrire dans la durée, mais aussi être redynamisée au moyen d'une approche globale, d'un investissement stratégique et complet en faveur de la prévention et d'une démarche coopérative visant à s'attaquer aux problèmes qu'engendrent les nouvelles technologies et à exploiter les possibilités qu'elles offrent. Afin de briser le cycle de la violence terroriste, pendant et après la pandémie, il faudra en priorité continuer de décourager et de déjouer les attentats, de traduire en justice les auteurs présumés et de venir en aide aux victimes. Il faudra endiguer la diffusion des discours haineux, des théories du complot et des propagandes terroristes sur Internet et les médias sociaux en collaborant davantage avec le secteur privé et la société civile, afin de redynamiser l'action menée par l'ensemble de la société pour garantir la résilience des populations. Pour porter leurs fruits, toutes les mesures prises doivent être fermement ancrées dans l'état de droit, les droits humains et l'égalité des genres.

Quatre ans après sa mise en place, le Bureau de lutte contre le terrorisme passera d'une phase de consolidation à un modèle durable, afin de remplir ses fonctions multiformes de la manière la plus souple possible et la plus axée sur les résultats, notamment en assurant une présence sur le terrain qui permettra de rapprocher les programmes de leurs bénéficiaires et d'en accroître les retombées. Il continuera de tirer parti d'un vaste ensemble d'outils, conçus pendant la pandémie pour assurer la continuité des activités grâce à des solutions novatrices et virtuelles, de collaborer et de s'associer avec les États Membres, de diriger le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de fournir un appui efficace aux États Membres qui en font la demande, au moyen de programmes intégrés et mondiaux de renforcement des capacités, menés en coopération avec ses partenaires du Pacte, afin de s'attaquer aux problèmes les plus pressants en matière de lutte contre le terrorisme. Pour continuer de soutenir au mieux les États Membres, le Bureau aura pour priorités transversales de cultiver les partenariats avec les organisations régionales, de renforcer sa collaboration avec la société civile, d'intensifier ses échanges avec le secteur privé et

de redoubler d'efforts pour promouvoir le respect des droits humains et l'égalité des genres dans le cadre de ses propres activités et par l'intermédiaire du Pacte mondial.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme,
(Signé) Vladimir **Voronkov**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.334 En application de la résolution [71/291](#), le Bureau de lutte contre le terrorisme exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que l'accent voulu soit mis sur la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également salué l'important travail qu'accomplissait le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein du Bureau.
- 3.335 La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant : à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; à prévenir et combattre le terrorisme ; à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [72/284](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2395 \(2017\)](#).
- 3.336 En décembre 2018, en vue de mener à bien la réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et de renforcer encore la cohérence et la coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Organisation, le Secrétaire général a lancé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dont le Bureau assure le secrétariat. Ce Pacte mondial a été signé par 40 entités des Nations Unies et par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Fortes des services de secrétariat fournis par le Bureau, les entités signataires collaborent dans le cadre d'un comité de coordination présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et de huit groupes de travail interinstitutions chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

Programme de travail

Objectif

- 3.337 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

Stratégie

- 3.338 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera à piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, organisera des conférences régionales de haut niveau consacrées au suivi de la suite donnée aux conclusions de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue en 2018, et du premier Congrès mondial des victimes du terrorisme, prévu en 2021, et de donner aux États Membres l'occasion de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions essentielles intéressant la lutte contre le terrorisme.
- 3.339 Le Bureau continuera en outre à coordonner et à harmoniser l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de favoriser la mise en œuvre équilibrée par les États Membres des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en répondant plus efficacement aux besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et aux demandes faites par différents États Membres.
- 3.340 Le Bureau continuera en outre de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, y compris en procédant à des transferts de connaissances et en concevant et en exécutant de manière intégrée des activités d'aide au renforcement des capacités à l'égard des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, du Service des projets spéciaux et de l'innovation et du programme de coordination. Il continuera d'étendre sa présence sur le terrain afin d'améliorer la coordination, de faciliter l'exécution des programmes de renforcement des capacités et d'accroître les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs, ce qui lui permettra d'aider de manière plus efficace et efficiente les États Membres à renforcer leurs capacités techniques.
- 3.341 Le Bureau continuera à renforcer la capacité des États Membres de garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Il continuera également d'aider les parlementaires et approfondira ses activités de sensibilisation auprès des organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des jeunes et des femmes, de manière à promouvoir l'application de mesures propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme à l'échelle de l'ensemble de la société. Il continuera de faciliter la coopération Sud-Sud au moyen d'un échange de compétences entre les pays concernés, afin de traiter les difficultés qui leur sont propres.
- 3.342 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Coopération multilatérale, partenariats avec les États Membres et les organisations régionales et association des parties prenantes de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;
 - b) Renforcement de la capacité des États Membres d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;
 - c) Initiative stratégique et développement du discours politique concernant l'action visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;
 - d) Meilleure prise en compte des normes et règles relatives aux droits humains dans toutes les mesures prises par les États Membres demandeurs lorsqu'il s'agit de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 3.343 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;
 - c) Épaulés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.344 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 3.345 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il a fini de mettre au point sa politique et son plan d'action sur les questions de genre, qui garantiront la mise en place de mécanismes appropriés et étayés par une analyse rigoureuse de ces questions pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les fonctions stratégiques, programmatiques et opérationnelles du Bureau.
- 3.346 Le Bureau est déterminé à mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans le cadre de ses programmes et opérations. Afin de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, il prendra des mesures en amont pour mieux informer les candidats se trouvant dans cette situation et pour sensibiliser le personnel en poste à l'inclusion du handicap. Il envisage également de mener une action pour renforcer l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap à ses programmes.
- 3.347 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau collabore avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, des organisations internationales spécialisées et des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il a conclu des partenariats et des mémorandums d'accord avec diverses organisations régionales afin de favoriser une action conjointe et la collaboration à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, compte tenu des facteurs et moteurs régionaux du terrorisme.
- 3.348 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui compte 43 entités membres ou observatrices. Le Pacte mondial comprend huit groupes de travail spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire de mémorandums d'accord et d'accords programmatiques. Ses attachés de liaison sur le terrain aident à améliorer la coordination de la lutte contre le terrorisme dans le pays où ils se trouvent. Le Bureau contribue ainsi à favoriser l'obtention de meilleurs

résultats et l'utilisation plus efficace des ressources. Au-delà de ce rôle de coordination, il plaide en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources et à mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coopération étroite avec le système des coordonnateurs résidents.

Activités d'évaluation

- 3.349 L'évaluation et l'auto-évaluation qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :
- a) Auto-évaluation du projet intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie » ;
 - b) Évaluation externe du programme quinquennal (2016-2020) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.
- 3.350 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation et de l'auto-évaluation mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Les principales recommandations découlant de l'auto-évaluation concernaient la nécessité de concevoir une solide théorie du changement, accompagnée d'outils de suivi des résultats, de manière à orienter le projet jusqu'à son terme. Dans le cadre de la mesure correctrice appliquée, la théorie du changement a été repensée et un cadre de suivi des résultats a été établi, lequel permet de comparer les réalisations aux objectifs visés. À l'issue de l'évaluation du programme quinquennal du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, il a été recommandé de renforcer la culture du résultat au sein du Bureau et d'assurer un suivi des résultats dans le cadre des projets et des programmes menés. Il a aussi été recommandé de faire figurer dans le prochain cadre de résultats une définition claire de l'incidence attendue des activités du Centre et de sa contribution à la mise en œuvre par les États Membres de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre élabore actuellement son programme de travail et a entamé la conception d'une théorie de programme qui tienne compte des recommandations susmentionnées.
- 3.351 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :
- a) Évaluation de certains projets et programmes pour apprécier les résultats et l'incidence des services d'assistance et d'appui au renforcement des capacités que le Bureau fournit aux États Membres ;
 - b) Métasynthèse de certains rapports d'évaluation sur les programmes et projets mis en œuvre par les entités des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Exécution du programme en 2020

- 3.352 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

La lutte contre le financement du terrorisme

- 3.353 Dans la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a lancé un appel concernant l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme et le Bureau a été chargé de jouer un rôle moteur de coordination et de soutien des démarches internationales visant à éliminer les moyens et les méthodes par lesquels les terroristes collectent, transfèrent, conservent et utilisent des ressources financières.
- 3.354 Dans le cadre de ses attributions, et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui est le principal organe de renforcement des

capacités du Bureau, a élargi ses travaux sur la lutte contre le financement du terrorisme en mettant au point le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme, en réponse directe à l'appel lancé dans la résolution 2462 (2019) du Conseil. Le Programme s'appuie sur des projets antérieurs axés sur des thèmes précis liés au financement du terrorisme, tels que le gel des avoirs, la prévention des enlèvements contre rançon et la protection du secteur à but non lucratif contre tout détournement par des terroristes.

- 3.355 En 2020, des ateliers et des échanges portant sur un éventail de sujets liés à la lutte contre le financement du terrorisme, allant des cryptomonnaies et du partage de renseignements financiers aux évaluations des risques au niveau national, ont été organisés dans 10 États Membres d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Près de 500 participants de plus de 20 États Membres y ont assisté, dont des représentants d'entités nationales, d'organisations internationales, d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé concernés. Le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme s'appuie sur les mandats et les compétences des entités clefs suivantes : la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en ce qui concerne la définition des besoins nationaux ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour ce qui est des améliorations législatives et opérationnelles ; INTERPOL, en ce qui concerne la répression ; le Bureau de l'informatique et des communications, pour ce qui est de la conception de produits technologiques permettant aux services de renseignement financier de s'acquitter de leurs tâches de manière efficace et en temps utile.
- 3.356 Par exemple, dans la cadre de sa prestation de services d'appui au renforcement des capacités, le Bureau a collaboré étroitement avec un État Membre pour fournir une aide sur place et un soutien étendu et ciblé au renforcement des capacités, de manière à cerner et résoudre les problèmes d'ordre politique, législatif et technologique. Plus particulièrement, l'aide fournie à l'État Membre précité a pris la forme de conseils techniques sur l'élaboration d'une législation nationale relative au gel des avoirs. Le Bureau participe également à l'élaboration de publications dans des langues locales afin que les différentes entités nationales puissent avoir la même conception des problématiques abordées.
- 3.357 En outre, en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, des risques concomitants sont apparus et il a fallu protéger les organisations à but non lucratif et les organismes de la société civile contre les détournements par des entités finançant le terrorisme. La pandémie a entraîné des problèmes humanitaires, qui ont à leur tour renforcé la dépendance à l'égard des organisations à but non lucratif venant en aide aux populations en difficulté. Le rôle accru de ces organisations est susceptible d'éveiller l'intérêt des terroristes, qui pourraient se servir d'elles pour collecter des fonds. Pour faire face à cette situation, l'objectif relatif à la protection des organisations à but non lucratif contre les détournements par des terroristes prévu dans le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme, fixé conformément à la recommandation n° 8 du Groupe d'action financière, a été recalibré pour donner la priorité au renforcement des capacités dans ce domaine. Par exemple, deux ateliers ont été organisés, l'un en mai et l'autre en août 2020, en partenariat avec un État Membre, sur le thème de la protection du secteur non lucratif contre les détournements par des terroristes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.358 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le retrait d'un État Membre de la « liste grise » établie par le Groupe d'action financière aux fins d'une surveillance accrue, et l'adoption par un État Membre d'une législation nationale sur le gel des avoirs.
- 3.359 Par ailleurs, le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'expansion et le renforcement de la capacité de 30 États Membres de cerner les problèmes et de protéger de manière ciblée et globale l'espace humanitaire et les organismes à but non lucratif contre les détournements par des terroristes (voir tableau 3.73).

Tableau 3.73
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
10 États Membres d'Afrique et d'Asie renforcent leur capacité de recenser et de cibler tous les terroristes concernés afin de procéder au gel des avoirs	Un État Membre adopte une législation, conformément aux pratiques internationales convenues pour lutter contre le financement du terrorisme	Un État membre est retiré de la « liste grise » établie par le Groupe d'action financière aux fins d'une surveillance accrue
	20 États Membres supplémentaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe renforcent et améliorent leurs capacités dans de nouveaux domaines thématiques, se penchant notamment sur la protection des systèmes financiers contre les détournements par des terroristes	Un État Membre adopte une législation nationale sur le gel des avoirs
		30 États Membres d'Afrique, d'Asie et d'Europe élargissent et renforcent leurs capacités dans de nouveaux domaines thématiques, afin de cerner les problèmes et se pencher de façon approfondie sur la protection de l'espace humanitaire et du secteur à but non lucratif contre les détournements par des terroristes

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 3.360 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités en présentiel prévus pour le Bureau. En particulier, les manifestations suivantes ont été reportées : deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme, prévue à New York, durant laquelle devait se tenir la réunion de l'Assemblée générale pour le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres ; premier Congrès mondial des victimes du terrorisme. Le Bureau a pu organiser une conférence régionale de haut niveau en février 2020 mais a dû reporter d'autres manifestations de ce type à 2021 ou 2022, en fonction de l'évolution de la pandémie.
- 3.361 Par ailleurs, un grand nombre d'ateliers d'assistance technique, de conférences et de missions techniques prévus en présentiel ont été annulés. Dans bien des cas, le Bureau a pu se tourner vers des plateformes virtuelles, mais a dû pour ce faire modifier les modalités d'exécution. Il a également constaté que les moyens virtuels ne permettaient pas de communiquer aussi efficacement avec les bénéficiaires de son assistance technique. Les restrictions liées à la COVID-19 ont fortement entravé l'exécution des programmes de pays sur le terrain. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a changé d'orientation pour établir des cadres de coopération avec des partenaires clefs tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.
- 3.362 Du 6 au 10 juillet 2020, le Bureau a organisé la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, qui a porté sur les défis stratégiques et pratiques de la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la pandémie mondiale. Plus de 1 000 participants de 134 États Membres, 40 entités des Nations Unies, 47 organisations internationales et régionales et 88 organisations de la société civile, ainsi que des représentants du secteur privé, ont assisté à cette manifestation. Le Bureau et ses partenaires ont adapté l'exécution des programmes de renforcement des capacités, tels que le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, en concevant et en appliquant une méthode d'évaluation à distance, en organisant des ateliers virtuels et en élaborant son premier cours de formation en ligne.

- 3.363 En outre, une manifestation commémorative s'est déroulée en ligne à l'occasion de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Un plus grand nombre de parties ont ainsi pu y assister, dont le Secrétaire général et des victimes originaires de pays souvent sous-représentés lors de ce type d'événement.
- 3.364 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme. Il a tenu compte des conséquences de la pandémie sur ses programmes de renforcement des capacités, par exemple en matière de sécurité et de gestion des frontières et de communication stratégique visant à prévenir et contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.
- 3.365 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de meilleures pratiques, on compte le recours à des méthodes d'évaluation à distance, que le Bureau étend à l'ensemble de ses programmes de renforcement des capacités, et l'utilisation de plateformes en ligne permettant de faciliter l'échange d'informations, la collaboration et la mise en place de réseaux d'experts. Pour ce qui est des enseignements, on retiendra notamment que la planification et l'établissement de calendriers revêtent une importance sur les plans technique et substantiel, en raison de la complexité de l'organisation de manifestations en ligne, et que les modalités mixtes de prestation de services de formation permettent d'améliorer la communication avec les participants. En appliquant les meilleures pratiques et les enseignements et en tenant compte des retours des bénéficiaires, le Bureau continuera de faire évoluer les activités de renforcement des capacités, y compris le travail préparatoire en ligne avec les bénéficiaires, qui sera suivi d'ateliers sur mesure et d'un accompagnement ciblé afin que les résultats de l'apprentissage soient plus durables.

Résultats escomptés pour 2022

- 3.366 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien²¹

Exécution du programme en 2020

- 3.367 Le Bureau a poursuivi les travaux consistant à prévenir et combattre le terrorisme en aidant les États Membres à empêcher les déplacements des terroristes et a aidé les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers. Il a continué de diriger et coordonner la mise en œuvre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation de l'aviation civile internationale et INTERPOL. En 2020, il a entrepris sept évaluations approfondies concernant des États Membres bénéficiaires confirmés. Les évaluations approfondies ont pour objet d'analyser les lacunes et de cerner les domaines dans lesquels une assistance technique est nécessaire aux fins de la mise en œuvre du Programme. Elles permettent de déterminer le niveau d'exécution du programme par un État Membre donné et d'élaborer pour celui-ci, dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, un plan de progression dans lequel sont définies les étapes de mise en œuvre. Depuis 2019, 10 évaluations approfondies ont été menées dans le cadre du Programme.

²¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 3\)](#)].

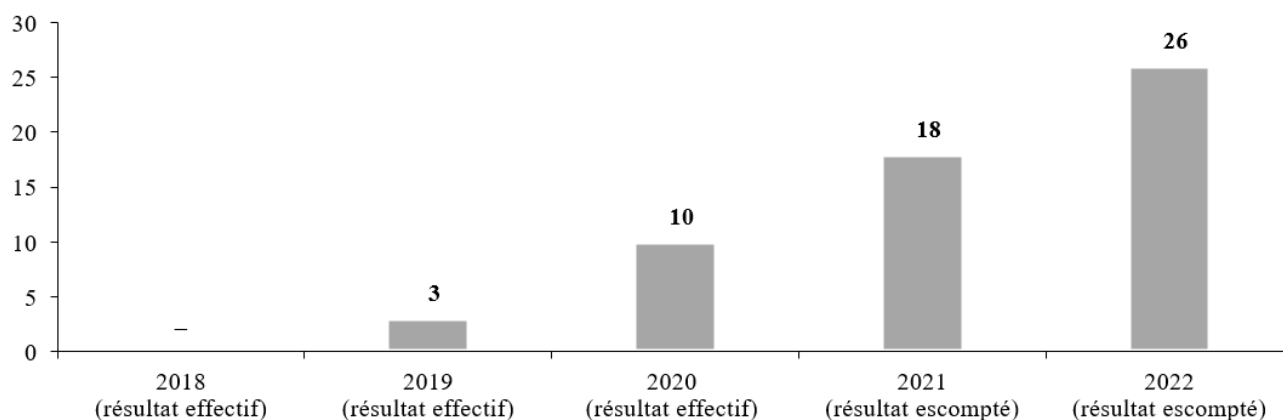
- 3.368 Au vu du changement d'approche et de l'évolution des activités prévues, et en réponse aux nouveaux besoins des États Membres, la mesure des résultats a été actualisée. Le travail susmentionné a contribué à ce que des États Membres disposent de plans de progression en 2020. Ces plans comportent une série de recommandations sur mesure, étayées par les meilleures pratiques internationales, qui sont adressées aux États Membres en vue de la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'identification, de surveillance et d'enquête sur les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.369 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il aidera les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers. En 2021 et 2022, il effectuera au moins huit évaluations approfondies par an dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXI).

Figure 3.XXXI

Mesure des résultats : nombre d'États Membres disposant d'un plan de progression (résultat cumulé)



Résultat 2 : détecter et empêcher les mouvements des terroristes grâce aux données relatives aux déplacements²²

Exécution du programme en 2020

- 3.370 Le Bureau a poursuivi la mise en œuvre, dans les États Membres bénéficiaires, des quatre piliers d'action (droit, opérations, collaboration avec les transporteurs et assistance technique) du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. Il a également mis en place une composante supplémentaire pour s'attaquer aux menaces liées aux passagers dans le domaine maritime, en analysant et en définissant les exigences juridiques, opérationnelles, industrielles et techniques propres au contexte du transport maritime. En outre, il a élaboré une série de supports de formation et a commencé à dispenser une formation en ligne à certains États Membres bénéficiaires. En collaboration avec les États Membres, il a obtenu de 39 d'entre eux une confirmation officielle de participation au Programme, a élaboré des plans de mise en œuvre pour 7 pays et a signé des accords avec chacun des cinq partenaires de mise en œuvre du Programme.
- 3.371 Le travail susmentionné a contribué à ce que 8 États Membres et la Communauté des Caraïbes, au nom de ses 15 États membres, bénéficient de la mise en service du logiciel goTravel et commencent

²² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

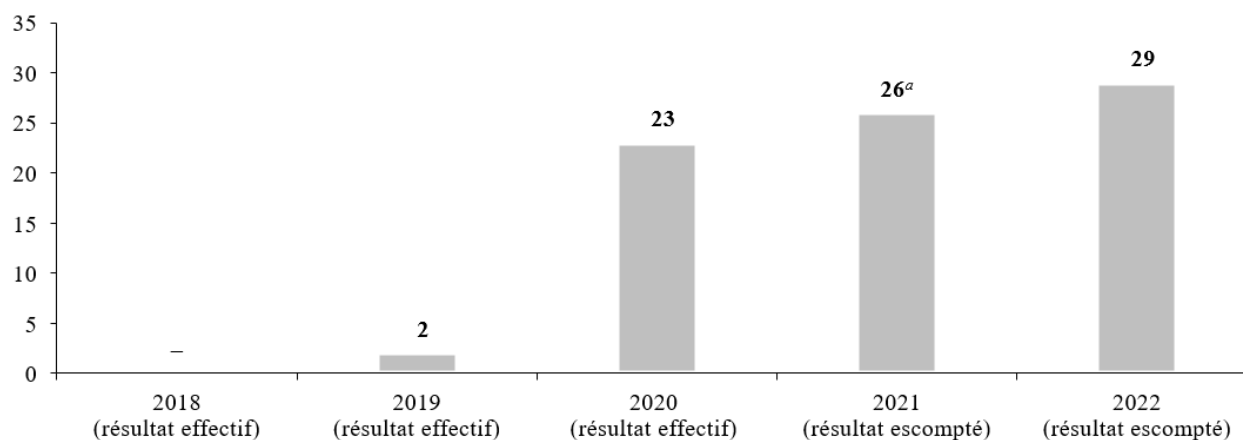
à exécuter le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 23 États Membres.

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.372 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau contribuera à augmenter le nombre d'États Membres bénéficiaires dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes et à mettre en œuvre ses quatre piliers, notamment au moyen de la formation en ligne, du développement de l'apprentissage en ligne, de la formation de formateurs et d'un recours accru à la liste d'experts du Programme. Ainsi, des progrès tangibles sont attendus d'ici la fin de 2022, comme devrait le montrer le fait qu'au moins 29 États Membres agiront dans les domaines pour lesquels le Bureau fournit un appui, à savoir : la modification de la législation ; la création de services d'information sur les passagers ; le dialogue avec les partenaires privés, notamment les compagnies de transport ; l'obtention d'une assistance technique pour l'installation et l'utilisation du logiciel goTravel. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXII).

Figure 3.XXXII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes (résultat cumulé)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcer la sécurité des grands événements sportifs et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme grâce au sport et à ses valeurs

Projet de plan-programme pour 2022

- 3.373 Le Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, lancé par le Bureau pour une période de trois ans (janvier 2020-décembre 2022), combine deux piliers distincts mais complémentaires. Le Bureau dirige et coordonne la mise en œuvre de son programme mondial sur le sport et la sécurité en collaboration avec l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Centre international pour la sécurité dans le sport.
- 3.374 Le Bureau a établi un réseau d'interlocuteurs nationaux pour les deux piliers du programme. Ce réseau est composé de représentants des ministères de l'intérieur, du renseignement, de la sûreté ou de la sécurité publique, ainsi que des ministères des affaires sociales, de l'éducation physique, des sports ou de la jeunesse des États Membres, qui forment ainsi deux groupes distincts d'interlocuteurs

directs au niveau national pour les échanges sur les activités relatives au programme. Les interlocuteurs nationaux participent activement à l'échange de bonnes pratiques, d'informations, de compétences et de données d'expérience au sein du réseau. Ils prodiguent des conseils et orientent le développement, la diffusion et l'utilisation de l'assistance technique fournie par le Bureau, afin de renforcer la préparation et les capacités dans le domaine de la sécurité des grands événements sportifs et de tenir davantage compte des initiatives fondées sur les valeurs du sport dans les plans d'action nationaux et régionaux de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

- 3.375 En outre, en novembre 2020, le Bureau a lancé un appel à propositions pour accorder des subventions à une dizaine d'organisations de la société civile en vue de l'exécution au niveau local de projets de promotion des valeurs du sport aux fins de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. L'initiative vise à accorder des subventions afin de soutenir les mesures prises au niveau local pour prévenir l'extrémisme violent d'ici au troisième trimestre de 2021, l'objectif global étant de renforcer les échanges et la coopération entre l'ONU et la société civile, en ciblant plus particulièrement les organisations dirigées par des jeunes, tout en appuyant la réalisation de projets innovants et en diffusant des enseignements sur la manière d'exploiter pleinement le potentiel du sport et de ses valeurs sociales comme outil de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Au total, 440 organisations de la société civile de 51 pays ont soumis des notes de cadrage pour solliciter des subventions. En janvier 2021, 54 organisations de la société civile présélectionnées, basées dans 31 pays, ont été invitées à soumettre des propositions de projet finales avant la fin du mois de mars 2021. Au vu du nombre élevé de demandes reçues, le Bureau cherchera à mobiliser des fonds supplémentaires pour lancer un deuxième appel à propositions d'ici la fin de 2021. Les interlocuteurs nationaux ont contribué à diffuser l'appel à propositions en 2020.

Enseignements tirés et changements prévus

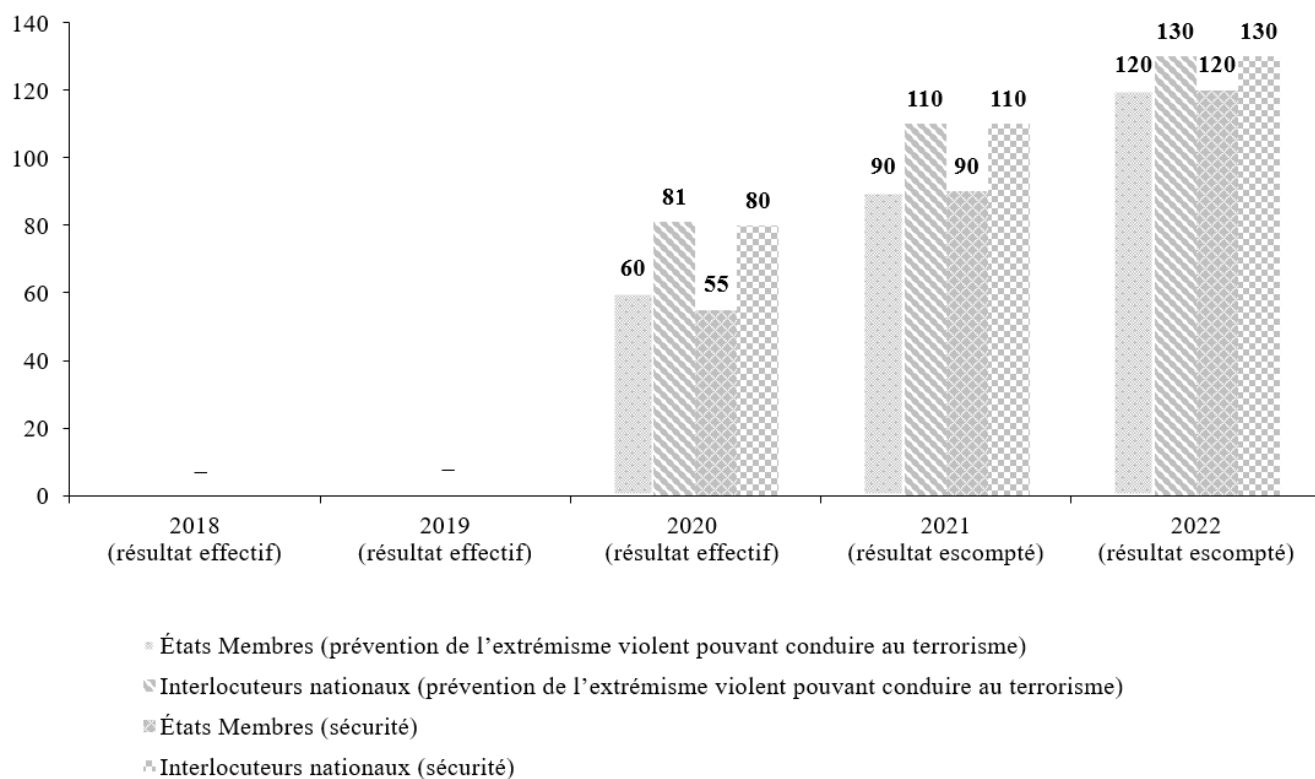
- 3.376 Les enseignements tirés sont les suivants : la communication avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies a beaucoup compté dans la désignation des interlocuteurs nationaux, un processus qui a été géré électroniquement par les missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU, de manière à obtenir une réponse en consultation avec les gouvernements nationaux. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau continuera de s'appuyer sur l'aide fournie par les coordonnateurs résidents au niveau local, de manière que le processus de désignation soit mieux soutenu et que la représentation géographique des États Membres au sein du réseau des interlocuteurs nationaux soit large et équilibrée.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 3.377 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la hausse du nombre d'interlocuteurs nationaux désignés, lesquels aideront à orienter le développement, la diffusion et l'utilisation de l'assistance technique fournie par le Bureau et ses partenaires (voir fig. 3.XXXIII).

Figure 3.XXXIII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'interlocuteurs nationaux pour les deux piliers du programme mondial sur le sport et la sécurité (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.378 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme		
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent		

Résolutions du Conseil de sécurité

2368 (2017)	2462 (2019)
2395 (2017)	2482 (2019)
2396 (2017)	

Produits

3.379 On trouvera dans le tableau 3.74 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.74

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	5	3	2
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	1	1	—	—
2. Rapports sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également appelé Daech), destiné au Conseil de sécurité	2	2	2	2
3. Rapport du Secrétaire général intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent »	—	—	1	—
4. Rapport sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'appui apporté aux États Membres en matière d'assistance aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	1	1	—	—
5. Rapport sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, destiné au Conseil de sécurité	—	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	15	12	14
6. Réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1	—	—	—
7. Exposés sur le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, présentés à l'Assemblée générale	4	3	4	4
8. Exposés au Conseil de sécurité	2	3	2	2
9. Exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme)	2	6	2	4
10. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	4	3	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	249	451	257	453
11. Conférence de haut niveau consacrée aux questions liées à la lutte antiterroriste	2	—	2	—
12. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	4	2	12	4
13. Activités de formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	243	449	243	449

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	3	5	5
14. Rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	5	3	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : initiatives de mobilisation, notamment sous la forme de missions et de consultations avec les États Membres consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales.				
Bases de données et supports numériques : maintenance de la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, lancée par le Bureau de lutte contre le terrorisme en mars 2020 pour mettre en relation environ 800 personnes référentes de 43 entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de 130 États Membres.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations de commémoration, supports promotionnels, réunions-déjeuners, manifestations parallèles et expositions.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, communiqués et conférences de presse, et autres interventions médiatiques.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus pour les plateformes de médias sociaux, dont le site Web du Bureau de lutte contre le terrorisme et Twitter.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

3.380 On trouvera dans les tableaux 3.75 à 3.77 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.75

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	1 468,2	1 509,1	—	—	—	—	—	—	1 509,1
Consultants	191,8	—	—	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	28,2	61,5	—	—	—	—	—	—	61,5
Services contractuels	5,7	4,4	—	—	—	—	—	—	4,4
Frais généraux de fonctionnement	14,3	13,8	—	—	—	—	—	—	13,8
Fournitures et accessoires	0,3	1,7	—	—	—	—	—	—	1,7
Total	1 708,4	1 590,5	—	—	—	—	—	—	1 590,5

^a Y compris des dépenses d'un montant de 191 800 dollars occasionnées par des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution [74/265](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.76

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

Changements relatifs aux postes	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2022	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 3.77

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	—	1
P-3	2	—	—	—	—	2
Total partiel	6	—	—	—	—	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	2	—	—	—	—	2
Total partiel	2	—	—	—	—	2
Total	8	—	—	—	—	8

3.381 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.76 à 3.78 et dans la figure 3.XXXIV.

3.382 Comme le montrent les tableaux 3.78 1) et 3.79 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 1 590 500 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.78

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	1 708,4	1 590,5	–	–	–	–	–	1 590,5
Total partiel (1)	1 708,4	1 590,5	–	–	–	–	–	1 590,5

Titre II Affaires politiques

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Programme de travail	33 662,5	51 024,7	—	—	51 024,7
Total partiel (2)	33 662,5	51 024,7	—		51 024,7
Total	35 370,9	52 615,2	—	—	52 615,2

Tableau 3.79

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>Changements</i>					<i>Effectif proposé pour 2022</i>
	<i>Effectif approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
Programme de travail	8	—	—	—	—	8
Total partiel (1)	8	—	—	—	—	8

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
Programme de travail	173	—	173
Total partiel (2)	173	—	173
Total	181		181

Tableau 3.80

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

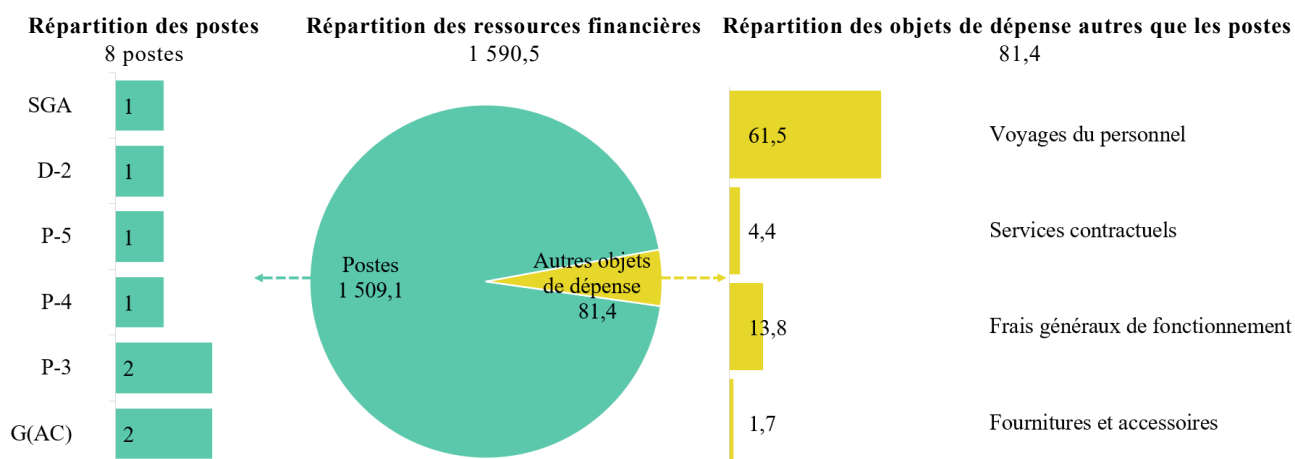
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 468,2	1 509,1	—	—	—	—	—	1 509,1
Autres objets de dépense	240,2	81,4	—	—	—	—	—	81,4
Total	1 708,4	1 590,5	—	—	—	—	—	1 590,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	6

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		8	–	–	–	–	–	8

Figure 3.XXXIV

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.383 Comme le montrent les tableaux 3.78 2) et 3.79 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires qui complètent les ressources du budget ordinaire et continuent d’être primordiales pour l’exécution de ses mandats. Pour 2022, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 51 024 700 dollars, dont 173 postes, à l’appui des activités prescrites. Les ressources extrabudgétaires représentent 97 % des ressources totales du Bureau et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Bureau continuera de s’attacher à remplir efficacement son mandat, notamment en renforçant sa présence sur le terrain, afin de produire des résultats tangibles et durables pour les États Membres, et de continuer à mettre au point des solutions novatrices pour aider les États à renforcer leurs capacités.

3.384 C’est au Bureau qu’il incombe de superviser l’utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Autres informations

3.385 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. En 2020, il a poursuivi la pratique consistant à publier son bulletin mensuel en ligne, document dont il a limité la distribution de la version papier aux missions permanentes à New York. Toutes les communications prescrites par l’Assemblée générale ont été produites sous forme électronique et ont pu être consultées en ligne par les États Membres. Le Bureau a également adopté la signature électronique et est passé à SharePoint pour la transmission en ligne

de documents, ce qui fait considérablement diminuer le nombre d'impressions et l'utilisation du papier. En outre, il a réduit au minimum ses émissions de dioxyde de carbone résultant des voyages, en adaptant ses activités de renforcement des capacités au format virtuel, et il a continué d'investir dans le développement d'outils de formation à distance, notamment un système de gestion de la formation. Ces activités se poursuivront en 2022. Par ailleurs, étant donné la probable augmentation de la demande d'activités de renforcement des capacités en présentiel lorsque les conditions liées à la pandémie de COVID-19 le permettront, le Bureau va continuer d'envoyer du personnel dans des bureaux de programme locaux, afin de se rapprocher physiquement des bénéficiaires et de réduire les émissions de dioxyde de carbone résultant des voyages.

- 3.386 On trouvera dans le tableau 3.81 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau fonctionne dans un environnement évolutif qui entrave sa capacité d'acheter des billets à l'avance. En 2020, le respect des délais de soumission de la documentation relative aux voyages s'est amélioré, atteignant 29 % contre 16 % en 2019, le nombre de déplacements effectués par les membres du personnel du Bureau ayant par ailleurs diminué du fait de la COVID-19. Des instructions générales sont en cours d'élaboration de sorte à poursuivre l'action visant à améliorer encore le respect de ces délais.

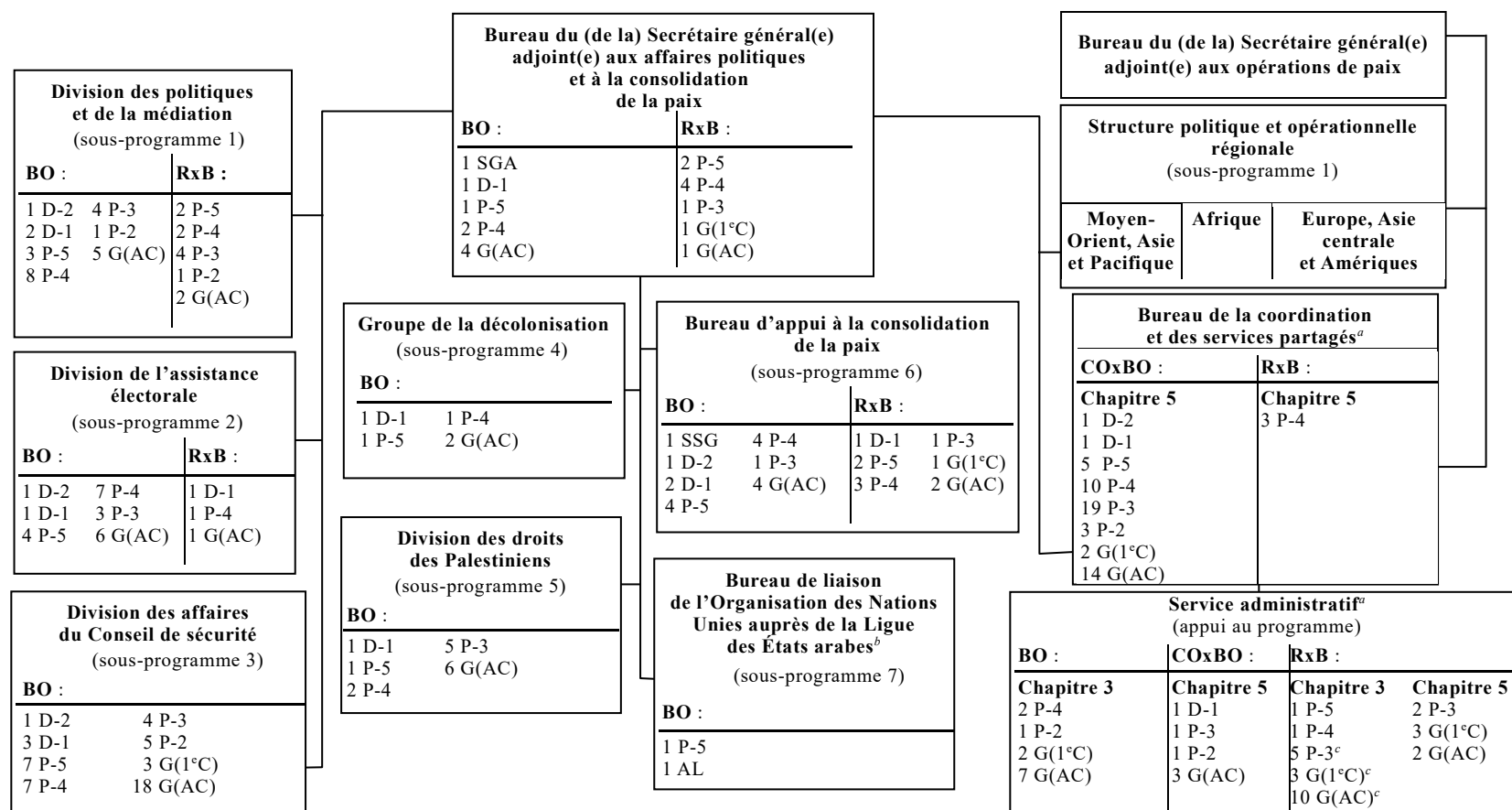
Tableau 3.81
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	16	29	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

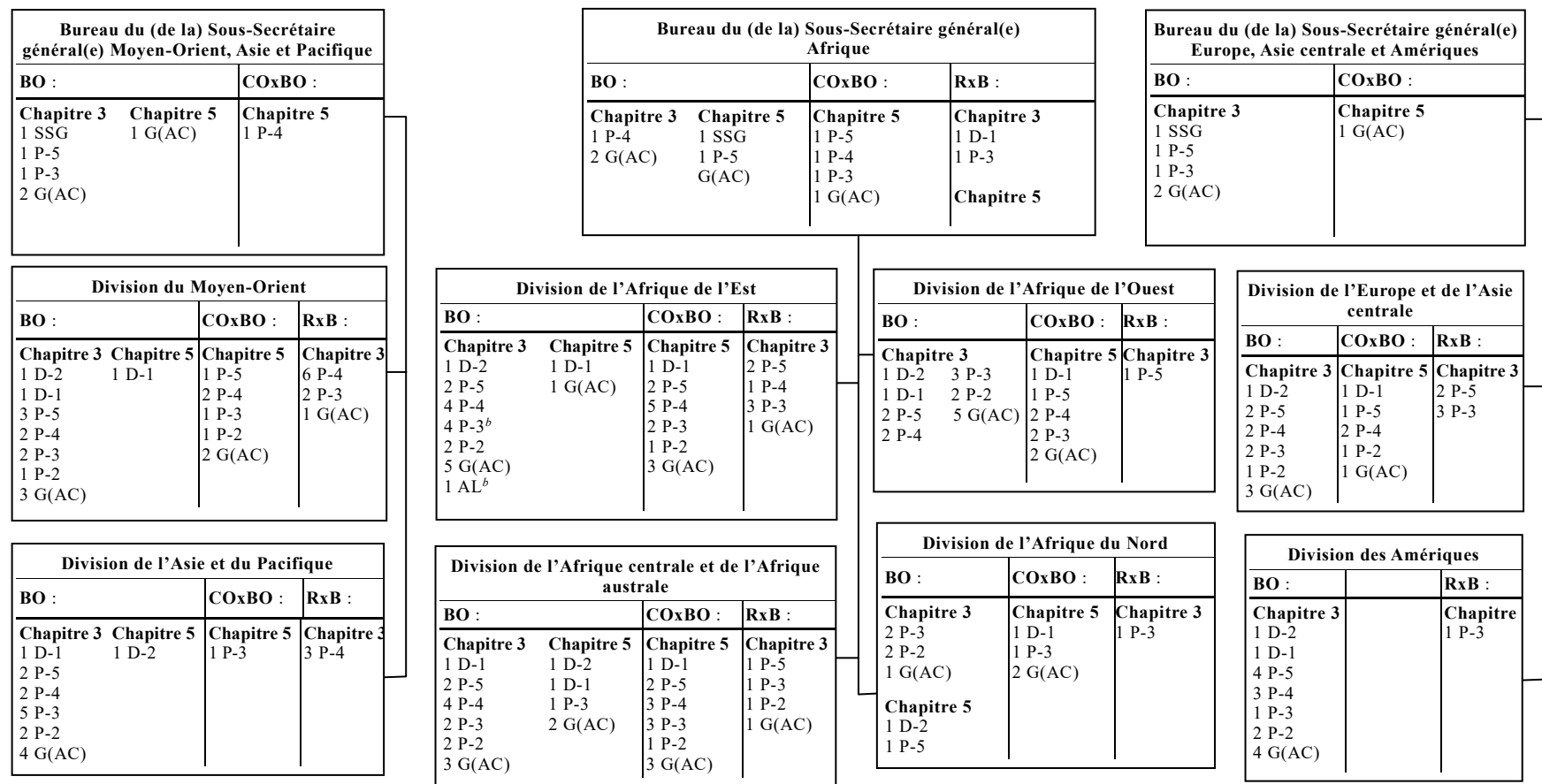


^a Conformément à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation doivent être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Basé au Caire, le Bureau de liaison est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

^c Au moyen de ses ressources extrabudgétaires, le Bureau de lutte contre le terrorisme financier, à l'appui de ses activités, 2 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC), qui relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

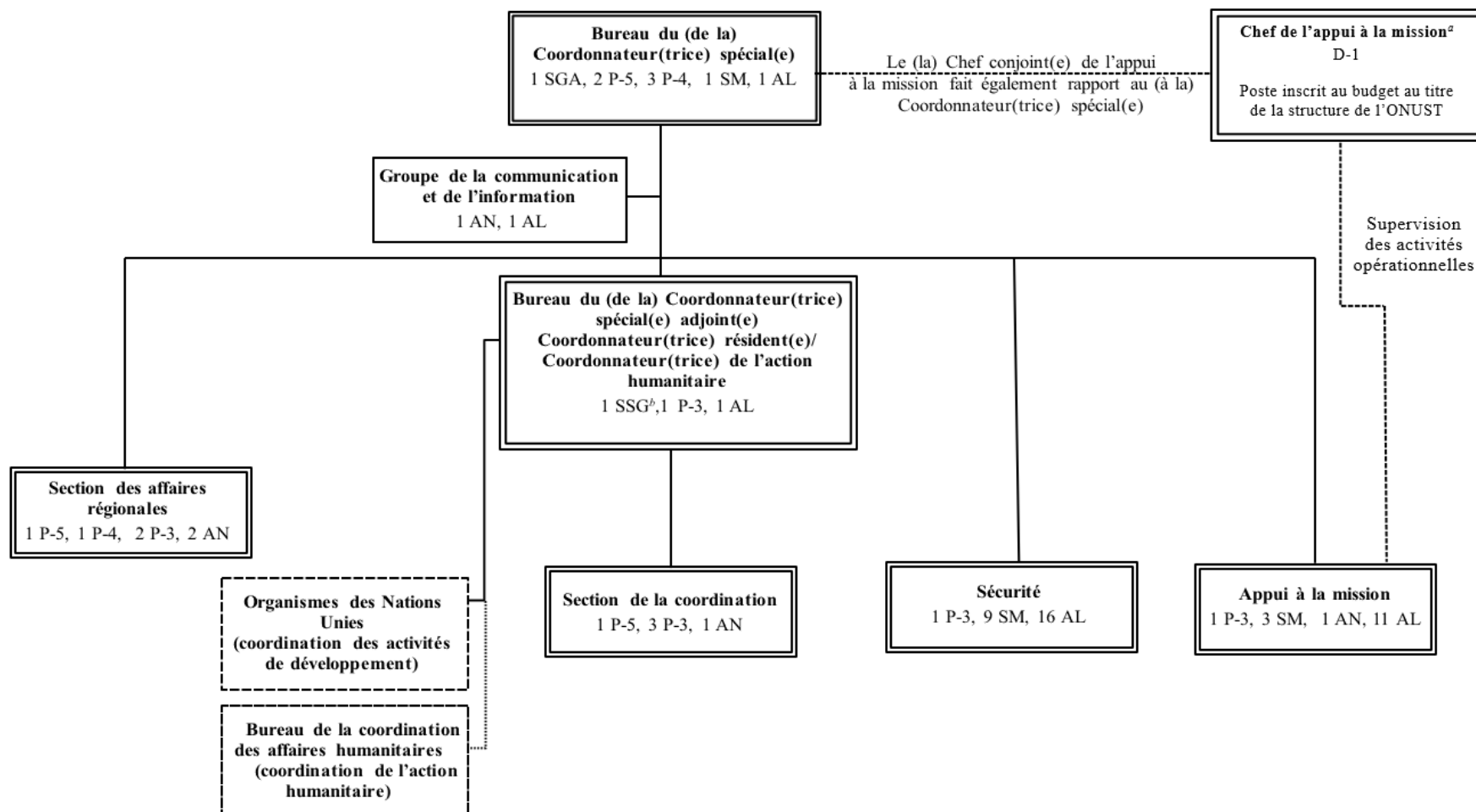
B. Structure politique et opérationnelle régionale^a



^a Conformément à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation doivent être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Division de l'Afrique de l'Est : 1 P-3 et 1 AL sont basés à Nairobi.

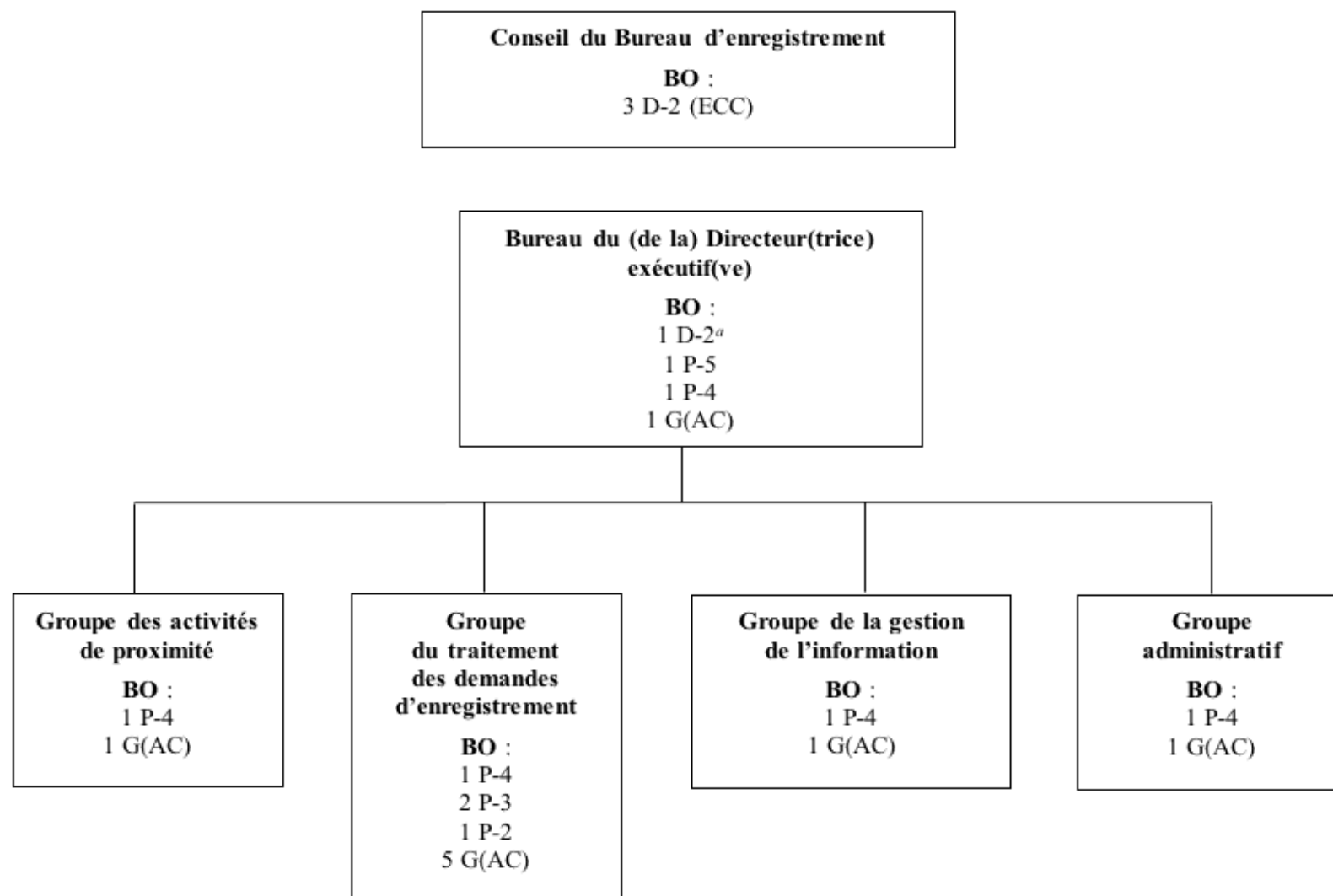
C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



^a Le poste de chef de l'appui à la mission, commun à l'ONUST et au Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e), est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'ONUST.

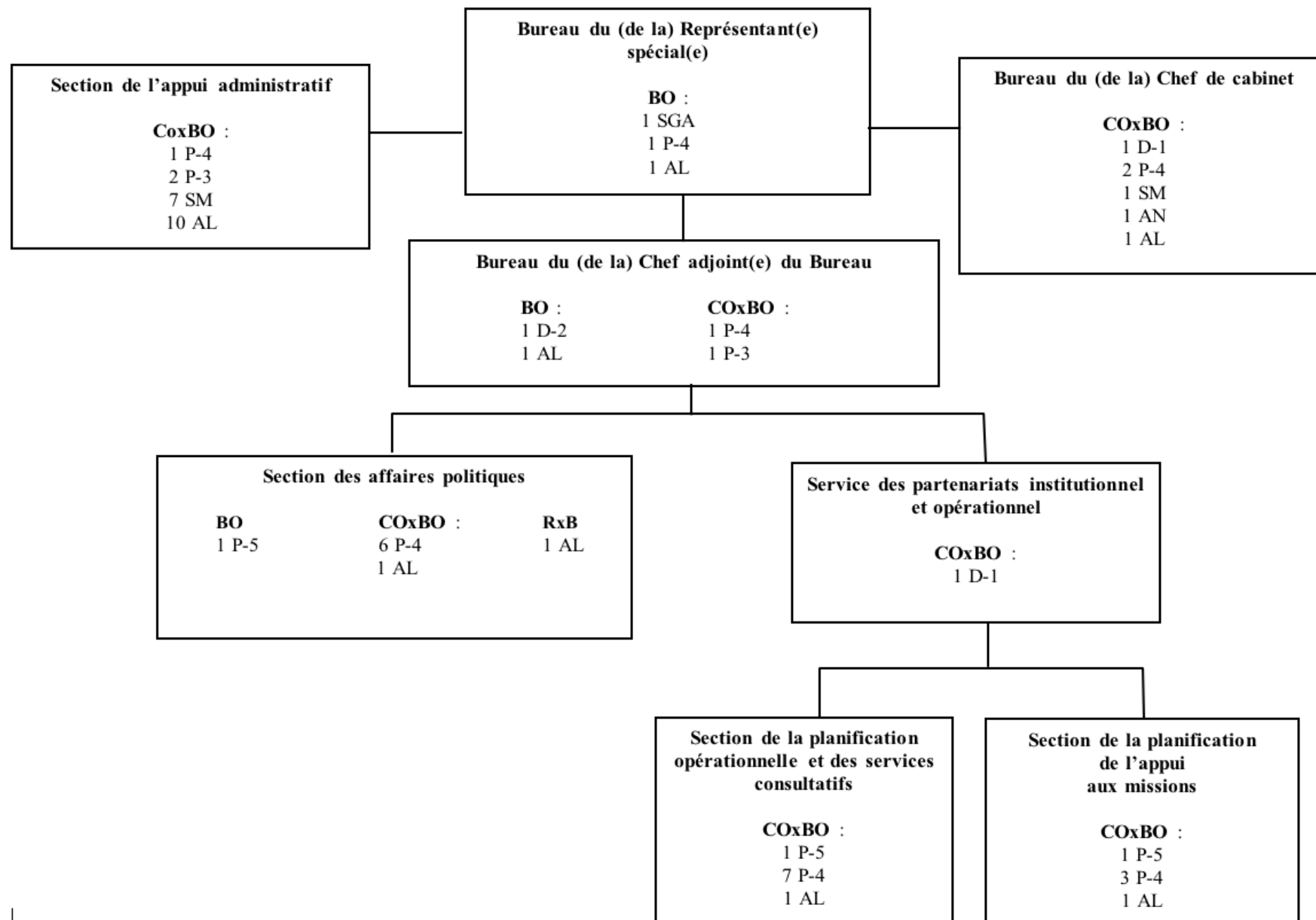
^b Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à parts égales par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) et le Bureau de la coordination des activités de développement.

D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

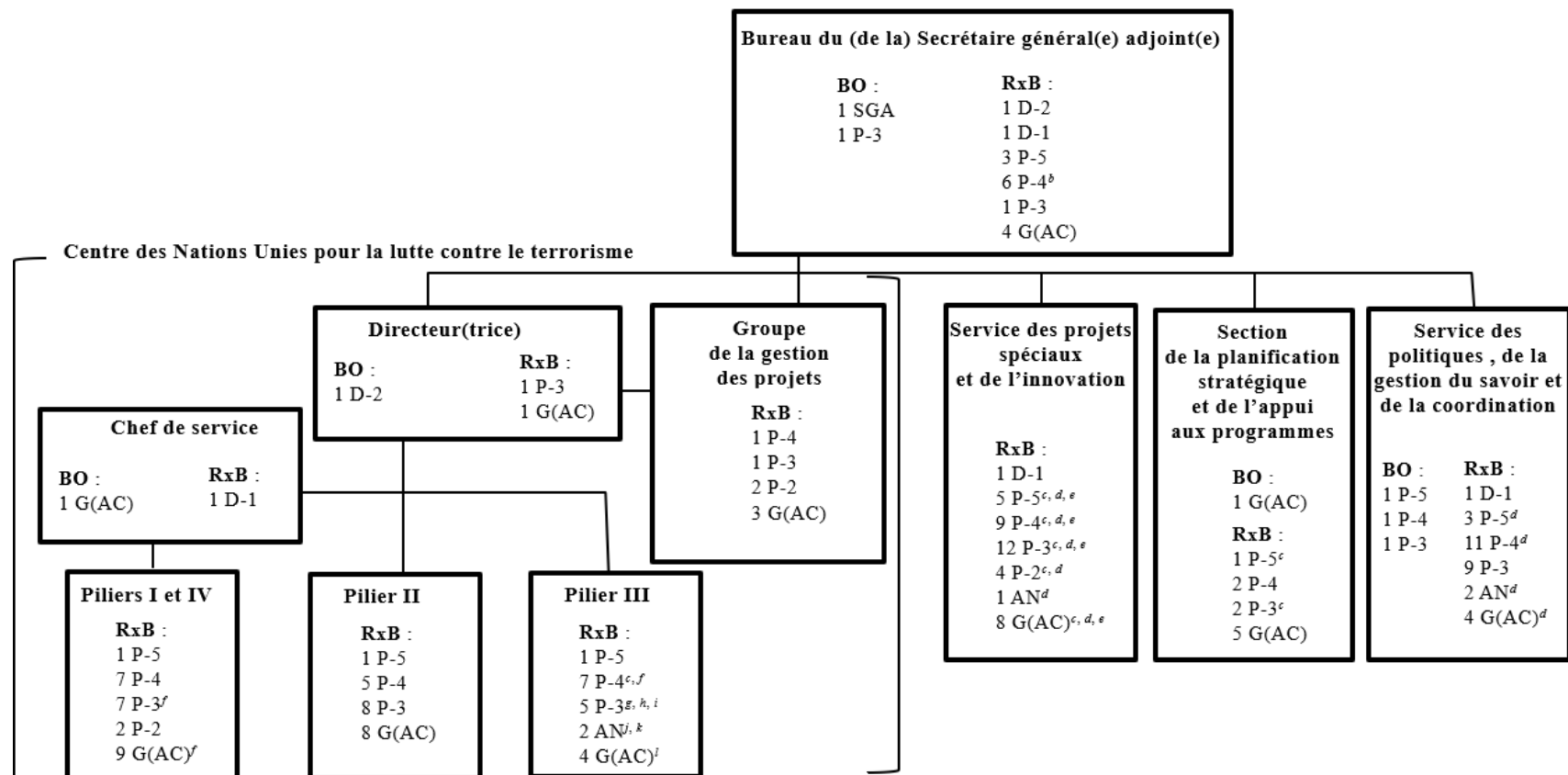


^a Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil.

E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



F. Bureau de lutte contre le terrorisme^a



Abbreviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat cadre ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a New York : 2 P-3, 1 G(1^{re}C) et 2 G(AC) sont financés au moyen des ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme et relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à l'appui du Bureau.

^b Bruxelles : 1 P-4 [Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)].

^c Budapest : 1 P-5 ; 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation) et 1 P-5 et 1 P-3 (Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes).

^d Doha : 1 P-5, 2 P-4, 2 AN et 1 G(AC) (Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination) et 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 AN et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^e Rabat : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^f Nairobi : 1 P-4 (pilier III) et 1 P-3 et 1 G(AC) (piliers I et IV).

^g Achgabat : 1 P-3 (pilier III).

^h Bichkek : 1 P-3 (pilier III).

ⁱ Ouagadougou : 1 P-3 (pilier III).

^j Jakarta : 1 AN (pilier III).

^k Manille : 1 AN (pilier III).

^l Bangkok : 1 P-4 et 1 G(AC) (pilier III).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Bureau des services de contrôle interne (rapport n° 2020/006)

1. Le Bureau d'enregistrement devrait renforcer le suivi des demandes d'enregistrement pour lesquelles il manque des informations, notamment en fixant des délais raisonnables pour le suivi de la situation concernant les informations supplémentaires et les éclaircissements requis.

Cette recommandation est en cours d'application. Le Bureau d'enregistrement a considérablement réduit le nombre de demandes d'enregistrement pour lesquelles il manque des informations. L'avènement de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ainsi que les mesures de confinement et les restrictions imposées par la suite dans le Territoire palestinien occupé, ont retardé l'application et le classement de la recommandation. La recommandation devrait être pleinement appliquée d'ici le 31 juillet 2021.

2. Le Bureau d'enregistrement devrait créer un mécanisme lui permettant de vérifier régulièrement que les membres de son personnel ont suivi les formations obligatoires et de veiller à ce que toutes les formations obligatoires soient achevées dans les meilleurs délais.

Cette recommandation a été entièrement appliquée et a été classée par le Bureau.

Annexe III

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	46 684,9	46 794,1	109,2	—	—	—	36 333,1	36 333,1	—	83 018,0	83 127,2	109,2
Missions politiques spéciales	730 359,8	730 666,3	306,5	—	—	—	21 075,1	11 241,4	(9 833,7)	751 434,9	741 907,7	(9 527,2)
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen- Orient	9 923,5	10 018,5	95,0	—	—	—	—	—	—	9 923,5	10 018,5	95,0
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	3 183,0	3 183,0	—	—	—	—	200,0	200,0	—	3 383,0	3 383,0	—
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 046,0	1 046,0	—	8 458,7	8 677,4	218,7	652,1	454,9	(197,2)	10 156,8	10 178,3	21,5
Bureau de lutte contre le terrorisme	1 590,5	1 590,5	—	—	—	—	51 024,7	51 024,7	—	52 615,2	52 615,2	—
Total	792 787,7	793 298,4	510,7	8 458,7	8 677,4	218,7	109 285,0	99 254,1	(10 030,9)	910 531,4	901 229,9	(9 301,5)
Postes												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	277	277	—	—	—	—	81	81	—	358	353	—
Missions politiques spéciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen- Orient	66	66	—	—	—	—	—	—	—	66	66	—
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	—	—	—	—	—	—	—	19	19	—
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	—	50	50	—	3	1	(2)	59	56	(2)
Bureau de lutte contre le terrorisme	8	8	—	—	—	—	173	173	—	181	181	—
Total	376	376	—	50	50	—	257	255	(2)	683	681	(2)